



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion
et portant approbation des comptes de l'année 2024

Budget général
Mission ministérielle

Plan de relance



2024

Note explicative

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2024 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2024, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2024 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2024. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2023 peuvent avoir été retraitées.

Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2024, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2023 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

Le rapport annuel de performances qui regroupe :

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

Sommaire

MISSION : Plan de relance	7
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	13
PROGRAMME 362 : Écologie	17
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	18
Objectifs et indicateurs de performance	20
1 – Assurer la mise en œuvre rapide du volet Écologie du plan de relance	20
2 – Assurer la transition énergétique des bâtiments publics	21
3 – Améliorer la qualité énergétique du parc de logements	22
4 – Développer la part des modes alternatifs à la route	23
5 – Réduction des émissions moyennes de CO2 des véhicules neufs	24
Présentation des crédits	26
Justification au premier euro	31
<i>Éléments transversaux au programme</i>	31
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	33
<i>Justification par action</i>	35
01 – Rénovation énergétique	35
02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	38
03 – Décarbonation de l'industrie	46
04 – Économie circulaire et circuits courts	47
05 – Transition agricole	49
06 – Mer	53
07 – Infrastructures et mobilité vertes	54
08 – Énergies et technologies vertes	58
09 – Dotation régionale d'investissement	61
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	62
PROGRAMME 363 : Compétitivité	65
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	66
Objectifs et indicateurs de performance	68
1 – Assurer la mise en œuvre rapide du volet Compétitivité du plan de relance	68
2 – Assurer la contribution des garanties publiques au soutien de la compétitivité	69
3 – Sécuriser nos approvisionnements dans les secteurs stratégiques et soutenir l'emploi industriel	71
4 – Soutenir les entreprises à l'export	72
5 – Accompagner les entreprises dans la transition numérique et moderniser l'Etat	73
Présentation des crédits	74
Justification au premier euro	78
<i>Éléments transversaux au programme</i>	78
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	80
<i>Justification par action</i>	82
01 – Financement des entreprises	82
02 – Souveraineté technologique et résilience	83
03 – Plan de soutien à l'export	85
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes	86
05 – Culture	90
06 – Commandes militaires	92
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	93

PROGRAMME 364 : Cohésion	95
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	96
Objectifs et indicateurs de performance	99
1 – Assurer la mise en œuvre rapide du volet Cohésion du plan de relance	99
2 – Contribuer à la sauvegarde de l'emploi dans les secteurs affectés	100
3 – Offrir une solution à tous les jeunes	101
Présentation des crédits	103
Justification au premier euro	107
<i>Éléments transversaux au programme</i>	107
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	109
<i>Justification par action</i>	111
01 – Sauvegarde de l'emploi	111
02 – Jeunes	112
03 – Handicap	113
04 – Formation professionnelle	114
05 – Recherche	115
06 – Coopération sanitaire	115
07 – Cohésion territoriale	116
08 – Soutien aux personnes précaires	120
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	122

MISSION
Plan de relance

Bilan de la programmation pluriannuelle

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

Face à la crise sanitaire et à ses conséquences économiques et sociales inédites, le Gouvernement a déployé dès 2020 des mesures d'urgence sans précédent, dédiées à la protection des entreprises et des salariés puis au soutien de l'activité, de la consommation, des entreprises et des ménages.

Dans la continuité de ces mesures, le Premier ministre a présenté dès le 3 septembre 2020 le plan France Relance, doté de 100 Md€. Sur ces 100 Md€ du plan France Relance, 40 % sont portés par la mission Plan de relance dont l'exécution 2024 est retracée dans le présent Rapport annuel de performances (RAP).

Tout en soutenant ces ambitions de long terme, le plan a été conçu avec deux objectifs de court terme : permettre à la France de retrouver avant l'été 2022 son niveau d'activité économique d'avant crise en relançant l'ensemble des secteurs de l'économie et faire baisser le chômage dès 2021, par rapport à l'été 2020.

Les résultats en termes d'activité ont été atteints, avec un niveau d'activité d'avant crise retrouvé dès fin 2021 ; ils l'ont été également en termes d'emploi, avec un niveau d'emploi qui a retrouvé à mi-2021 son niveau d'avant crise. Au-delà, France relance a été construit autour de trois volets, correspondant aux trois défis structurels de l'économie française : l'accélération de la transition écologique, l'amélioration de la compétitivité des entreprises, le renforcement de la cohésion par les compétences et par le développement de tous les territoires.

Chacun des dispositifs intégrés à France relance a été conçu pour constituer une partie de la réponse à ses défis, avec l'ambition d'impulser des changements de plus long-terme, qui ont d'ailleurs pour certains trouvé leurs relais comme par exemple dans le cadre du plan France 2030. La mise en œuvre de ces dispositifs a néanmoins été soumise à un impératif transversal de rapidité de déploiement, critère décisif pour le maintien des enveloppes initialement allouées : cet objectif a été tenu, avec l'engagement de la quasi-intégralité des moyens du plan deux années pleines après son lancement et, désormais, près de 90 % des moyens décaissés.

La mission « Plan de relance » est désormais tournée vers sa mise en extinction. L'année 2024 s'est ainsi caractérisée par l'arrêt des engagements y compris au sein des opérateurs (hors dispositifs déjà conventionnés), des retraits d'engagements significatifs et la comptabilisation de premiers rétablissements de crédits liés à des récupérations de crédits (trop-versés) auprès d'opérateurs tels que l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et l'Agence de services et de paiement (ASP). En parallèle, les travaux préparatoires à la clôture du programme 364, entérinée par la loi de finances initiale pour 2025, se sont déroulés tout au long de l'année 2024 en partenariat avec les ministères et contrôleurs budgétaires concernés : ils ont permis de réduire significativement ses restes-à-payer en amont de la clôture, puis de basculer huit dispositifs affichant des besoins à couvrir post-2024 sur six programmes du budget général.

En 2024, la mission a ainsi été structurée pour la dernière année autour de trois programmes, dont la direction du budget est responsable sous l'autorité du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique.

Le programme 362 « Écologie » retrace les crédits qui contribuent à la transition écologique de l'économie pour générer une croissance durable et juste. À ce titre, il porte un grand plan de rénovation énergétique des bâtiments, ciblant tant le bâti public que les logements privés, le logement social ou les locaux de TPE et PME. L'évolution des modes de transport constitue également un enjeu central, qui se traduit par des moyens sans précédent au sein des actions relatives aux infrastructures et mobilités vertes, ainsi qu'aux technologies vertes, avec des mesures d'investissement en infrastructures, de soutien à la transformation des filières ferroviaires, automobile et aéronautique, et à la demande en véhicules propres. Ce programme porte une ambition renouvelée pour limiter l'impact écologique de l'activité humaine, qu'il s'agisse de la mer, de la biodiversité et de l'artificialisation des sols, de la décarbonation de l'industrie, ou de l'accélération de la transition agricole.

Le programme 363 « Compétitivité » a pour ambition de servir la reconquête de la compétitivité et de la résilience économique et technologique de la France. Cela passe en particulier par le renforcement de la compétitivité des entreprises : au-delà des baisses d'impôt de production, sont déployées des mesures de financement des

entreprises et de soutien au développement d'activités industrielles, notamment dans des secteurs stratégiques, sur l'ensemble du territoire français, avec un impact direct attendu sur l'emploi ; le soutien à l'export est par ailleurs amplifié, en particulier auprès des PME et des ETI. Cette compétitivité est également renforcée par la préservation d'emplois de recherche et développement, ainsi que par le soutien de secteurs clés tels que le spatial ou la culture. La modernisation de l'État et la mise à niveau numérique de ses services, centraux et déconcentrés, autant que des services des collectivités, constituent un autre axe fort d'intervention.

Le programme 364 « Cohésion » a pour objectif de garantir l'équité sociale et territoriale : les Outre-mer, les territoires ruraux, les quartiers prioritaires des villes, les petites, moyennes et grandes villes, les métropoles et les territoires insulaires font l'objet d'un ensemble de mesures dédiés aux besoins propres de chacun tout en bénéficiant également de dispositifs transversaux. Il s'agit d'une solidarité au sens large, qui intègre un objectif de cohésion sociale. De nombreuses mesures sont ainsi mises en place au soutien de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'insertion sur l'ensemble du territoire, en particulier en faveur des jeunes : ce soutien a pris la forme de mesures généralisées, telles que des dispositifs d'activité partielle ou d'aide à la formation, mais aussi ciblées, avec une attention particulière portée sur les jeunes (à l'instar de la primes d'apprentissage dans le cadre du plan 1 jeune, 1 solution) et sur l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Le soutien aux plus précaires fait par ailleurs l'objet d'une action spécifique. Ce dernier programme a été clôturé au 31 décembre 2024, en raison de l'extinction d'une large majorité de ses dispositifs et conformément au caractère par essence temporaire de la mission. Les huit dispositifs spécifiques du programme présentant des besoins à couvrir au-delà de 2024, uniquement sous forme de restes à payer, sans engagement nouveau, ont fait l'objet d'une bascule vers six programmes du budget général partageant leur spécialité, avec des reports croisés de crédits permettant d'en assurer le financement en 2025.

Si la responsabilité des trois programmes est centralisée sous l'autorité du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, la mise en œuvre effective des mesures qu'ils portent relève in fine des services prescripteurs de la dépense. À ce titre, les différents ministères associés à la définition des dispositifs et à leur pilotage ont joué un rôle majeur, tout comme les opérateurs impliqués dans la mise en œuvre du plan ; l'échelon territorial a par ailleurs été mobilisé pour assurer la mise en œuvre d'une part importante des mesures en répondant au mieux aux besoins identifiés localement. Afin de garantir le déploiement rapide des dispositifs de relance, des délégations de gestion ont été établies entre les responsables de programme et les acteurs de la dépense, selon des modalités permettant à la fois d'exécuter les crédits de façon fluide, pour un impact rapide, et de rendre compte de l'utilisation des crédits, pour une traçabilité fine.

OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

OBJECTIF 1 : Assurer la mise en oeuvre rapide du plan de relance

Indicateur 1.1 : Taux de consommation des crédits

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux de consommation des AE	%	90	3,4	Sans objet	-263%	donnée non retenue	Sans objet
Taux de consommation des CP	%	66	42	100	34%	absence amélioration	100

Commentaires techniques

Les taux de consommation présentés correspondent, sur l'ensemble de la mission « Plan de relance », au rapport du montant exécuté sur la ressource totale. La ressource totale correspond à la somme des reports entrants et des crédits ouverts en loi de finances initiale (LFI) et loi de finances de fin de gestion (LFG), ajustée des crédits transférés vers les programmes d'autres missions budgétaires ou transférés vers la mission « Plan de relance ».

ANALYSE DES RESULTATS

En propos liminaire, il est rappelé que l'exécution réelle constatée en 2024 se situe nécessairement en écart à la ressource totale ouverte sur l'ensemble de la mission, compte tenu de la spécificité des modalités de gestion de celle-ci et du choix politique qui a été fait d'ouvrir massivement les crédits de paiement dès 2021-2022 afin de ne pas entraver le bon déploiement du Plan.

En 2024, la ressource totale de la mission s'est établie à 484,2 M€ en AE et 6 578,9 M€ en CP, pour une exécution finale de -1 273,4 M€ en AE et 2 235,7 M€ en CP.

Le taux d'exécution négatif en AE reflète la dynamique de clôture des engagements juridiques, initiée en 2023 et accentuée en 2024, et la sortie progressive de l'effort de relance.

L'exécution en AE s'est ainsi caractérisée par (i) l'arrêt des engagements, y compris au sein des opérateurs (hors dispositifs déjà conventionnés), confirmé par décision interministérielle courant 2024, (ii) des retraits d'engagements significatifs, en particulier sur le périmètre du ministère du Travail (-810 M€ de désengagements portés essentiellement sur l'aide exceptionnelle à l'apprentissage notamment, au regard des taux de chute constatés), et (iii) la comptabilisation de premiers rétablissements de crédits liés à des récupérations de crédits (trop-versés) auprès d'opérateurs, parmi lesquels l'ASP (pour 82,7 M€) et l'ANAH (pour 38,3 M€).

En CP, elle s'est caractérisée par un ralentissement progressif du rythme de décaissement des dispositifs encore vivants, couplé à des opérations de récupération de trésorerie excédentaire ayant pour effet de minorer la consommation. Les principales sous-consommations observées en 2024 sont portées par les projets de rénovation énergétique des bâtiments locaux (DGCL) et des bâtiments de l'État (DIE), la décarbonation de l'industrie, les mobilités du quotidien, les dispositifs du ministère de l'Agriculture, ainsi que les dispositifs « industrie du futur » et de relocalisations sectorielles et territoriales.

La mission « Plan de relance » affiche désormais une exécution de l'ordre de 98 % de ses engagements et 87 % de ses décaissements depuis son lancement. Elle est désormais pleinement tournée vers la couverture d'engagements déjà réalisés et sa mise en extinction, une première étape ayant été franchie en 2024 avec la clôture du programme 364 « Cohésion ».

OBJECTIF 2 : Soutenir et transformer l'économie française

Indicateur 2.1 : Créations d'emplois liées aux mesures de relance

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre d'emplois créés dans les secteurs ciblés par les mesures de relance	Nb	350 000	250 000	Sans objet	Sans objet	donnée non renseignée	Sans objet

Commentaires techniques

Commentaires techniques

Les données nécessaires à la détermination de la réalisation de cet indicateur n'ont pu être intégralement établies dans les délais initialement prévus et sur son périmètre exact.

ANALYSE DES RESULTATS

L'évaluation *ex ante* de l'impact macroéconomique du plan de relance, réalisée en 2020 par la direction générale du trésor, donnait un chiffrage des créations d'emplois : le plan de relance contribuerait à créer plus de 200 000 emplois en 2022, par rapport à un scénario sans plan.

Les résultats de cette évaluation *ex ante* sont confirmés par l'évaluation *ex post* de l'impact macroéconomique du plan publiée dans le rapport final du comité d'évaluation du plan France relance le 16 janvier 2024.

Réalisée par l'observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) avec le modèle multisectoriel *threeme*[1], l'évaluation conclut que l'ensemble des mesures du plan France relance sur la période 2020-2025 conduirait à un multiplicateur cumulé de 1,05, c'est-à-dire qu'un euro décaissé aurait généré un surplus d'activité de 1,05 euros, traduit par la production de près de 98 milliards d'euros de PIB sur cinq ans, et la création d'environ 1,11 million d'emplois.

Le plan France relance aurait contribué à une reprise plus rapide de l'emploi en France en période post-covid, avec un effet concentré sur 2022-2023, qui s'estomperait progressivement à l'horizon 2027 : les créations d'emplois auraient atteint un pic en 2022, avec 350 000 emplois créés, avant de redescendre à 250 000 emplois créés en 2023. D'après le comité d'évaluation, les canaux « aides à l'emploi » et « aides à l'investissement » ont été les principaux contributeurs à ces créations d'emploi.

[1] ce modèle offre une représentation synthétique des principales interactions économiques entre les agents institutionnels nationaux (ménages, entreprises et administrations publiques) et le reste, du monde en tenant compte des implications énergétiques ou climatiques

Indicateur 2.2 : Réduction des émissions de CO2 en France

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Réduction des émissions de CO2 en France	Tonne de CO2	Non déterminé	Non déterminé	Sans objet	Sans objet	donnée non renseignée	Sans objet

Commentaires techniques

Les données nécessaires à la détermination de la réalisation de cet indicateur n'ont pu être intégralement établies dans les délais initialement prévus et sur son périmètre exact.

ANALYSE DES RESULTATS

L'évaluation *ex post* de la réduction des émissions de CO2 liée à l'intégralité des mesures du plan n'est pas disponible. Plusieurs études ont toutefois été réalisées.

À titre illustratif, le comité d'évaluation du plan de relance a évalué l'impact environnemental de plusieurs mesures phares telles que MaPrimeRénov', la rénovation énergétique des bâtiments publics, la décarbonation de l'industrie, ou encore le bonus-malus automobile et la prime à conversion :

- sur la base des estimations de gain moyen par geste de l'Observatoire national de la rénovation énergétique (ONRE), les travaux engagés avec l'aide MaPrimeRénov' par geste permettraient d'économiser 3,5 TWh et 1,85 MtCO2 par an, pour une cible de baisse des émissions de GES de 2,5 MtCO2. Cette première évaluation de l'impact de MaPrimeRénov' sur les émissions de GES a vocation à être complétée par des études supplémentaires sur la base des données de consommation réelle pour en isoler l'impact causal ;

- la rénovation des bâtiments publics permettrait quant à elle une réduction théorique de 0,9 TWh par an de la consommation d'électricité, soit 0,4 % de la consommation du secteur des services (hors effet rebond), et une réduction des émissions de GES de 5,7 MtCO₂eq.

Le rapport final souligne que des effets significatifs sur les émissions de CO₂ ont été identifiés pour le bonus automobile et le soutien à la décarbonation de l'industrie :

- le bonus-malus expliquerait un tiers de la baisse des émissions carbone moyennes associées aux ventes de véhicules neufs de 2019 à 2021. Sur la base de ces résultats, la mesure aurait généré une économie de 0,09 MtCO₂eq en 2022. Concernant la prime à la conversion (PAC), l'étude montre qu'une hausse de 10 points de pourcentage du taux de recours à la PAC au sein d'une commune est associée à une baisse moyenne des émissions de CO₂ des voitures neuves de 1,1g;
- s'agissant des soutiens à la décarbonation de l'industrie, une évaluation *ex post* des appels à projets de soutien à l'investissement en facteur de la chaleur renouvelable (BCIAT) montre que, sur la période 2009-2019 (où BCIAT existait déjà), les projets soutenus auraient effectivement mené à des investissements et les émissions des entreprises bénéficiaires auraient diminué (de 0,015 MtCO₂eq par an et par établissement concerné).

Récapitulation des crédits et des emplois

RECAPITULATION DES CREDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2024 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2024 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
362 – Écologie			
Prévision	41 500 563	4 296 399 139	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	0	1 169 075 442	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	41 500 563	3 127 323 697	
Exécution	-91 161 865	1 766 238 850	
363 – Compétitivité			
Prévision	227 775 453	1 556 083 796	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	0	65 985 600	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	227 775 453	1 490 098 196	
Exécution	-187 154 200	386 787 407	
364 – Cohésion			
Prévision	214 928 298	726 449 866	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	0	178 900 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	214 928 298	547 549 866	
Exécution	-995 077 875	82 627 909	
Total Prévision	484 204 314	6 578 932 801	
Total Exécution	-1 273 393 940	2 235 654 166	

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2023	2024	2023	2024
362 – Écologie	0 -1 211 009	0 -91 161 865	3 556 379 516 2 816 297 451	1 169 075 442 1 766 238 850
01 – Rénovation énergétique	0 6 220 628	0 -45 686 897	982 577 080 1 557 448 995	682 607 086 476 027 641
02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	0 -46 182 990	0 -14 047 460	523 387 656 192 381 694	29 332 347 245 207 135
03 – Décarbonation de l'industrie	0 3 400	0 5 000 000	288 000 000 147 834 578	0 66 445 150
04 – Économie circulaire et circuits courts	0 0	0 0	100 000 000 0	0 72 000 000
05 – Transition agricole	0 31 185	0 -10 767 522	206 000 000 98 677 357	42 448 788 114 276 794
06 – Mer	0 1 773 491	0 -23 073	76 780 000 57 780 986	35 320 000 16 416 862
07 – Infrastructures et mobilité vertes	0 35 659 059	0 -296 020	394 740 000 379 713 562	246 717 221 352 141 303
08 – Énergies et technologies vertes	0 6 000 000	0 -19 880 000	801 594 780 265 229 777	67 200 000 355 833 189
09 – Dotation régionale d'investissement	0 -4 715 782	0 -5 460 893	183 300 000 117 230 502	65 450 000 67 890 775
363 – Compétitivité	0 98 943 257	0 -187 154 200	380 409 638 678 120 616	65 985 600 386 787 407
01 – Financement des entreprises	0 76 294 505	0 22 000 000	0 70 779 682	0 65 640 088
02 – Souveraineté technologique et résilience	0 0	0 -30 695 087	263 909 638 158 405 324	27 400 000 130 823 522
03 – Plan de soutien à l'export	0 6 415 957	0 -9 611	8 000 000 9 561 818	8 000 000 6 429 761
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes	0 15 500 717	0 -178 933 680	30 000 000 354 109 686	20 585 600 147 026 281
05 – Culture	0 377 114	0 190 485	42 000 000 50 379 996	0 29 964 420
06 – Commandes militaires	0 354 964	0 293 692	36 500 000 34 884 111	10 000 000 6 903 335
364 – Cohésion	0 -79 439 926	0 -995 077 875	460 689 628 631 975 071	178 900 000 82 627 909
01 – Sauvegarde de l'emploi	0 0	0 58 059 577	0 0	0 58 059 577
02 – Jeunes	0 -80 458 792	0 -1 014 717 507	155 169 628 400 965 896	0 -137 513 559
03 – Handicap	0 0	0 -17 717 256	0 0	0 1 401 907
07 – Cohésion territoriale	0 1 030 631	0 -19 364 606	305 520 000 210 605 529	178 900 000 156 194 997
08 – Soutien aux personnes précaires	0 -11 764	0 -1 338 082	0 20 403 646	0 4 484 987

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2023	2024	2023	2024
362 – Écologie	0 -1 211 009	0 -91 161 865	3 556 379 516 2 816 297 451	1 169 075 442 1 766 238 850
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	0 5 940 693	0 2 595 057	40 586 444 54 114 876	0 34 007 397
Titre 5. Dépenses d'investissement	0 18 355 891	0 6 088 920	147 850 612 349 245 161	271 040 395 184 258 611
Titre 6. Dépenses d'intervention	0 -31 347 596	0 -99 711 275	3 164 577 555 2 038 305 866	795 218 356 1 458 172 971
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 5 840 004	0 -134 567	203 364 905 374 631 547	102 816 691 89 799 871
363 – Compétitivité	0 98 943 257	0 -187 154 200	380 409 638 678 120 616	65 985 600 386 787 407
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	0 65 071 141	0 36 479 491	47 000 000 163 459 832	231 982 61 881 014
Titre 5. Dépenses d'investissement	0 13 728 210	0 13 784 150	46 500 000 87 121 125	28 691 485 32 661 684
Titre 6. Dépenses d'intervention	0 20 143 905	0 -237 417 841	286 909 638 427 539 660	37 062 133 292 244 710
364 – Cohésion	0 -79 439 926	0 -995 077 875	460 689 628 631 975 071	178 900 000 82 627 909
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	0 15 900 000	0 -434 042	0 16 907 916	0 518 130
Titre 6. Dépenses d'intervention	0 -95 339 926	0 -994 643 833	460 689 628 615 067 155	178 900 000 82 109 779
Total	0 18 292 322	0 -1 273 393 940	4 397 478 782 4 126 393 138	1 413 961 042 2 235 654 166
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	0 86 911 834	0 38 640 506	87 586 444 234 482 623	231 982 96 406 541
Titre 5. Dépenses d'investissement	0 32 084 101	0 19 873 070	194 350 612 436 366 286	299 731 880 216 920 295
Titre 6. Dépenses d'intervention	0 -106 543 616	0 -1 331 772 949	3 912 176 821 3 080 912 681	1 011 180 489 1 832 527 459
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 5 840 004	0 -134 567	203 364 905 374 631 547	102 816 691 89 799 871

PROGRAMME 362
Écologie

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Thomas ESPELLAC

Sous-directeur à la direction du budget

Responsable du programme n° 362 : Écologie

L'objectif de ce programme, dans le cadre du plan de relance, est de contribuer de façon décisive à la transition de l'économie : il incarne le choix d'une croissance durable et juste, d'une croissance qui économise nos ressources naturelles, qui émet moins de CO₂ et qui protège notre biodiversité. La France poursuit un objectif stratégique ambitieux à terme : devenir une grande économie décarbonée européenne en atteignant la neutralité carbone en 2050. L'année 2024 a été marquée par l'arrêt des engagements nouveaux et un ralentissement des décaissements des dispositifs. L'année a également permis d'initier des opérations de préparation à la clôture de la mission.

La rénovation énergétique constitue une première action majeure. Elle passe d'abord par une relance de l'investissement public dans la rénovation énergétique des bâtiments publics, avec un objectif à destination à la fois du citoyen, de l'utilisateur et du contribuable : réduire la facture et l'empreinte énergétiques et améliorer le confort pour les usagers et les agents. La mise en œuvre de ces moyens, principalement par le biais d'appels à projets pour les bâtiments publics de l'État et de ses opérateurs, vise à cibler ceux qui seront à la fois les plus matures pour une mise en œuvre très rapide et les plus à même d'avoir un impact significatif sur les économies d'énergie attendues. Pour les bâtiments des collectivités, la mise en œuvre des moyens au niveau déconcentré favorise le déploiement des projets sur l'ensemble des territoires. Ensuite, l'amélioration de la qualité énergétique inclut un volet ciblé sur les logements privés, mais aussi un soutien à la réhabilitation des logements sociaux ainsi qu'à la rénovation énergétique des TPE/PME. Des mesures spécifiques destinées aux TPE, PME, artisans, commerçants et indépendants sont mises en œuvre pour accompagner leur engagement dans la transition écologique via la rénovation de leurs locaux.

La relance de l'investissement dans les infrastructures et mobilités vertes constitue un autre axe central de la relance de l'économie et de sa transformation vers une économie moins carbonée. Les infrastructures moins polluantes sont ainsi encouragées, avec une attention particulière portée sur les mobilités du quotidien : aménagements de réseaux cyclables, soutien au secteur ferroviaire et développement de transports collectifs constituent les trois piliers des nouvelles infrastructures financées dans le cadre du plan de relance. Le développement de la part modale des modes alternatifs à la route constitue un objectif en soi qui fait l'objet d'un suivi dédié. En outre, l'achat de véhicules propres est soutenu de façon accrue, grâce au bonus automobile et à la prime à la conversion. L'effort de renouvellement du parc automobile de l'État engagé dès 2020 est également amplifié et poursuivi sur ce programme (police nationale, gendarmerie, pénitentiaire et douanes), afin qu'il soit moins polluant. Il est attendu de l'ensemble de ces mesures une accélération de la réduction des émissions moyennes de CO₂ des véhicules neufs. Par ailleurs, pour répondre au besoin du maintien en bon état des écosystèmes terrestres, littoraux, maritimes et aquatiques, de manière à permettre aux territoires de s'adapter aux effets du changement climatique et d'être plus résilients, le programme « Écologie » intervient en faveur de la biodiversité et de la lutte contre l'artificialisation des sols. Cette action a pour objectif de réaliser des opérations de réparation écologique et d'aider les territoires et les filières dans leur transition écologique. Ces projets peuvent comprendre l'adaptation d'infrastructures routières et ferroviaires, des conurbations ou des barrages, des actions de désimpermeabilisation et de désartificialisation. Un fonds en particulier finance des opérations de recyclage des friches urbaines et industrielles. L'objectif de cette action est également d'aider les collectivités locales à construire plus dense en versant une prime aux maires accordant des permis de construire permettant de limiter l'artificialisation et l'étalement urbain. Si l'Outre-mer peut bénéficier de l'ensemble des mesures, une partie des moyens de cette action est spécifiquement consacrée à l'Outre-mer, au titre du renforcement des infrastructures antisismiques aux Antilles (en priorité les hôpitaux et bâtiments publics), ou encore de la modernisation des réseaux d'eau.

Dans un contexte où les enjeux environnementaux et climatiques sont majeurs pour notre agriculture, il importe également d'accélérer la transition de notre modèle agricole vers des systèmes plus résilients : l'importance de notre souveraineté alimentaire, qui se traduit notamment par le plan protéines, ou encore les demandes pour des produits locaux, qui se retrouvent dans le développement d'une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale dans les cantines scolaires des petites communes, ou encore au travers des projets alimentaires territoriaux (PAT), n'ont fait que confirmer ce besoin. L'effort d'investissement dans le renouvellement des agro-équipements ainsi que sur le secteur forestier vise à contribuer à une modernisation et une transformation durable du secteur ainsi qu'à la réduction de la pollution. Une attention particulière est enfin portée sur l'élevage et le bien-être animal. Le renforcement de la performance environnementale et sociale du secteur agricole s'étend aux activités de pêche et de culture marine, avec des mesures spécifiques intégrées à une action dédiée à la mer. Celle-ci vise également à soutenir le développement de solutions vertueuses dans l'ensemble des dimensions du développement durable, par une action ciblée sur la modernisation d'infrastructures et d'équipements portuaires ainsi que la flotte de navires des affaires maritimes.

Enfin, les moyens déployés par ce programme ont pour objectif d'appuyer le développement d'énergies et de technologies vertes : la stratégie hydrogène incarne cet investissement dans les énergies de demain ; cet appui se traduit aussi par le soutien apporté à des filières stratégiques telles que le nucléaire, l'aéronautique et l'automobile. L'accompagnement des entreprises dans la transition écologique passe aussi par la décarbonation de l'industrie, avec un accompagnement dans l'électrification et la transition vers l'utilisation de procédés moins énergivores par le biais d'appels à projets, ou encore le soutien à l'économie circulaire et aux circuits courts.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Assurer la mise en œuvre rapide du volet Écologie du plan de relance

INDICATEUR 1.1 : Taux de consommation des crédits

OBJECTIF 2 : Assurer la transition énergétique des bâtiments publics

INDICATEUR 2.1 : Economie d'énergie attendue

OBJECTIF 3 : Améliorer la qualité énergétique du parc de logements

INDICATEUR 3.1 : Nombre de logements sortis du statut de « passoire thermique » grâce à MaPrimeRénov'

OBJECTIF 4 : Développer la part des modes alternatifs à la route

INDICATEUR 4.1 : Part modale des transports non routiers

OBJECTIF 5 : Réduction des émissions moyennes de CO2 des véhicules neufs

INDICATEUR 5.1 : Émissions moyennes de CO2 des véhicules neufs

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Assurer la mise en œuvre rapide du volet Écologie du plan de relance

INDICATEUR

1.1 – Taux de consommation des crédits

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux de consommation des AE	%	99	sans objet	Sans objet	-220%	donnée non retenue	Sans objet
Taux de consommation des CP	%	75	46	100	41%	absence amélioration	100

Commentaires techniques

Les taux de consommation présentés correspondent, sur l'ensemble de la mission « Plan de relance », au rapport du montant exécuté sur la ressource totale. La ressource totale correspond à la somme des reports entrants et des crédits ouverts en loi de finances initiale (LFI) et loi de finances de fin de gestion (LFG), ajustée des crédits transférés vers les programmes d'autres missions budgétaires ou transférés vers la mission « Plan de relance ».

ANALYSE DES RESULTATS

En propos liminaire, il est rappelé que l'exécution réelle constatée en 2024 se situe nécessairement en écart à la ressource totale ouverte sur l'ensemble de la mission, compte tenu de la spécificité des modalités de gestion de celle-ci et du choix politique qui a été fait d'ouvrir massivement les crédits de paiement dès 2021-2022 afin de ne pas entraver le bon déploiement du Plan.

En 2024, la ressource totale du programme 362 s'est établie à 41,5 M€ en AE et 4 296,4 M€ en CP, pour une exécution finale de -91,2 M€ en AE et 1 766,2 M€ en CP.

En AE, l'exécution négative affichée sur le programme est essentiellement liée au rétablissement de crédits de 38,3 M€ au titre de MaPrimRenov', et aux retraits d'engagements enregistrés sur les BOP TECO (dont environ 10 M€ au titre du fonds friche) et MCTR au titre des dispositifs de rénovation énergétique des bâtiments locaux.

En CP, l'exécution 2024 se caractérise par un certain ralentissement des décaissements, en raison d'un étalement dans le temps de la trajectoire lié à la nature même de certains projets portés par le programme, notamment d'investissement (rénovation énergétique des bâtiments publics, décarbonation de l'industrie, mobilité du quotidien, stratégie hydrogène-projets européens).

OBJECTIF**2 – Assurer la transition énergétique des bâtiments publics****INDICATEUR****2.1 – Economie d'énergie attendue**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Opérations de rénovation thermique de l'État et de ses opérateurs	kWh	235 000 000	235 000 000	235 000 000	235000000	cible atteinte	Non déterminé
Opérations de rénovation thermique des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche et du réseau des œuvres universitaires sociales	kWh	165 000 000	165 000 000	165 000 000	165000000	cible atteinte	Non déterminé

Commentaires techniques**Précisions méthodologiques**

Source des données : Pour la fixation de l'objectif : dossiers de sélection des projets après instruction par la direction de l'immobilier de l'État (DIE) et les préfets de région. Pour l'actualisation et le suivi de l'objectif : documents et outil de suivi entre, d'une part, les porteurs de projets et, d'autre part, la DIE et les préfets de région. Les économies d'énergie pour les opérations des collectivités locales n'ont pas pu être collectées.

Mode de calcul : Cet indicateur, répondant à l'objectif de transition énergétique dans le cadre de la politique immobilière de l'État, est la somme des économies d'énergie finale (gains exprimés en kWh) identifiées dans les dossiers des candidats. Il se prête à une estimation en début de programme (objectif retenu), actualisée annuellement en fonction de l'évolution des projets, et à une mesure finale en fin de projet. L'objectif est de maintenir les gains prévisionnels estimés lors de la phase d'élaboration et de sélection des projets. Le suivi de l'indicateur et le maintien des objectifs définis dans les dossiers présentés par les porteurs de projets, sont assurés au cours de la mise en œuvre des projets dans le cadre du dispositif de suivi mis en place par l'État. Les résultats réels et l'atteinte concrète de l'objectif fixé ci-dessus, ne pourront être définitivement mesurés qu'après la mise en service effective des projets.

ANALYSE DES RESULTATS

La rénovation thermique des bâtiments publics financée par le plan de relance a pour objectif de permettre la réduction de la consommation énergétique des bâtiments de l'État et de ses opérateurs (y compris des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et du réseau des œuvres sociales et universitaires), en luttant contre leur obsolescence, le tout en adéquation avec les orientations de la politique immobilière de l'État, les schémas directeurs immobiliers régionaux et les schémas pluriannuels de stratégie immobilière des administrations centrales et déconcentrées.

Les économies d'énergie prévues dans les projets immobiliers lauréats sont des gains sur la facture énergétique en kWh d'énergie finale, grâce aux travaux impactant directement et positivement la performance énergétique, selon trois types de mesures :

1. construction, rénovation et réhabilitation avec isolation extérieure ou intérieure (y compris changement d' huisseries et d'ouvrants) ;
2. changement de système de chauffage, de climatisation...
3. installation et changement de dispositifs électriques et d'éclairage, favorisant les baisses de consommations d'énergie.

La prévision d'économie d'énergie attendue a été estimée de manière prudente. Fin 2021, l'ensemble des projets a été validé. Elle est maintenue de 2022 à 2024, la réalisation des chantiers ne conduisant pas à réviser à la baisse les objectifs.

Les cibles 2025 sont également maintenues au même niveau que les prévisions 2024, dans la logique du programme qui repose sur des prévisions correspondant aux résultats attendus une fois l'ensemble des opérations réalisées. Le respect de ces objectifs fait l'objet d'un suivi par la direction de l'immobilier de l'État et les préfets de région au travers de l'outil de suivi, mais également dans le cadre du dispositif du suivi renforcé pour accompagner les projets complexes à enjeux.

OBJECTIF

3 – Améliorer la qualité énergétique du parc de logements

INDICATEUR

3.1 – Nombre de logements sortis du statut de « passoire thermique » grâce à MaPrimeRénov'

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre de logements sortis du statut de « passoire thermique » grâce à MaPrimeRénov'	Nb	23700	29 192	Non déterminé	Non déterminé	cible atteinte	Non déterminé

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques :

Source des données : Agence nationale de l'habitat (ANAH)

Mode de calcul : Le nombre de dossiers (propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, syndicats de copropriétaires) s'étant vu accorder le bonus « sortie de passoire thermique » à l'appui d'un audit effectué avant travaux, parmi les dossiers validés durant l'année de référence.

L'absence de cible à compter de 2024 résulte du fait que l'indicateur décompte le nombre de dossiers (propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, syndicats de copropriétaires) s'étant vu accorder le bonus « sortie de passoire thermique » à l'appui d'un audit effectué avant travaux, parmi les dossiers validés durant l'année de référence. Le calcul de l'indicateur s'appuie par conséquent sur les dossiers engagés en année N sur la base des crédits relance, or l'intégralité des autorisations d'engagement a été consommée à l'issue de l'exercice 2022.

ANALYSE DES RESULTATS

La rénovation énergétique des logements privés contribue à l'atteinte de nos objectifs climatiques nationaux en réduisant les émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel, tout en permettant d'améliorer le confort thermique des logements et de réduire la facture énergétique des ménages.

En complément de l'achèvement de la transformation du crédit d'impôt transition énergétique (CITE) en prime forfaitaire « MaPrimeRénov' », plusieurs mesures visant à massifier la rénovation énergétique des logements privés ont été engagées en 2021 : extension des forfaits MaPrimeRénov' aux propriétaires bailleurs et introduction de forfaits MaPrimeRénov' « rénovation globale » pour les ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs, introduction d'une aide destinée à l'ensemble des copropriétaires pour les travaux sur parties communes de copropriétés (MaPrimeRénov' « Copropriétés »), introduction de bonus valorisant la sortie des étiquettes énergétiques F ou G (bonus « sortie de passoire énergétique ») et l'atteinte des étiquettes A ou B (bonus « bâtiment basse consommation »).

En 2023, la valeur de l'indicateur couvre les bonus « sortie de passoire thermique » validés dans le cadre de la prime forfaitaire MaPrimeRénov', de l'aide MaPrimeRénov' « Sérénité » et de l'aide MaPrimeRénov' « Copropriétés ». Cette valeur sous-estime le nombre de logements sortis de passoire thermique grâce aux aides MaPrimeRénov' car le bonus « sortie de passoire thermique » n'est pas systématiquement sollicité par les ménages concernés à l'appui d'un audit avant travaux. Depuis 2023, la mise en place d'une collecte des étiquettes DPE avant travaux disponibles dans le cadre des forfaits « MaPrimeRénov' » permet de renforcer le suivi du parc des passoires thermiques et de l'indicateur 3.1.

OBJECTIF

4 – Développer la part des modes alternatifs à la route

INDICATEUR

4.1 – Part modale des transports non routiers

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Part modale des transports collectifs dans l'ensemble des transports intérieurs terrestres de voyageurs	%	17,8	18,5 (estimation)	>19,2	18,6	amélioration	>19,9
Part modale du transport ferroviaire dans le transport intérieur terrestre de marchandises	%	10,7	11 (estimation)	>10,5	9,8	amélioration	>11,3
Part modale du transport fluvial dans le transport intérieur terrestre de marchandises	%	2,1	2,2 (estimation)	>2,3	1,8	absence amélioration	>2,3
Part modale du vélo dans les trajets domicile-travail	%	3,5	Non connu	>5	Non connu	donnée non renseignée	>4,7

Commentaires techniques

Sources des données :

Pour l'évaluation de la part modale du vélo dans les trajets domicile-travail, les données reposent sur l'enquête annuelle de recensement de la population de l'Insee dont le résultat est publié dans le Bilan annuel des transports.

Le bilan des transports de l'année N publié à l'automne de l'année N+1, le rapport annuel de performance de l'année N (RAP N) et du projet annuel de performances de l'année suivante (PAP N+2) contiennent des chiffres provisoires, les chiffres définitifs (consolidés) étant disponibles pour le rapport annuel de performance de l'année suivante (RAP N+1).

Révision des données : Le bilan annuel des transports de 2024 n'est pas encore publié, les données restent des estimations pour 2024. Les chiffres présentés sont donc des estimations de la DGITM.

ANALYSE DES RESULTATS

Sous-indicateurs 4.1.1 à 4.1.3 – Part modale des transports non routiers

Cet indicateur, créé en 2006, permet d'apprécier le rééquilibrage, pour le transport de voyageurs et de marchandises, vers les modes alternatifs à la route, ferroviaire et fluvial pour le fret et vers les transports collectifs pour les voyageurs.

La part du transport collectif terrestre de voyageurs s'est accrue de 2022 à 2023 avec 17,8 %, dépassant ainsi son niveau de 2019 (17,3 %). Cela s'explique principalement par une baisse des transports en véhicules particuliers (-1,6 % en 2023) et une hausse des transports collectifs routiers et des transports ferrés.

Le transport ferroviaire de voyageurs a augmenté en 2024, avec +1 % d'augmentation au global du nombre de voyageurs-kilomètres hors Île-de-France et environ +8 % d'augmentation sur les réseaux SNCF et RATP sous convention avec Île-de-France Mobilités, par rapport à 2023.

Le transport terrestre de marchandises s'élève à environ 341 milliards de tonnes-kilomètres en 2024, soit 3 % de plus qu'en 2023. L'activité a augmenté notamment du fait d'une embellie notable pour le transport ferroviaire (+14 %). Les transports fluvial et routier de marchandises ont augmenté respectivement de 2,9 % et de 1,9 %.

La part modale du train s'améliore à 9,8 % pour s'approcher de son niveau de 2022 (10,2 %), probablement en raison du reflux du prix de l'électricité et de faibles mouvements sociaux en comparaison à 2023.

La part du fluvial reste stable, à 1,8 %, après une diminution de 10 points entre 2022 et 2023 (-10,2 % en volume). Il était impacté par une conjoncture économique défavorable, en particulier sur les filières cérésières et certaines matières premières (notamment sables naturels, pierre ponce, cailloux, graviers, silex et galets).

Sous-indicateur 4.1.4 Part modale du vélo dans les trajets domicile-travail

La pratique du vélo continue de se développer. En 2023, parmi les personnes se rendant sur leur lieu de travail, 4,0 % utilisent le vélo, soit 60 % d'augmentation par rapport à 2019 (2,5 %). En 2021, selon les dernières données locales disponibles, la pratique est disparate entre les métropoles (5,3 %) et les communautés de communes (1,3 %) mais l'usage du vélo se développe sur tous les types de territoires. L'usage du vélo pour se rendre à son travail concerne davantage les hommes, les cadres et les plus jeunes. Cette pratique est également différenciée selon le groupe social : les cadres utilisent plus souvent le vélo pour aller travailler (6,4 %) que les agriculteurs ou les artisans (1,3 %), les commerçants et chefs d'entreprise (2,1 %). Le taux de recours au vélo des actifs est le plus élevé chez les 15-19 ans et les 30-34 ans (respectivement 4,3 % et 4,1 %).

La plateforme nationale des fréquentations, administrée par le Réseau vélo et marche, confirme ces évolutions avec une relative stabilité en 2024 (+1 %), et +59 % par rapport à 2019. Sur la base des données disponibles depuis la plateforme, l'usage du vélo progresse en 2024 pour les déplacements en semaine et en milieu urbain, mais baisse légèrement partout ailleurs (tous motifs de déplacement).

OBJECTIF

5 – Réduction des émissions moyennes de CO2 des véhicules neufs

INDICATEUR

5.1 – Émissions moyennes de CO2 des véhicules neufs

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Émissions moyennes de CO2 des véhicules neufs	gCO2/km	102,7	96,6	106,5	93,8	absence amélioration	97,8

Commentaires techniques

Les chiffres portés dans le tableau s'entendent par rapport à la norme WLPT conforme à la décision d'exécution UE 2022-2087 de la Commission du 26 septembre 2022.

ANALYSE DES RESULTATS

Ces trois dernières années ont été marquées par une forte baisse des émissions moyennes de CO₂ des voitures particulières neuves grâce d'une part, au durcissement du barème du malus, visant à maintenir son effet incitatif (baisse de son seuil de déclenchement de 5 g/km par an et relèvement de son plafond de montant de 10 000 € par an), et, d'autre part, à l'application de l'objectif européen contraignant de réduction des émissions moyennes de CO₂ des voitures particulières neuves s'appliquant aux constructeurs automobiles qui ont, combinés aux aides mises en place, entraîné notamment une augmentation des ventes de véhicules électrifiés, bien que cette dynamique soit moins forte en 2024.

Présentation des crédits

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Rénovation énergétique	2 761 424	6 307 105	-54 620 859	-134 567	-45 686 897	0
02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	-54 573	-143 565	-13 849 322		-14 047 460	0
03 – Décarbonation de l'industrie			5 000 000		5 000 000	0
04 – Économie circulaire et circuits courts					0	0
05 – Transition agricole	-1 089		-10 766 433		-10 767 522	0
06 – Mer	-11 704		-11 369		-23 073	0
07 – Infrastructures et mobilité vertes	-99 001	-74 620	-122 399		-296 020	0
08 – Énergies et technologies vertes			-19 880 000		-19 880 000	0
09 – Dotation régionale d'investissement			-5 460 893		-5 460 893	0
Total des AE prévues en LFI	0	0	0	0	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+41 500 563 (hors titre 2)			+41 500 563	
Total des AE ouvertes		41 500 563 (hors titre 2)			41 500 563	
Total des AE consommées	2 595 057	6 088 920	-99 711 275	-134 567	-91 161 865	

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Rénovation énergétique	23 664 807	271 040 395 179 094 145	308 750 000 185 218 818	102 816 691 88 049 871	682 607 086 476 027 641	682 607 086
02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	470 944	3 891 308	29 332 347 240 844 884		29 332 347 245 207 135	29 332 347
03 – Décarbonation de l'industrie	2 864 056	29 100	63 551 994		0 66 445 150	0
04 – Économie circulaire et circuits courts			72 000 000		0 72 000 000	0
05 – Transition agricole	176 128		42 448 788 114 100 665		42 448 788 114 276 794	42 448 788
06 – Mer	1 313 781	103 080	35 320 000 15 000 000		35 320 000 16 416 862	35 320 000
07 – Infrastructures et mobilité vertes	5 517 681	1 140 977	246 717 221 345 482 645		246 717 221 352 141 303	246 717 221

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024</i> Consommation 2024	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
08 – Énergies et technologies vertes			67 200 000 354 083 189	1 750 000	67 200 000 355 833 189	67 200 000
09 – Dotation régionale d'investissement			65 450 000 67 890 775		65 450 000 67 890 775	65 450 000
Total des CP prévus en LFI	0	271 040 395	795 218 356	102 816 691	1 169 075 442	1 169 075 442
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+3 127 323 697 (hors titre 2)			+3 127 323 697	
Total des CP ouverts		4 296 399 139 (hors titre 2)			4 296 399 139	
Total des CP consommés	34 007 397	184 258 611	1 458 172 971	89 799 871	1 766 238 850	

2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Rénovation énergétique	3 902 416	17 982 754	-15 504 545	-159 996	0	0 6 220 628
02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	-46 621	-287 286	-45 849 083		0	0 -46 182 990
03 – Décarbonation de l'industrie		3 400			0	0 3 400
04 – Économie circulaire et circuits courts					0	0 0
05 – Transition agricole	-16 619		47 804		0	0 31 185
06 – Mer	1 656 988	116 503			0	0 1 773 491
07 – Infrastructures et mobilité vertes	444 528	540 521	34 674 010		0	0 35 659 059
08 – Énergies et technologies vertes				6 000 000	0	0 6 000 000
09 – Dotation régionale d'investissement			-4 715 782		0	0 -4 715 782
Total des AE prévues en LFI	0	0	0	0	0	0
Total des AE consommées	5 940 693	18 355 891	-31 347 596	5 840 004		-1 211 009

2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Rénovation énergétique	33 966 658 31 373 353	122 279 972 328 143 467	622 965 545 825 200 627	203 364 905 372 731 547	982 577 080	982 577 080 1 557 448 995
02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	3 619 786 1 707 258	8 736 640 5 415 030	511 031 230 185 259 407		523 387 656	523 387 656 192 381 694
03 – Décarbonation de l'industrie	8 277 010		288 000 000 139 557 567		288 000 000	288 000 000 147 834 578
04 – Économie circulaire et circuits courts			100 000 000		100 000 000	100 000 000 0
05 – Transition agricole	3 000 000 364 255		203 000 000 98 313 101		206 000 000	206 000 000 98 677 357
06 – Mer	387 397	9 834 000 4 617 127	66 946 000 52 776 462		76 780 000	76 780 000 57 780 986
07 – Infrastructures et mobilité vertes	8 205 602	7 000 000 11 069 538	387 740 000 360 438 423		394 740 000	394 740 000 379 713 562
08 – Énergies et technologies vertes	3 800 000		801 594 780 259 529 777	1 900 000	801 594 780	801 594 780 265 229 777
09 – Dotation régionale d'investissement			183 300 000 117 230 502		183 300 000	183 300 000 117 230 502
Total des CP prévus en LFI	40 586 444	147 850 612	3 164 577 555	203 364 905	3 556 379 516	3 556 379 516
Total des CP consommés	54 114 876	349 245 161	2 038 305 866	374 631 547		2 816 297 451

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	5 940 693	0	2 595 057	54 114 876	0	34 007 397
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 973 469	0	2 595 299	53 971 710	0	33 831 508
Subventions pour charges de service public	-32 776	0	-242	143 165	0	175 889
Titre 5 – Dépenses d'investissement	18 355 891	0	6 088 920	349 245 161	271 040 395	184 258 611
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	18 353 228	0	6 088 920	349 242 499	271 040 395	184 258 611
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	2 662	0	0	2 662	0	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	-31 347 596	0	-99 711 275	2 038 305 866	795 218 356	1 458 172 971
Transferts aux ménages	0	0	-38 260 000	543 149 200	0	-38 260 000
Transferts aux entreprises	34 288 806	0	-17 557 096	654 929 363	139 386 186	706 353 196
Transferts aux collectivités territoriales	-64 542 352	0	-29 512 668	435 716 467	363 951 031	377 638 503
Transferts aux autres collectivités	-1 094 051	0	-14 381 512	404 510 836	291 881 139	412 441 272
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	5 840 004	0	-134 567	374 631 547	102 816 691	89 799 871
Dotations en fonds propres	5 840 004	0	-134 567	374 631 547	102 816 691	89 799 871
Total hors FdC et AdP		0			1 169 075 442	

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+41 500 563			+3 127 323 697	
Total*	-1 211 009	41 500 563	-91 161 865	2 816 297 451	4 296 399 139	1 766 238 850

* y.c. FdC et AdP

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS

ARRETES DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/01/2024		26 905 691						
Total		26 905 691						

ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/03/2024		14 594 872		3 335 449 776				
Total		14 594 872		3 335 449 776				

DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/06/2024								165 580 929
28/11/2024								42 545 150
Total								208 126 079

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		41 500 563		3 335 449 776				208 126 079

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Rénovation énergétique		-45 686 897	0 -45 686 897		682 607 086 476 027 641	682 607 086 476 027 641
02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation		-14 047 460	0 -14 047 460		29 332 347 245 207 135	29 332 347 245 207 135
03 – Décarbonation de l'industrie		5 000 000	0 5 000 000		66 445 150	0 66 445 150
04 – Économie circulaire et circuits courts			0 0		72 000 000	0 72 000 000
05 – Transition agricole		-10 767 522	0 -10 767 522		42 448 788 114 276 794	42 448 788 114 276 794
06 – Mer		-23 073	0 -23 073		35 320 000 16 416 862	35 320 000 16 416 862
07 – Infrastructures et mobilité vertes		-296 020	0 -296 020		246 717 221 352 141 303	246 717 221 352 141 303
08 – Énergies et technologies vertes		-19 880 000	0 -19 880 000		67 200 000 355 833 189	67 200 000 355 833 189
09 – Dotation régionale d'investissement		-5 460 893	0 -5 460 893		65 450 000 67 890 775	65 450 000 67 890 775
Total des crédits prévus en LFI *	0	0	0	0	1 169 075 442	1 169 075 442
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+41 500 563	+41 500 563		+3 127 323 697	+3 127 323 697
Total des crédits ouverts	0	41 500 563	41 500 563	0	4 296 399 139	4 296 399 139
Total des crédits consommés	0	-91 161 865	-91 161 865	0	1 766 238 850	1 766 238 850
Crédits ouverts - crédits consommés		+132 662 429	+132 662 429		+2 530 160 289	+2 530 160 289

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	0	0	0	1 169 075 442	1 169 075 442
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	0	0	0	1 169 075 442	1 169 075 442

RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	0	0	0	0	0
Surgels	0	0	0	0	2 574 177 132	2 574 177 132
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	0	0	0	2 574 177 132	2 574 177 132

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) 41 500 563	CP ouverts en 2024 * (P1) 4 296 399 139
AE engagées en 2024 (E2) -91 161 865	CP consommés en 2024 (P2) 1 766 238 850
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) 16 512 080	dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) 1 801 438 850
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 - E2 - E3) 116 150 349	dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) -35 200 000

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) 5 957 273 464					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) -621 651					
Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net (R3 = R1 + R2) 5 956 651 813	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) 1 801 438 850	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 - P3) 4 155 212 963		
AE engagées en 2024 (E2) -91 161 865	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) -35 200 000	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 - P4) -55 961 865		
			Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R6 = R4 + R5) 4 099 251 098		
					Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) 1 600 000 000
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 - P5) 2 499 251 098

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

L'exécution 2024 traduit les efforts de mise en extinction des programmes de la mission « Plan de relance ».

S'agissant du programme 362, cet effort s'est notamment traduit par l'arrêt des engagements nouveaux (hors tranches fonctionnelles) et des recyclages dérogatoires d'AE antérieures : cela conduit à afficher une consommation négative de CP sur les engagements 2024, ceux-ci ne faisant que traduire la comptabilisation de rétablissements de crédits, notamment de l'ANAH au titre de MaPrimRénov' Copros.

Le montant de CP affiché comme nécessaire post-2025 pour couvrir les engagements réalisés est bien un montant maximal théorique, qui n'intègre à ce stade aucune hypothèse future de taux de chute, alors même que ceux-ci devraient apparaître de façon croissante à mesure que s'approche la fermeture des dispositifs.

Justification par action

ACTION

01 – Rénovation énergétique

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Rénovation énergétique		-45 686 897	0 -45 686 897		682 607 086 476 027 641	682 607 086 476 027 641

L'action rénovation énergétique regroupe les dépenses du plan de relance en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics de l'État et des collectivités territoriales, des logements sociaux, des logements privés et des locaux des TPE/PME.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		2 761 424		23 664 807
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		2 761 664		23 665 046
Subventions pour charges de service public		-239		-239
Titre 5 : Dépenses d'investissement		6 307 105	271 040 395	179 094 145
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		6 307 105	271 040 395	179 094 145
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-54 620 859	308 750 000	185 218 818
Transferts aux ménages		-38 260 000		-38 260 000
Transferts aux entreprises		-491 589		15 627 428
Transferts aux collectivités territoriales		-14 248 470	308 750 000	202 709 737
Transferts aux autres collectivités		-1 620 799		5 141 654
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		-134 567	102 816 691	88 049 871
Dotations en fonds propres		-134 567	102 816 691	88 049 871
Total		-45 686 897	682 607 086	476 027 641

Rénovation thermique des bâtiments publics :

Dans le cadre de l'appel à projets pour le volet rénovation thermique des bâtiments publics de l'État et de ses opérateurs, 2,7 Md€ d'AE et 1,192 Md€ de CP ont été ouverts au plan de relance en lois de finances initiale pour 2021, 729 M€ de CP en LFI 2022, 372 M€ de CP en LFI 2023 et 374 M€ de CP en LFI 2024 pour 4 214 projets sélectionnés par le Premier ministre lors de la conférence nationale de l'immobilier public du 14 décembre 2020.

Avec plus de 16 000 marchés notifiés pour plus de 2,4 Md€ à l'origine, la direction de l'immobilier de l'État (DIE) a atteint son objectif d'engagement de la quasi-totalité des marchés au 31 décembre 2021.

171 projets ont été abandonnés pour un montant de 30 M€ bruts (hors consommations réalisées sur ces projets de 2,62 M€) portant le montant global de l'enveloppe à 2,67 Md€.

Au 31 décembre 2024, 8,9 M€ d'AE ont été engagés et 295,9 M€ de CP ont été consommés sur l'exercice 2024.

Au 31 décembre 2024, la consommation cumulée sur la mesure du plan de relance « Rénovation thermique des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » suivie par la DIE s'élève à 2 645 118 046 € en AE et 2 474 278 206 € en CP et répartie comme suit :

- Brique 362-3154 (MES162) - consommation des UO ministérielles (hors enseignement supérieur et recherche) et régionales pour l'État et autres établissements publics nationaux : 1 466 618 328 € en AE et 1 346 406 130 € en CP ;
- Brique 362-3155 (MES161) - consommation des deux UO pour les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche et du réseau des œuvres universitaires sociales : 1 178 499 718 € en AE et 1 127 872 077 € en CP.

S'agissant du suivi des opérateurs, 92 M€ de crédits de paiement ont été mis à disposition d'opérateurs sous forme de subvention en 2024. Les montants mis à disposition se répartissent comme ci-dessous entre les différents opérateurs :

Opérateur	Crédits de paiement 2024
CEA	5 770 000
CIRAD	106 345
CIUP	3 801 712
CNRS	4 600 000
CROUS	9 795 521
EC Lyon	496 150
ENSM	200 000
IFP	1 086 168
INP	1 762 061
INRAE	1 122 000
INSA	10 000
INSERM	670 000
IRD	2 050 000
IRSN	3 614 000
MINES Paris	860 000
Université	55 907 625
Total général	91 851 583

Ces opérateurs ont déclaré avoir consommé 92 % des crédits de paiement qui leur ont été alloués au 31 décembre 2024.

Aide à la rénovation énergétique des logements privés : -38,2 M€ en AE/CP

MaPrimeRénov' Copros / Intensification des plans nationaux de l'Anah :

Le dispositif MPR Copros, ouvert à l'ensemble des syndicats de copropriété, a permis d'accompagner la rénovation de 37 971 logements collectifs en 2024. Depuis son lancement, la dynamique observée concernant le dépôt des dossiers de demande de primes à l'ANAH par les copropriétaires n'a cessé de progresser. Cela s'explique

notamment par une appropriation croissante de ce dispositif par les acteurs, conjuguée à la tenue et au vote des assemblées générales conditionnant le dépôt définitif des dossiers. Ce dispositif mis en œuvre à l'origine dans le cadre du plan de relance a finalement été pérennisé au regard des résultats déjà obtenus et de la dynamique à venir.

Cette mesure a également permis de renforcer les moyens dédiés aux actions financées par l'ANAH et menées dans le cadre des plans gouvernementaux « Initiative copropriétés », « Action cœur de ville » (ACV) et du programme « Petites villes de demain » (PVD).

Dans une logique de simplification de la gestion des crédits relance délégués depuis le P362 à l'ANAH au titre de la mesure « MaPrimeRénov' Copros / Intensification des plans nationaux », l'État a versé à l'opérateur en une unique fois en 2023 la totalité du reliquat de crédits de paiement dus sur la base des engagements effectivement consommés sur le budget de l'établissement au cours de la période de la relance. Un suivi fin de la dépense a toutefois été maintenu : ainsi, en 2024, un rétablissement de crédits de 38,2 M€ en AE et en CP a été effectué par l'Anah sur le programme 362 ; ce montant provient d'opérations annulées.

Rénovation énergétique et transition écologique de TPE/PME : 6,2 M€ en CP

Accompagnement des entreprises engagées pour la transition écologique : 4,2 M€

La mesure « Entreprises engagées pour la transition écologique » a permis de financer l'accompagnement des artisans, commerçants, indépendants et start-ups dans leur démarche de transition écologique. Elle s'articule autour de trois volets :

- **Volet « Offre »** (23 M€ d'AE en 2021) : des aides ont été attribuées pour les dépenses et investissements post-innovation des PME innovantes du secteur de la transition énergétique et écologique. L'appel à projets « Innovation » a sélectionné 230 lauréats, pour un montant total de 23 M€ d'AE. Parmi eux, 223 projets ont été menés à bien, les derniers dossiers ayant été soldés en 2024.
- **Tremplin pour la transition écologique des PME** (22 M€ d'AE en 2021 et 3,8 M€ d'AE en 2023) : lancé le 28 janvier 2021, ce dispositif a permis d'accompagner 1 500 entreprises en 2021, puis 200 autres en 2023. À fin 2024, 89 % des dossiers sont soldés.

En 2024, 1,5 M€ d'aides ont été versés aux bénéficiaires par l'opérateur, portant le montant total des aides versées à 44 M€ depuis le lancement de ces deux dispositifs. Les restes-à-payer s'élèvent à 10,3 M€.

Aides forfaitaires pour les actions d'écoconception des PME : 2 M€

Dans le cadre du plan de relance, l'ADEME a également proposé aux entreprises un **pack « Écoconception »** pour soutenir leurs démarches, notamment à travers :

- **L'appel à projets « PERFECTO »** : 26 projets de recherche et développement ont été retenus pour un montant de 5,4 M€. Ces projets sont en cours de réalisation et s'étalent sur plusieurs années ;
- **L'offre « Tremplin »** : plus de 460 projets ont bénéficié d'aides pour les pré-diagnostics en écoconception et la communication environnementale (« Affichage environnemental », « Écolabel européen »), pour un montant total de 2,8 M€. Tous les projets sont désormais terminés ;
- **L'offre « Gré à gré »** : 220 projets ont été accompagnés via des diagnostics écoconception, des études de mise en œuvre et des investissements associés, pour un montant de 5,5 M€ ;
- **L'affichage environnemental textile** : une enveloppe de 0,9 M€ a financé l'expérimentation de l'affichage environnemental dans le secteur textile, accompagnant une centaine de dossiers ;
- **Le partenariat avec BPI** : ce partenariat vise à aider les entreprises à évaluer le coût environnemental de leurs produits, services ou procédés à travers un diagnostic. Une enveloppe de 1 M€ a été allouée pour financer 100 diagnostics à partir de 2024, spécifiquement pour les TPE, ETI et PME ;
- **Le projet « Neopolia »** : initiative innovante et structurante pour la filière, ce projet consiste à construire un paquebot à propulsion principalement vélique. L'aide a été revue à 900 k€, octroyée exclusivement à CNI, sous-traitant des Chantiers de l'Atlantique.

En 2024, 4,5 M€ de subventions ont été versés aux bénéficiaires par l'opérateur, portant le montant total des aides versées à 17,2 M€ depuis 2021. Les restes-à-payer sont de 5 M€.

Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la vie associative : 15,48 M€ en CP en 2024

Le dispositif « Renovation énergétique des équipements sportifs » a bénéficié d'une enveloppe totale de 100 M€ en AE=CP.

En 2024, **15 482 336 € de CP** ont été versés à l'Agence nationale du sport (ANS). L'utilisation par l'opérateur est détaillée dans la partie dédiée.

Sur l'enveloppe de 50 M€, ouverte en 2021, 166 projets de rénovation énergétique et de modernisation d'équipements structurants ont été soutenus au titre de ce dispositif, 33 au niveau national et 133 au niveau régional. L'enveloppe complémentaire de 50 M€ ouverte sur la période 2022-2023 a permis de financer 139 projets.

Au 31 décembre 2024, 157 projets sont soldés comptablement sur les 305 projets subventionnés par l'Agence. Le montant décaissé par l'ANS, à la même date, s'élève à 60 M€.

Le montant moyen de subvention attribuée est de 0,3 M€ par projet et le taux moyen de subvention s'établit à 40,5 %. Parmi les projets soutenus, 84 % sont situés en territoire carencé urbain ou rural. Les équipements les plus concernés par ces travaux de rénovation sont les salles multisports, les bassins de natation et les terrains de grands jeux.

La consommation totale sur cette mesure s'élève à 100 M€ en AE et 96,46 M€ en CP.

Rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales : 196,6 M€ en CP

Le dispositif rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales, pour lequel l'intégralité des 950 millions d'euros en AE avait été engagée en 2021, a bénéficié de 429 M€ de ressources ouvertes en CP constituées de 296 M€ de CP ouverts en LFI 2024 et de 133 M€ de CP reportés de 2023 sur 2024.

Il a donné lieu à une consommation de 196,6 M€ en CP : 117,6 M€ ont été consommés au titre du bloc communal, 69,8 M€ au titre du bloc départemental et 9,2 M€ sur le projet de rénovation de l'ESPCI de Paris.

En AE, des retraites d'engagement ont été réalisés pour un montant de 14,2 M€, compte tenu de projets abandonnés ou soldés avec une dépense finale minorée par rapport à la dépense prévisionnelle.

Les crédits reportés de 2025 permettront de couvrir les demandes de paiement qui seront formulées par les collectivités pour des travaux encore en cours sur des opérations subventionnées par cette action.

ACTION

02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation		-14 047 460	0 -14 047 460		29 332 347 245 207 135	29 332 347 245 207 135

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		-54 573		470 944
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		-54 573		470 944
Titre 5 : Dépenses d'investissement		-143 565		3 891 308
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		-143 565		3 891 308
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-13 849 322	29 332 347	240 844 884
Transferts aux entreprises		-218 126	29 187 398	111 171 029
Transferts aux collectivités territoriales		-5 648 724		87 095 687
Transferts aux autres collectivités		-7 982 473	144 949	42 578 167
Total		-14 047 460	29 332 347	245 207 135

Densification et renouvellement urbain : 170,1 M€ de CP en 2024

Fonds de recyclage des friches - Enveloppe anciens sites industriels pollués à responsable défaillant : 15,6 M€ de CP
Ce dispositif, sous la responsabilité de l'ADEME vise à la dépollution des sites pollués tels que les sites industriels et miniers. Il permet de réduire le rythme d'artificialisation des sols et de concilier développement économique et protection de l'environnement.

Les 79 projets financés permettront d'éviter l'artificialisation de l'équivalent de 784 terrains de football d'espaces agricoles, naturels ou forestiers. Ils amélioreront l'attractivité de nombreux territoires locaux en y réhabilitant et/ou dépolluant 272 hectares de friches. Ils rendront possible la réalisation de projets économiques : 537 866 m² de logements, 866 541 m² d'activités économiques tels que des activités artisanales et industrielles (41 %), de la logistique (25 %) ou encore des bureaux et des commerces, ainsi que plus de 91 676 de m² d'équipements publics seront construits sur ces friches. 28 % des terrains reconvertis seront dédiés à des espaces verts publics et 36 % à d'autres espaces publics afin d'améliorer le cadre de vie et la place de la nature en ville.

La totalité des 69 M€ d'AE de la mesure a été engagée entre 2021 et 2022. À fin 2024, 22,9 M€ ont été versés par l'opérateur pour la concrétisation de ces projets. Les restes-à-payer s'élèvent à 32,9 M€.

Fonds de recyclage des friches - Friches recyclées ou mobilisées dans le cadre de projet d'aménagement urbain ou situées en cœur de ville et appui aux outils d'accompagnements CEREMA : 154,4 M€ de CP

Les trois éditions du fonds friches, lancées en 2021 et 2022, ont conduit à la sélection de près de 1 400 lauréats devant permettre à terme le recyclage de plus de 3 300 ha de friches et générer près de 6 700 000 m² de surfaces de logements (dont plus d'un tiers de logements sociaux), plus de 4 850 000 m² de surfaces économiques (bureaux, commerces, industrie...) et plus de 4 079 000 m² d'équipements publics. Conformément au calendrier du Plan de relance, l'ensemble des conventions a été engagé fin 2022 tant sur le volet « appels à projets régionaux » (680 M€) que sur le volet « Ademe » (69 M€).

La consommation des CP se fera jusqu'à fin 2026 :

- Par nature, les opérations d'aménagement sont soumises à des aléas (travaux de démolition ou de dépollution plus importants que prévus donnant lieu à des surcoûts, marchés de travaux ou d'études infructueux, réinstallation d'espèces protégées...) ayant pour conséquence un retard dans leur réalisation ;
- La conjoncture économique de 2024 a eu un impact sur ces projets secteur de la construction en difficulté, cession de charges foncières qui ne se font pas notamment pour des opérations comprenant du logement qui a été fortement impacté par la crise du crédit et la hausse du coût des travaux et des prestations annexes. Ce contexte économique défavorable a particulièrement pesé sur les projets financés dans le

cadre du plan de relance dont l'équilibre économique n'a pu être trouvé que grâce à la mobilisation de la subvention du fonds friches.

Cependant, la dynamique des projets est bien présente et l'ensemble du réseau d'acteurs demeure pleinement engagé afin que les projets respectent le calendrier fixé par le Plan de Relance. En effet, un tiers des projets a été soldé au 31 décembre 2024.

En parallèle de l'avancement des projets, le CEREMA poursuit son travail d'appui aux services instructeurs et de capitalisation des données issues du fonds friches par la mise à disposition via ses outils d'accompagnement (Cartofriches principalement).

Les restes à payer sur cette mesure s'élève à 216 M€.

Aide à la relance de la construction durable : 0,1 M€ de CP

L'aide à la relance de la construction durable, dotée initialement de 350 M€ a finalement fait l'objet d'engagement à hauteur de 283 M€.

Au titre du dispositif en place en 2021, 1 287 communes ont bénéficié de l'aide pour un montant total de 145 M€. Plus de 2 500 autorisations d'urbanisme créant plus de 68 000 logements dans des opérations sobres en matière de consommation foncière ont donné droit à l'aide. 1,387 millions de m² de logements sont aidés, soit l'équivalent de 19 800 logements aidés (pour une surface moyenne de 70 m²).

Le dispositif mis en place en 2022 a fait l'objet d'une contractualisation et d'un recentrage sur les territoires tendus où les besoins en logements sont plus prégnants. Plus de 207 000 logements ont été autorisés par les maires des 1 072 communes engagées dans les contrats de relance sur la période de décompte comprise entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022. Soit +20 % de construction supplémentaire par rapport l'objectif contractualisé. Sur ces 1 072 communes, 532 communes ont bénéficié de l'aide pour un montant total de 138 M€ (soit 74 % des aides prévisionnelles) et pour la construction de plus de 120 000 logements répondant au critère de densité, sur les 179 000 logements qu'elles ont autorisés.

En 2024, des dernières aides ont été payées pour un montant de 87 k€ (en Auvergne-Rhône-Alpes et Mayotte). Une dernière aide reste à payer à Mayotte en 2025 (3 000 €).

Biodiversité sur les territoires : 46,1 M€ de CP en 2024

Cet axe contribue directement à la valorisation des territoires, à l'amélioration du cadre de vie des citoyens dans un contexte d'adaptation et de résilience face au changement climatique et à la création d'emplois non délocalisables puisque rattachés à des actions de territoires donnés. Les crédits correspondants sont mis en œuvre essentiellement par les opérateurs et services déconcentrés de l'État dans un but de territorialisation renforcée de l'action.

Restaurations écologiques : 29,7 M€ de CP en 2024

Les crédits alloués pour la restauration écologique sont présentés dans le tableau ci-dessous pour chaque structure :

Données chorus	AE exécutées au 31/12/2024 = désengagement (REJB)	CP exécutés au 31/12/2024	Cumul AE exécutées 2021-2024	Cumul CP exécutés 2021-2024
<i>Restauration écologique</i>	-1 319 137	29 858 641	126 546 463	111 299 697
<i>Services déconcentrés</i>	-1 126 176	2 575 309	19 326 463	17 925 230
<i>EDF</i>	0	25 968 887	80 000 000	66 347 427
<i>Agences de l'eau</i>	0	392 100	7 900 000	7 707 039
<i>OFB</i>	0	922 345	19 320 000	19 320 000

- Services déconcentrés (DREAL et DEAL) : les paiements ont représenté 2,6 M€, soit 17,9 M€ depuis 2021 (93 % des paiements réalisés). Des désengagements ont par ailleurs été effectués à hauteur de 1,1 M€ liés à des projets abandonnés ou des projets dont les montants finaux ont été minorés par rapport aux prévisions initiales. Le rythme de ces désengagements s'est fortement accéléré en 2024 (total cumulé de 1,7 M€). Sur 297 projets, 105 sont en cours de réalisation (-48 par rapport à 2023), 188 sont terminés budgétairement (+45 par rapport à 2023), 4 projets sont annulés, et 256 sont clos sur le terrain (+46).
- EDF : le projet, sous maîtrise d'ouvrage EDF, consiste à construire des passes à poissons sur le Rhin au niveau des centrales hydroélectriques de Rhinau et Marckolsheim. La consommation budgétaire 2024 en CP

s'établit à 25,97 M€ (dont 1,25 M€ forfaitaire de compensation des surcoûts liés à la gestion de la concession) légèrement inférieure à la somme initialement prévue autour de 29 M€ de facturation estimée. Cet écart s'explique par un décalage pris dans l'achèvement du génie civil de Marckolsheim, qui n'a pas pu être facturé en totalité en 2024. Le projet n'a pas rencontré de difficultés majeures en 2024 et reste en phase avec le calendrier prévu.

- Pour Rhinau : l'avancement des travaux est conforme au planning annoncé. L'ensemble des travaux de génie civil est achevé sur la totalité de la passe à poissons. L'ensemble des équipements de la passe à poissons a été posé, comme par exemple les vannes d'entrées piscicoles, les grilles d'injection du débit, les équipements piscicoles (caméras des stations de comptage, antennes 'RFID' permettant l'identification des poissons, etc), les pompes et turbines générant le débit d'attrait sont en place. La partie haute tension permettant de raccorder les pompes et turbines est également terminée. Les travaux du lot contrôle commande sont en cours, les 10 kilomètres de câble pour raccorder tous les actionneurs et capteurs sont en train d'être posés. Les essais de la passe à poissons de Rhinau vont débuter dans quelques semaines.
- Pour Marckolsheim : une belle avancée des travaux pour le chantier en 2024. Les travaux de gros œuvre de la passe à poissons sont en grande partie terminés. Les pompes générant le débit d'attrait ainsi que la ceinture turbine sont en place. La conduite forcée reliant la prise d'eau à la turbine a été posée. Le local de comptage ainsi que la sortie piscicole sont terminés. Les équipements et la vantellerie ont été posés à 60 % (grilles piscicoles, vannes, ...). Le pont canal reliant la rive droite à la rive gauche a été posé.

Le tableau ci-dessous récapitule les dépenses effectuées au niveau des budgets des opérateurs :

Consommation des opérateurs	AE exécutées au 31/12/2024	CP exécutés au 31/12/2024	Cumul AE exécutées 2021-2024	Cumul CP exécutés 2021-2024
<i>Agences de l'eau</i>	-315 907	564 036	6 998 883	6 244 004
<i>OFB</i>	-1 047 103	633 376	16 716 856	16 612 098

- Agences de l'eau : sur 61 projets recensés fin 2024, 2 sont annulés et 49 projets terminés budgétairement. Au 31 décembre 2024, les opérations aidées ont été financées à hauteur de 89 % (10 projets attendent encore des paiements en 2025) et une troisième agence de l'eau a terminé les paiements de l'ensemble de ses projets. Des retraits d'engagement à hauteur de 0,3 M€ ont été effectués en 2024 dus à des projets annulés ou des projets dont le montant final est d'un montant inférieur aux prévisions initiales.

Les projets concernent notamment des travaux d'aménagement ou de rétablissement de la continuité écologique sur des ruisseaux par effacement d'obstacles (effacements de déversoirs de moulins par exemple), ou de seuils, l'équipement de franchissement de centrale hydraulique, l'amélioration de passes à poissons sur des barrages, la création de mini-forêts urbaines à Abbeville, le développement de la nature en ville à Arras, ou encore la restauration de zones humides (marais). Certaines agences de l'eau ont ainsi initié des appels à projets en matière de « continuité écologique ».

- Office Français de la Biodiversité (OFB) : ce volet regroupe les programmes « Atlas de la biodiversité communale » et « MobBiodiv Restauration » mis en œuvre sous forme d'appels à projets nationaux, ainsi que le financement d'actions concernant les façades maritimes. Sur 290 projets recensés fin 2024, 3 sont annulés, et 286 sont terminés (+29 par rapport à fin 2023) et des paiements sont encore attendus en 2025 pour 1 projet, et 99 % de paiements ont été effectués sur les opérations portées. Des retraits d'engagement à hauteur de 1 M€ ont été effectués en 2024 dus à des projets annulés ou des projets dont le montant final est d'un montant inférieur aux prévisions initiales.

Les restes à payer pour cette mesure s'élèvent à 15,2 M€.

Aires protégées : 11,4 M€ de CP en 2024

Les crédits alloués sur le programme 362 pour les aires protégées sont présentés dans le tableau ci-dessous pour chaque structure :

Données chorus	AE exécutées au 31/12/2024(REJB)	CP exécutés au 31/12/2024	Cumul AE exécutées 2021-2024	Cumul CP exécutés 2021-2024
<i>Total Aires protégées</i>	-414 590	11 478 574	59 288 888	57 255 608
Services déconcentrés	-414 590	4 213 836	21 289 460	20 077 685
OFB	0	6 333 000	19 000 000	19 000 000
Parcs nationaux	0	931 738	18 999 428	18 177 924

- Services déconcentrés (DREAL et DEAL) : en 2024, 4,2 M€ de CP payés, soit 20,1 M€ en cumulé depuis 2021, 94 % des paiements ayant ainsi été effectués. Les retraits d'engagement représentent 0,4 M€ en 2024 liés à des projets abandonnés ou des projets dont les montants finaux ont été minorés par rapport aux prévisions initiales (total cumulé de 0,8 M€). Sur 351 projets 77 projets sont engagés fin 2024 (-109 par rapport à 2023), 268 sont terminés budgétairement (+35 par rapport à 2023), 6 projets sont annulés, et 315 sont clos sur le terrain (et 5 non débutés). Il est également à noter la clôture des paiements pour une activité (CREN) et que la gestion 2024 se caractérise par la fin des paiements pour 8 services déconcentrés.

Le tableau ci-dessous récapitule les dépenses effectuées au niveau des budgets des opérateurs :

Consommation des opérateurs	AE exécutées au 31/12/2024	CP exécutés au 31/12/2024	Cumul AE exécutées 2021-2024	Cumul CP exécutés 2021-2024
<i>Parcs nationaux</i>	-75 190,94	1 745 738,84	18 840 532	17 903 703
OFB	-185 371	1 114 183	17 499 801	17 279 583

- OFB : Sur 113 projets recensés fin 2024, 112 sont terminés, avec 98,7 % de paiements ont été effectués sur les opérations portées. Des retraits d'engagement à hauteur de 0,2 M€ ont eu lieu en 2024. L'ensemble des projets sont clos sur le terrain.

Les projets ont été menés dans les aires protégées gérées par l'OFB : Parcs naturels marins, sanctuaire Agoa, réserve naturelle nationale (RNN), réserves de chasse et de faune sauvage (RCFS) et réserves nationales de chasse et de faune sauvage (RNCFS) pour des projets concernant des travaux (ouverture et entretien de milieux et d'habitats, aménagements, etc.) et la mise en œuvre des plans de gestion.

NB : Certains projets ont été répartis par département pour les besoins de l'outil de suivi interne, ce qui explique le décalage entre le chiffre ci-dessus et le chiffre du tableau ci-dessous, qui représente le nombre total de projets quel que soit sa répartition territoriale :

	Nombre de projets
Parcs naturels marins	84
Sanctuaire Agoa	1
Réserves	30
Total	115

- Parcs nationaux : Sur 211 projets recensés fin 2024, 7 projets sont annulés, 172 sont terminés budgétairement (+47 par rapport à 2023) et 32 sont clos sur le terrain mais des paiements sont encore attendus en 2025 (-73 par rapport à fin 2023). Sur la période cumulée 2021-2024, les consommations totales s'élèvent à 18,9 M€ en AE (soit quasiment 100 % de l'enveloppe totale malgré 0,2 M€ de désengagements) et 17,9 M€ en CP (soit 95 % de l'enveloppe). Les restes à payer s'expliquent par la survenance d'aléas. Par exemple, le parc national des Cévennes a été confronté à des retards de travaux sur un projet compte tenu des difficultés d'accès au site en période hivernale et des problématiques d'accès à l'eau, ou encore suite à l'effondrement d'un mur de soutènement de la rampe d'accès au site. Pour un autre site les discussions et expertises sont toujours en cours en 2024 avec les différentes parties prenantes pour les aménagements extérieurs.

En 2024 comme en 2023, la poursuite des actions menées dans le cadre du plan de relance a constitué un axe de travail prioritaire pour les parcs nationaux, mobilisant très fortement les équipes :

- De nombreux travaux visant à améliorer l'accueil du public : réhabilitation de refuges (parc national des Pyrénées), rénovation de maisons de parcs (à Maripasoula et Papaïchton pour le parc amazonien de Guyane), aménagement de sentiers (dans le cadre de la gestion de l'hyper fréquentation pour le parc national des Calanques), travaux de muséographie et scénographie (espace muséographique et sentier d'interprétation pour le parc national de la Guadeloupe), aménagements de portes de cœur et des entrées dans les parcs (parc national de Forêts, parc national de la Vanoise) ;
- Projets de restauration écologique et protection de la biodiversité, par exemple la restauration des écosystèmes et l'adaptation au changement climatique pour le parc national de Port-Cros ;
- Création d'un espace autour d'un projet éducatif valorisant la participation citoyenne et la biodiversité (future antenne ouest du parc national de la Réunion à TroisBassins) ;
- Travaux sur des cabanes pastorales pour l'amélioration du gardiennage des troupeaux au parc national des Écrins ;
- Rénovation des points lumineux dans le cadre du label RICE pour le parc national des Cévennes ;
- Appels à projet de transition énergétique du transport maritime touristiques pour le parc national des Calanques, appel à projets pollinisateurs pour l'implantation de haies mellifères pour le parc national des Cévennes ;
- Maison observatoire pour les étoiles à Barcelonnette pour le parc national du Mercantour.

Les restes à payer pour cette mesure s'élèvent à 1,9 M€.

Protection du littoral : 3,3 M€ de CP en 2024

Les crédits alloués pour la protection du littoral sont présentés dans le tableau ci-dessous pour chaque structure :

Données chorus	AE exécutées au 31/12/2024	CP exécutés au 31/12/2024	Cumul AE exécutées 2021-2024	Cumul CP exécutés 2021-2024
Protection du littoral	0	1 000 000	29 997 669	28 267 086
CELRL	0	1 000 000	25 000 000	25 000 000
CEREMA	0	0	4 997 669	3 267 086

Le tableau ci-dessous récapitule les dépenses effectuées au niveau des budgets des opérateurs :

Consommation des opérateurs	AE exécutées au 31/12/2024	CP exécutés au 31/12/2024	Cumul AE exécutées 2021-2024	Cumul CP exécutés 2021-2024
CELRL	0	3 459 094	25 000 000	25 000 000
Dont dépenses d'intérim	0	3 950	289 483	289 483

- CELRL (Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres) : 75 opérations ont été mises en place par le Conservatoire du littoral. 100 sites du CELRL sont concernés sur l'ensemble des façades littorales.

Les projets retenus concernent les politiques publiques suivantes :

- Biodiversité (40 projets)
- Cycle de l'eau (12 projets)
- Agroécologie (9 projets)
- Adaptation au changement climatique (11 projets)
- Amélioration paysagère (31 projets)
- Accueil du public (78 projets, dont 23 portants sur le sentier du littoral)
- Restauration du patrimoine bâti (30 projets)
- Pédagogie à l'environnement (19 projets).

Le total des projets ventilés par thématiques n'est pas équivalent au nombre total de projets car des projets peuvent élarger sur plusieurs thématiques.

69 projets sont achevés sur le terrain fin 2024. L'ensemble des CP ont été décaissés à fin 2024.

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du Plan de relance, le Conservatoire en qualité de maître d'ouvrage est soumis, d'une part, à la hausse du coût des matières premières et à la disponibilité limitée des équipes

de maîtrise d'œuvre et des entreprises de travaux publics et, d'autre part, aux délais des procédures administratives d'autorisation. Certains projets ont donc pris du retard sur le plan calendaire. Des événements climatiques comme des tempêtes fin 2023 et fin 2024 ont par ailleurs retardé la finalisation des travaux, entraînant ainsi le report de la clôture de 8 opérations sur 2024 et 6 opérations sur 2025.

- Le CEREMA (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) est chargé de sélectionner et de financer des projets consistant à ouvrir et à aménager le sentier du littoral en métropole et en Outre-Mer, dans le cadre de l'opération « France vue sur mer – Sentier du littoral ». L'objectif d'assurer la continuité du sentier littoral et les accès aux rivages a été atteint. 585,7 Km de sentiers ont été traités par l'opération à fin 2024. Le rythme de décaissement des CP (69 % des paiements réalisés) suit le rythme d'avancement de réalisation des travaux par les collectivités ou leurs groupements, les désengagements cumulés s'élèvent à 0,4 M€. Sur 68 projets recensés fin 2024, 1 projet a été annulé et 42 sont terminés budgétairement (+15 par rapport à 2023) et 25 sont clos mais des paiements sont encore attendus en 2025.

Les restes à payer pour cette mesure s'élèvent à 7,1 M€

Renforcement barrages : 0,2 M€ de CP en 2024

13 barrages gérés par l'État ou ses établissements publics ont été identifiés pour des travaux de renforcement de la sécurité à court terme. Si certains travaux ont débuté en 2021, la majorité des travaux ont commencé en 2022 après une phase d'étude et de sélection des entreprises. L'ensemble des opérations a été finalisé en 2024.

Abris de survie en Polynésie française : 1,2 M€ de CP en 2024

Une convention entre l'État et la collectivité de Polynésie française a été signée, dont l'objectif est de construire ou rénover au moins 17 abris anticycloniques entre 2021 et 2025 (financement à part égale entre l'État et la collectivité de Polynésie). La part de l'État a été financée en partie sur le BOP 362 par un engagement à hauteur de 9,5 M€ depuis 2021. Les opérations comprennent des études et des travaux. Les paiements sont réalisés au fur et à mesure de l'exécution des travaux. A titre d'exemple, deux chantiers ont été finalisés en 2024. Les restes à payer s'élèvent à 5 M€.

Risque sismique outre-mer : 3,8 M€ de CP en 2024

Depuis 2021, les deux opérations concernant les bâtiments de la préfecture en Guadeloupe ont été engagées pour 13,2 M€ (AE) au total et ont donné lieu à la consommation de 9,8 M€ de CP.

En Martinique, les opérations ont été engagées à hauteur de 6,7 M€ d'AE au total, pour une consommation de 5 M€ de CP depuis 2021.

Les opérations donnent lieu à une consommation de crédits de paiement au fur et à mesure de l'exécution des actions (études et travaux). A titre d'exemple, les différentes opérations relatives à la gendarmerie de Martinique ont été achevées. Les restes-à-payer s'élèvent à 4,3 M€.

Réseaux d'eau et modernisation des stations d'assainissement : 25 M€ de CP en 2024

Modernisation des réseaux / Hygiénisation des boues (métropole) : 23,4 M€ de CP en 2024

Les crédits alloués pour la modernisation des réseaux d'eau en métropole sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Données chorus	AE exécutées au 31/12/2024	CP exécutés au 31/12/2024	Cumul AE exécutées 2021-2024	Cumul CP exécutés 2021-2024
Modernisation des réseaux d'eau en métropole - Agences de l'eau	0	24 968 154	248 437 800	209 107 220

Le tableau ci-dessous récapitule les dépenses effectuées au niveau des budgets des opérateurs :

Consommation des opérateurs	AE exécutées au 31/12/2024	CP exécutés au 31/12/2024	Cumul AE exécutées 2021-2024	Cumul CP exécutés 2021-2024
Modernisation des réseaux d'eau en métropole - Agences de l'eau (hors intérimaires)	-2 217 190	30 518 931	235 339 726	201 124 758
Agences de l'eau (intérimaires)	-34 277	12 779	2 062 191	2 033 100

Cette mesure vise à soutenir la modernisation des réseaux d'eau potable, la mise aux normes des stations de traitement des eaux usées, la rénovation des réseaux d'assainissement et la déconnexion des rejets d'eau pluviale des réseaux d'assainissement et leur infiltration à la source.

Fin 2024, sur les 841 projets recensés, 19 projets sont annulés et 626 projets sont terminés. 639 projets sont clos sur le terrain. De nombreux projets ont été soldés à la baisse, entraînant ainsi des retraits d'engagement de l'ordre de 2,2 M€ en 2024 et en cumulé 2021-2024 d'environ 10,9 M€. 85 % des paiements ont été effectués à fin 2024. 1857,36 km de réseau sont ainsi soutenus en métropole à fin 2024. Les restes à payer pour cette mesure s'élèvent à 33 M€.

Plan Eau Outre-mer : 1,6 M€ de CP en 2024

Les crédits alloués pour le plan Eau-DOM sont présentés dans le tableau ci-dessous pour chaque structure :

Données chorus	AE exécutées au 31/12/2024 (REJB)	CP exécutés au 31/12/2024	Cumul AE exécutées 2021-2024	Cumul CP exécutés 2021-2024
<i>Plan Eau-DOM</i>	-10 655	1 581 523	49 780 629	36 676 961
<i>Services déconcentrés</i>	-10 655	155 357	2 780 629	2 350 795
<i>OFB</i>	0	1 426 166	47 000 000	34 326 166

- **Services déconcentrés (DEAL) :** Ils financent essentiellement des études et des opérations de lutte contre les déperditions d'eau, la remise en état des unités de potabilisation dans les écoles du cirque de Mafate et l'amélioration de la qualité de l'eau. Sur 35 projets recensés à fin 2024, représentant 2,1 km de réseau soutenus, 18 sont terminés budgétairement et 17 sont en cours. 25 projets sont clos sur le terrain. 85 % des paiements ont été réalisés sur cette activité pour ces structures.
- **OFB (Office français de la biodiversité) :** le tableau ci-dessous récapitule les dépenses effectuées au niveau des budgets des opérateurs :

Consommation des opérateurs	AE exécutées au 31/12/2024	CP exécutés au 31/12/2024	Cumul AE exécutées 2021-2024	Cumul CP exécutés 2021-2024
Modernisation des réseaux d'eau en outre-mer OFB	-2 450 956	9 029 335	42 917 453	32 741 054
OFB (intérimaires)	-1 232 474	1 747 559	34 216 657	33 891 681

Ce volet concerne le soutien financier apporté aux investissements des collectivités territoriales pour la réalisation, l'extension ou la réhabilitation des infrastructures d'eau et d'assainissement en outre-mer (hors pays et territoires d'outre-mer). 76 % des paiements ont été réalisés et les désengagements s'élèvent en 2024 à 1,2 M€. Sur 37 projets recensés fin 2024, 27 sont terminés (+12 par rapport à 2023) et clos sur le terrain, 2 sont annulés et 8 sont en cours. Ainsi, 65,47 km de réseaux sont soutenus dans les DOM. Une mise en œuvre sous forme de subventions à des projets d'infrastructures d'eau et d'assainissement en outre-mer, s'inscrivent dans le cadre du Plan eau DOM, avec 24 projets d'alimentation en eau potable et 13 projets d'assainissement. Le montant des restes-à-payer s'élève à 13,1 M€.

En M€ (cumul 2021-2022)	Nombre de projets
Guadeloupe	3
Guyane	11
La Réunion	9
Martinique	6
Mayotte	7
Saint-Martin	1
Total	37

ACTION**03 – Décarbonation de l'industrie**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Décarbonation de l'industrie		5 000 000	0 5 000 000		66 445 150	0 66 445 150

Alors que les activités industrielles représentent près de 17 % des émissions de gaz à effet de serre en France, les mesures portées par cette action visent à faire évoluer les modes de production vers un modèle compétitif bas carbone compatible avec l'objectif national et européen de neutralité carbone en 2050. Elles doivent permettre de faire de la transition écologique un levier de performance de l'industrie française à moyen terme par l'investissement, tout en renforçant la sécurité de l'approvisionnement énergétique de la France.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement				2 864 056
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel				2 864 056
Titre 5 : Dépenses d'investissement				29 100
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État				29 100
Titre 6 : Dépenses d'intervention		5 000 000		63 551 994
Transferts aux entreprises		5 000 000		63 551 994
Total		5 000 000		66 445 150

Soutien à l'efficacité énergétique et à l'adaptation des procédés des entreprises industrielles : 55,06 M€ en CP

Afin de réduire significativement les émissions directes de gaz à effet de serre de l'industrie, ce volet vise à soutenir les investissements dans des procédés de fabrication moins émetteurs (par exemple par l'électrification de procédés utilisant actuellement des énergies fossiles, ou via des opérations d'efficacité énergétique et de valorisation de chaleur fatale). Il cible le soutien à l'efficacité énergétique et à l'adaptation des procédés pour :

- Des projets de grande taille (plus de 3 M€) dont la gestion est assurée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). La consommation au titre de ce dispositif s'est élevée à 53,25 M€ en CP

correspondant aux versements intermédiaires des aides aux lauréats et à 2,48 M€ au titre des frais de gestion. Le nombre de bénéficiaires total pour ce dispositif s'élève à 128 ;

- Des projets de petite taille (moins de 3 M€) sous la forme d'une aide de guichet à l'investissement, dont la gestion est assurée par l'Agence de services et de paiement (ASP). La consommation au titre de ce guichet s'est élevée à 1,68 M€ en CP correspondant aux versements intermédiaires des aides aux lauréats et à 0,13 M€ en CP au titre des frais de gestion. Le nombre de bénéficiaires total pour ce guichet s'élève à 1 038.

Soutien à la chaleur bas-carbone des entreprises industrielles : 11,35 M€ en CP

Pour encourager le développement de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique des entreprises industrielles, un volet est dédié au soutien à des projets d'installation de chaudières biomasse, via des aides à l'investissement et au fonctionnement. Cette mesure permet ainsi de favoriser l'utilisation par l'industrie de chaleur issue de la biomasse, en substitution à de la chaleur issue d'énergies fossiles. La consommation au titre de ce guichet s'est élevée à 8,62 M€ en CP au titre de la subvention et à 0,25 M€ en CP au titre des frais de gestion. Le nombre de bénéficiaires au titre de ce dispositif s'élève à 72.

Sur l'ensemble des dispositifs de soutien à des entreprises industrielles, le rythme de réalisation des projets cofinancés et donc de consommation des crédits de paiement peut être affecté par la détérioration du climat des affaires, les tensions sur les chaînes d'approvisionnement ainsi que les conséquences de la crise inflationniste, intervenue après certains appels à projets. Il en résulte un taux de chute pouvant être significatif sur certains dispositifs.

ACTION

04 – Économie circulaire et circuits courts

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Économie circulaire et circuits courts			0 0		72 000 000	0 72 000 000

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention				72 000 000
Transferts aux entreprises				72 000 000
Total				72 000 000

Dans la continuité de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, le plan de relance a prévu en LFI 2021 une enveloppe de 504 M€ pour accélérer le développement d'un modèle de production et de consommation circulaires visant à limiter la production de déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

Ces crédits sont venus renforcer, en 2021 et 2022, les moyens mis en œuvre dans le cadre du fonds « économie circulaire et déchets » de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

L'objectif des dispositifs d'aide mis en œuvre par l'ADEME est de réduire la production de déchets et la mise en enfouissement, augmenter la performance environnementale des produits, limiter le gaspillage de ressources, accompagner la réduction de l'utilisation du plastique (notamment à usage unique), favoriser la régénération et l'incorporation de plastique recyclé et accélérer le développement du réemploi.

Les 504 M€ alloués en 2021 et 2022 se répartissent sur deux volets :

Économie circulaire et circuits courts : 72 M€ de CP en 2024

Investissement dans le recyclage et le réemploi (dont accompagnement filière plastique) : 55,6 M€ de CP en 2024

Le plan de relance a prévu une enveloppe de 223 M€ pour accélérer le réemploi, la réutilisation et la réduction de l'utilisation du plastique en favorisant la régénération et l'incorporation de matières plastiques recyclées dans de nouveaux produits ainsi que la substitution de plastiques à usage unique et en soutenant les actions de réemploi et de réutilisation.

L'intégralité des dispositifs d'aide de l'ADEME pour ce volet est déployée :

- Le fonds de soutien de l'État à la vente de matières plastiques issues du recyclage, ouvert par anticipation en 2020 et clôturé fin 2020, a retenu 60 lauréats pour 16 M€ d'aides (ce dispositif a été imputé sur l'action 3 « Décarbonation de l'industrie » pour des raisons pratiques de mise en œuvre dès 2020) ;
- Un plan d'accompagnement de la filière plastique pour mener à bien la transition a en outre été mis en place, opéré par BPI France. Un total de 3,5 M€ d'AE a ainsi été engagé en 2021 et 2022 ;
- Le dispositif d'aide à la réparation, au réemploi et à la réutilisation pour les produits autres que les emballages en matières plastiques a été ouvert en mars 2021 et connaît un fort succès auprès de l'économie sociale et solidaire (ESS), des collectivités mais aussi des entreprises innovantes du secteur. 325 projets ont été engagés pour près de 27 M€ sur 2021-2022 ;
- Le dispositif d'aide au réemploi, à la réduction et à la substitution d'emballages en matières plastiques est en croissance, après un démarrage assez lent : plus de 500 projets ont été engagés pour 37 M€ sur 2021-2022 ;
- Le dispositif « Objectif Recyclage PLASTiques » (Orplast) est dynamique, avec 357 projets engagés pour plus de 124 M€ sur 2021-2022 ;
- Enfin, sur le dispositif « traçabilité bâtiment », 1,9 M€ ont été engagés en 2021-2022, consommant ainsi la totalité de l'enveloppe.

En 2024, 55,6 M€ ont été décaissés dont 32,8 M€ ont été versés par l'opérateur principalement au profit des dispositifs ORPLAST, substitution des plastiques, et réemploi/réparation. Le montant des restes-à-payer s'élève à 43,5 M€.

Modernisation des centres de tri/recyclage et valorisation des déchets : 16,4 M€ de CP en 2024

Le plan de relance a prévu une enveloppe de 274 M€ pour accompagner la modernisation des centres de tri publics et privés, le développement de la valorisation des biodéchets en biogaz renouvelable ou en matière fertilisante de qualité et l'accélération de la production d'énergie à partir de combustibles solides de récupération (CSR), déchets non recyclables préparés pour la valorisation énergétique.

Les dispositifs d'aide de l'Ademe pour ce volet ont été déployés début 2021 :

- Les dispositifs concernant la modernisation des centres de tri et déploiement du tri sélectif sur la voie publique : plus de 190 dossiers sont engagés pour un montant d'aide proche de 86 M€ ;
- Le soutien aux installations de production d'énergie à partir de CSR a été intensifié : 9 dossiers sont engagés pour un montant d'aide de 48 M€ ;
- Le dispositif de soutien à la collecte et à la valorisation des biodéchets est ouvert pour les collectivités et les entreprises. Plus de 530 dossiers sont engagés pour un montant d'aide de plus de 97 M€ ;
- Soutien au développement de banaliseurs pour le traitement des DASRI : 22 dossiers ont été engagés pour 6 M€.

En 2024, 45 M€ ont été versés pour la réalisation de ces projets, portant le montant total des versements à 114 M€ depuis 2021. 151 M€ d'échéances restent à verser jusqu'en 2029 par l'opérateur pour les projets les plus longs liés à la production énergétique à partir de CSR et aux unités de traitement des biodéchets Le montant des restes-à-payer est de 197,7 M€.

ACTION**05 – Transition agricole**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Transition agricole		-10 767 522	0 -10 767 522		42 448 788 114 276 794	42 448 788 114 276 794

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		-1 089		176 128
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		-1 089		
Subventions pour charges de service public				176 128
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-10 766 433	42 448 788	114 100 665
Transferts aux entreprises		-1 659 066	24 448 788	83 139 090
Transferts aux collectivités territoriales		-4 341 016		13 853 184
Transferts aux autres collectivités		-4 766 351	18 000 000	17 108 392
Total		-10 767 522	42 448 788	114 276 794

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel

Accélérer la transition agro-écologique

Plan de communication

La consommation est de -7 088,74 € en AE correspond aux retraits d'engagement juridiques basculés (REJB).

Ce montant de ces REJB se justifie principalement par l'annulation de l'engagement juridique relatif à la convention de prestation avec la société Abibois pour réaliser des actions de communication sur les métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, à hauteur de 6 000 €.

Les 1 088,74 € de REJB restant correspondent à la finalisation de lignes de gestion puis à la clôtures d'EJ pour lesquels plus aucun paiement n'était attendu.

Transferts aux entreprises**Fonds Avenir Bio**

Ce dispositif a consommé 2,125 M€ de CP en 2024

Le Fonds Avenir Bio a permis par ses appels à projets aux opérateurs économiques de bénéficier de financements tant immatériels (emplois, appui technique, prestations externes etc.) que matériels (bâtiments, stockage, équipements etc.) pour des dossiers de développement de l'offre de produits biologiques.

La consommation 2024 correspond aux paiements réalisés par l'opérateur Agence bio à hauteur de 2,125 M€.

Haies

Ce dispositif a consommé 13,35 M€ de CP, en 2024

Concernant ce dispositif visant à augmenter significativement les dynamiques de plantations de haies et d'arbres alignés sur les surfaces agricoles françaises, l'ASP, qui en assure la gestion, a procédé au paiement 13,35 M€ auprès des bénéficiaires. Le reste à payer s'élève à 9,17 M€, pour environ 950 dossiers.

Plan protéines

Ce dispositif a consommé -92 k€ en AE (retrait d'engagements juridiques basculés) et 3,907 M€ de CP en 2024. Ces consommations concernent le volet « soutien à la recherche, au développement et à l'innovation »

La consommation en 2024 correspond aux soldes des cinq projets du volet, qui se sont déroulés du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 avec un soutien d'un montant de 20 M€.

Les porteurs de ces projets ont dûment transmis, en 2024 les justificatifs demandés, permettant le versement des soldes. Ceux-ci ont été effectués au troisième trimestre 2024 à hauteur de 3,907 M€. Le montant total des réfections atteint 92 k€ répartis sur deux projets : 67 481,25 € sur le projet DEVPROTEL et 24 739,18 € sur le projet PRODUIRE.

Ces réfections découlent des travaux effectivement réalisés et de la présentation des pièces justificatives correspondantes.

Filières animales

Biosécurité et bien-être animal en élevage

Sur son premier volet, la consommation de ce dispositif en 2024 est de 19 927 306 € en CP pour les deux programmes concernés (P149 et P362), dont 427 306 € en CP pour le seul P362. Le montant des REJB s'élève à 25,9 k€. La consommation en CP sur le seul programme 149 s'élève à 19,5 M€. Le reste à payer s'élève ainsi à 16,8 M€, pour environ 700 dossiers.

Concernant le second volet, la consommation est de 427 306 € en CP. Elle s'explique par deux dossiers dont un solde. En AE, des retraits d'engagements ont été effectués à hauteur de 25 937 €.

Soutien à l'accueil animaux abandonnés et en fin de vie

La consommation de ce dispositif en 2024 s'élève à -625,7 k€ en AE (REJB) et 3,53 M€ en CP.

L'exécution a permis de payer des versements intermédiaires et/ou des soldes pour 191 dossiers pour un montant de 3,53 M€. Les soldes minorés ont conduit à des retraits d'engagements juridiques basculés pour 0,6 M€.

Renouvellement et développement des agro-équipements

Investissements dans des équipements nécessaires à l'adoption de nouveaux itinéraires techniques et systèmes de culture

Ce dispositif a consommé 1,11 M€ de CP en 2024.

Cette mesure d'aide à l'acquisition de matériels performants en matière environnementale a rencontré un vif succès.

En termes de bilan, 13 950 dossiers ont été engagés par l'opérateur FranceAgrimer pour un montant total de 167,8 M€. A ce jour, 13 897 dossiers ont pu être payés représentant un montant de 163,7 M€.

Investissements dans des équipements de protection contre les aléas climatiques

Ce dispositif a consommé -150,3 k€ en AE (REJB) et 15,68 M€ de CP en 2024.

Il concerne principalement l'aide à l'investissement dans le matériel pour faire face aux principaux aléas climatiques tels que le gel et la grêle.

Au titre du guichet d'investissement individuel, 4956 dossiers ont été engagés par France AgriMer pour un montant total de 89,1 M€. A ce jour, 4926 dossiers ont pu être payés représentant un montant de 87,2 M€.

En complément, le guichet d'investissement collectif a donné lieu à un paiement de la part de l'ASP d'un montant total de 9,2 M€. Le reste à payer s'élève ainsi à 20,3 M€, pour environ 10 dossiers.

Accompagnement des entreprises d'agroéquipement et de biocontrôle

La consommation est de -269,7 k€ en AE (REJB) et de 1,11 M€ de CP.

Le projet « ABA PIC » a pour objectif de renforcer la capacité de la recherche appliquée à travailler les solutions innovantes de biocontrôle et l'association biocontrôle/agroéquipement, en appui aux entreprises du secteur. Le projet ayant été financé en 2021 à hauteur de 2 M€ en AE et de 0,6 M€ en CP, la prévision 2024 portait sur le solde. Le porteur (l'ACTA) ayant dûment transmis, en 2024 les justificatifs conditionnant le versement du solde, celui-ci a pu être effectué au deuxième trimestre 2024, à hauteur de 1,11 M€. Le montant de la réfaction atteint 269,7 k€, compte-tenu des travaux effectivement réalisés et de la présentation des pièces justificatives correspondantes.

Forêt

Investissements forestiers et outils de financement pour les entreprises de la filière forêt-bois

- **Renouvellement forestier**

Ce dispositif a consommé 37,87 M€ de CP en 2024.

Il est destiné à soutenir les propriétaires forestiers qui investissent pour adapter leurs forêts au changement climatique.

Concernant ce dispositif, l'ASP a procédé au paiement auprès des bénéficiaires de 30,6 M€. Le reste à payer s'élève ainsi à 40 M€ pour environ 1600 dossiers.

Le dispositif contractualisé avec l'ONF et qui concerne les forêts domaniales a quant à lui été soldé en 2024 pour un montant de 6 M€.

- **Soutien aval à la filière bois**

Ce dispositif a consommé 11,26 M€ de CP en 2024.

Il est destiné à soutenir les entreprises industrielles de transformation du bois dans leurs projets d'investissement pour moderniser leurs outils de production et gagner en compétitivité.

L'ASP a procédé au paiement auprès des bénéficiaires de 10,4 M€. Le reste à payer s'élève ainsi à 10,6 M€, pour environ 40 dossiers.

- **Filières graines et plants**

Ce dispositif a consommé -453,5 k€ en AE (REJB) et 1,804 M€ de CP en 2024.

Le dispositif Graines et Plants a généré le paiement en 2024 de 154 dossiers traités par l'ONF. Quasiment l'intégralité des dossiers a ainsi pu être soldée. Restera sur 2025 moins d'une dizaine de dossiers à payer.

Transferts aux collectivités territoriales

Accélérer la transition agro-écologique

Développer une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale dans les cantines scolaires des petites communes

La consommation de ce dispositif a été de 1 M€ en CP en 2024.

Cette mesure est destinée à aider les petites communes rurales à mettre en œuvre les objectifs de la loi EGAlim (réforme prioritaire de l'État) et sa gestion est confiée à l'ASP.

Un transfert a été effectué à hauteur d'1 M€ en CP à l'ASP. L'opérateur a quant à lui exécuté des paiements cumulés au 31/12/2024 de 22,6 M€ sur un total de 25,3 M€ d'AE. Au total 1 930 dossiers ont été engagés.

Structurer les filières locales notamment au travers des projets alimentaires territoriaux (PAT)

La consommation de ce dispositif en 2024 a été de -7,3 M€ en AE (REJB) et 19,92 M€ en CP.

L'exécution a permis de payer des versements intermédiaires et/ou des soldes pour 420 dossiers pour un montant de 19 924 299 €. Il n'y a plus eu d'engagements en 2024. En revanche, les soldes minorés ont conduit à des retraits d'engagements juridiques basculés pour 7 320 756 €.

Favoriser le développement de jardins partagés

La consommation de ce dispositif est en 2024 de -641,6 k€ en AE (REJB) et 1,08 € en CP.

Concernant le volet B, l'exécution a permis de payer des versements intermédiaires et/ou des soldes pour 86 dossiers pour un montant de 1 079 231 €. Les soldes minorés ont conduit à des retraits d'engagements juridiques basculés pour 641 629 €.

Concernant le volet A, il n'y a pas eu de transfert complémentaire effectué à l'ANRU. L'opérateur a pour autant continué à exécuter les crédits qui lui avaient été attribués en 2021. Au 31/12/2024, 40 dossiers sur un total de 55 avaient fait l'objet d'un paiement pour 5 275 251 € par l'opérateur.

Alimentation locale et solidaire

La consommation de ce dispositif s'est établie en 2024 à -1,2 M€ en AE (REJB) et 1,2 M€ en CP.

L'exécution a permis de payer des versements intermédiaires et/ou des soldes pour 20 dossiers pour un montant de 1 200 385 € dont 693 903 € pour le solde de la convention relative à la promotion des terroirs et de la gastronomie locale sur les villages rugby de la coupe du monde 2023 qui avait fait l'objet d'un engagement de l'État de 2 M€. Les soldes minorés ont conduit à des retraits d'engagements juridiques basculés pour 1 180 751 €.

ACTION

06 – Mer

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
06 – Mer		-23 073	0 -23 073		35 320 000 16 416 862	35 320 000 16 416 862

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		-11 704		1 313 781
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		-11 701		1 313 781
Subventions pour charges de service public		-3		
Titre 5 : Dépenses d'investissement				103 080
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État				103 080
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-11 369	35 320 000	15 000 000
Transferts aux entreprises			7 500 000	5 000 000
Transferts aux autres collectivités		-11 369	27 820 000	10 000 000
Total		-23 073	35 320 000	16 416 862

Verdissement des ports et de la flotte

Le P362 verse des subventions à l'AFITF pour financer les mesures liées aux transports. Les 175 M€ d'AE prévues pour le verdissement des ports sur le P362 ont été versées à l'AFITF en 2021. En 2024, l'AFITF a financé ces mesures à hauteur de 32 M€ de CP sur le même périmètre.

Verdissement de la flotte des affaires maritimes

Les crédits Relance (25 M€) ont permis l'acquisition d'un baliseur côtier à destination de Brest (5 M€) et d'un baliseur océanique (20 M€ hors cofinancement du programme 205). Ces acquisitions ont été respectivement engagées en 2021 et 2022.

En 2024, les dépenses exécutées à ce titre se sont élevées à 0,1 M€ en CP pour le baliseur côtier.

Des paiements à hauteur de 1,2 M€ ont également été imputés sur cette ligne de dépense pour la communication et pour la promotion des métiers de la mer dont les engagements ont été pris lors des exercices précédents.

Pêche et aquaculture

Investissement dans l'ensemble des dimensions du développement durable du plan de relance

La consommation de ce dispositif, en 2024, s'élève à 5 M€ en CP.

La consommation en 2024 concerne 21 dossiers pour un montant de 4 961 387,35 €. S'agissant de l'aide guichet, elle est désormais clôturée et ne demeurent que les aides à l'investissement au titre de sujets nettement plus conséquents et pour lesquels les paiements sont à prévoir sur une plus longue échéance.

Promotion des métiers de la pêche et de l'aquaculture

Ce dispositif, en 2024, a consommé -14 k€ en AE (REJB) et 99 805 € en CP dont 300 000 € en AE et 1 451 482 € en CP en titre 6 et 573 472 € en AE et 856 482 € en CP en titre 3.

Les 14 k€ de REJB correspondent à la finalisation de lignes de gestion puis à la clôtures d'EJ pour lesquels plus aucun paiement n'était attendu. Les 99 805 € en CP ont permis à la direction de la mer « sud océan indien » de solder la convention relative au projet « Gard la mer » porté par les Apprentis d'Auteuil Océan Indien.

ACTION

07 – Infrastructures et mobilité vertes

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
07 – Infrastructures et mobilité vertes		-296 020	0		246 717 221 352 141 303	246 717 221 352 141 303

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		-99 001		5 517 681
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		-99 001		5 517 681
Titre 5 : Dépenses d'investissement		-74 620		1 140 977
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		-74 620		1 140 977
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-122 399	246 717 221	345 482 645
Transferts aux collectivités territoriales		-122 399	801 031	9 440 062
Transferts aux autres collectivités			245 916 190	336 042 583
Total		-296 020	246 717 221	352 141 303

La majorité des crédits portés par l'action n° 7 du programme 362 relèvent de subventions à l'AFITF pour financer les mesures liées aux transports.

La totalité des AE a été versée en 2021 et 2022. En 2024, l'AFITF a financé ces mesures à hauteur de 310 M€ en CP sur le périmètre de l'action 7 du P362 en 2024, réparties comme suit :

Opération	CP
Transports collectif en province	84
CPER Transport Collectif en IDF	90
Mobilités Actives Vélo	38
CPER fer petites lignes	42
TET trains de nuit	2
Fret	55
TELT, VNF et voies réservées	
Total	310

Source : AFITF

Ferroviaire - soutien aux petites lignes, aux trains de nuit et au fret :

L'enveloppe significative prévue pour le secteur ferroviaire permet de poursuivre les démarches d'amélioration de la qualité du réseau ferroviaire et les prestations offertes à plusieurs niveaux :

- en soutenant la régénération des petites lignes (en cofinancement notamment avec les Régions dans le cadre des contrats de plan État-Région -CPER-);
- en redéveloppant l'offre des trains de nuit ;

- en assurant le développement des infrastructures multimodales de fret ferroviaire afin de renforcer sa compétitivité aux côtés des régions dans le cadre de CPER pour la période 2021-2022.

Mobilités du quotidien :

Transports en commun

Les crédits relance prévus pour les transports en commun permet de soutenir notamment le développement d'offres dans les zones urbaines les plus denses, l'amélioration de services existants ainsi que la création de nouvelles lignes de transports collectifs en site propre ou de métros. Ce financement vient ainsi compléter celui des collectivités.

Plan vélo

Les financements permettent d'apporter, au plus près des besoins territoriaux, des aides financières pour le développement des infrastructures nécessaires au développement de l'usage du vélo (ces aides étant complémentaires aux financements annuels proposés par appels à projets nationaux), ainsi que pour le stationnement en gare.

Accélération des travaux d'infrastructures de transports

Ligne ferroviaire Lyon-Turin, voies navigables, voies réservées

Ces financements sont consacrés à l'accélération des travaux d'infrastructures de transport qui concernent la mise en place de voies réservées aux modes partagés (dont covoiturage) pour éviter l'autosolisme, la régénération du réseau fluvial, avec une maximisation du potentiel d'investissement par des co-financements, et la réalisation de la liaison ferroviaire entre Lyon et Turin.

Modernisation des CROSS

Les crédits relance ont permis de financer l'amélioration et la modernisation des infrastructures des centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (19,8 M€) et la transformation numérique de l'administration maritime (5,2 M€)

S'agissant de la modernisation des infrastructures des CROSS, les crédits relance ont permis de mener à bien des travaux pour les CROSS Étel, Antilles Guyane et Océan Indien. Ils ont également permis de financer des équipements lourds :

- Groupes électrogènes et des systèmes de communication ;
- Système intégré de surveillance de la navigation maritime ;
- Remplacement de radars (STIFF, CROSS Jobourg et Gris-Nez) ;
- Équipements numériques de communication.

A ce titre, les dépenses exécutées en 2024 se sont élevées à 4,7 M€ en CP.

S'agissant de la transformation numérique, les projets phares financés dans le cadre du plan de relance sont l'espace numérique maritime (ENM) et la rénovation des données « Systèmes d'information ». A titre d'information, l'administration de la mer dispose d'une centaine d'applicatifs.

Les dépenses exécutées en 2024 sur ce volet numérique se sont élevées 1,2 M€ en AE et CP.

Bornes électriques : 0,88 M€ en CP en 2024

Toutes les sociétés concessionnaires d'autoroute, telles que APRR, SANEF ou VINCI, ont équipé en infrastructures de recharge les aires de service du réseau routier national dont elles sont concessionnaires. Les opérateurs de recharge sélectionnés bénéficient du financement prévu dans l'accompagnement du développement du réseau.

Au total, 316 dossiers ont été accompagnés, représentant 2 525 points de recharge, dont 2 216 de plus de 150 kW, et environ 97,4 M€ de subventions demandées.

Les derniers versements à l'ASP, hors frais de gestion, ont été effectués en 2023.

Les restes à payer ne concernent plus que des frais de gestion et seront consommés en 2025.

Résilience des réseaux électriques : 9,4 M€ en CP en 2024

En 2021 et 2022 ont été engagées des subventions portant sur la résilience des réseaux électriques à hauteur de 50 M€ qui portent sur 128 dossiers se répartissant ainsi :

- 26 dossiers dans la rubrique de la sécurisation des réseaux à fils nus pour un montant de 7 M€ ;
- 11 dossiers dans la rubrique de la sécurisation des réseaux vis-à-vis des intempéries pour un montant de 10 M€ ;
- 28 dossiers dans la rubrique de la transition énergétique / pilotage de l'éclairage public pour un montant de 17,5 M€ ;
- 52 dossiers dans la rubrique de la transition énergétique / installations de recharge de véhicules en complément du dispositif de droit commun pour un montant de 12,8 M€.

La consommation de crédits en 2024 s'est élevée à 9,44 M€ de CP, laissant 17,81 M€ de crédits à consommer avant fin 2026. Des engagements ont été clôturés pour un montant total de 122 398,77 €.

Les travaux de sécurisation des fils nus sont entièrement achevés et les subventions correspondantes soldées, laissant un résiduel de crédits inutilisés de 0,2 M€.

Les travaux de sécurisation intempéries sont bien avancés et soldés à plus de 70 % et les subventions correspondantes versées à plus de 85 %.

Les travaux de transition énergétiques sont en revanche moins avancés. Les collectivités bénéficiaires disposent d'une moindre expérience dans ces domaines nouveaux et les projets par leur nature nécessitent une concertation importante avec les collectivités qui accueillent les réalisations. Par exemple : chaque site d'implantation d'une borne de recharge de véhicule électrique impose la mise à disposition d'un terrain. 50 % des chantiers de transition énergétique sont néanmoins achevés et les subventions sont versées globalement à hauteur de 55 %.

Le rythme de décaissement prévisionnel jusqu'en 2026 est le suivant :

- 2025 : 9 M€ ;
- 2026 : 8,81 M€.

Verdissement du parc automobile du ministère de la justice : 0,011 M€ en CP

En 2024, le dispositif a bénéficié d'une mise à disposition de 498 636 € de crédits en AE=CP pour la justice, permettant d'assurer le paiement des dernières installations de bornes.

De nombreux retraits d'engagements ont été réalisés, à hauteur de 172 614 €, en raison de clôture d'EJ dont le montant initial était plus important que le montant facturé (en raison de l'obtention de bonus sur l'acquisition des véhicules) ou parce que le besoin a finalement été financé par le budget du ministère. Seul un nouvel engagement de 21 872 € a été réalisé en 2024 par la direction des services judiciaires (DSJ) : le prestataire initial ayant déposé bilan, il a été nécessaire de procéder à un nouvel engagement pour assurer l'installation de bornes.

Au 31/12/2024, 11 292 € de CP ont été consommés en 2024 : des paiements sont attendus pour le 1^{er} semestre 2025 et d'autres clôtures d'EJ seront effectives sur l'année 2025.

Depuis 2021, les crédits du plan de relance ont permis l'acquisition de 539 véhicules pour le ministère de la Justice.

Verdissement du parc automobile de l'État (Douanes) : 0,38 M€ en AE et 0,39 M€ en CP

Les AE engagées en 2024 (38 332 €) concernent la nouvelle commande d'un véhicule dont la commande initiale avait été annulée par l'UGAP. L'exercice 2024 n'a pas permis d'achever les décaissements sur l'ensemble des achats de véhicules engagés, en conséquence de retards de réalisation de prestation d'installation des bornes de recharge électrique pour les véhicules, et de retards de facturation des fournisseurs, notamment l'UGAP pour les véhicules.

Verdissement du parc automobile du ministère de l'intérieur :

115 M€ ont été attribués au ministère de l'intérieur au titre du verdissement du parc automobile sur l'ensemble de la période du Plan de relance.

En 2024, les reports de crédits ont permis de mettre à disposition 2,7 M€ en CP. La consommation atteint -0,01 M€ en AE et 0,3 M€ en CP. Les retards de livraison des véhicules et la récupération d'une avance de -0,8 M€ ont réduit la consommation de CP. De plus, les variations des prix catalogue et du bonus écologique ont modifié certains engagements juridiques, diminuant ainsi les autorisations d'engagement de -0,01 M€.

ACTION**08 – Énergies et technologies vertes**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
08 – Énergies et technologies vertes		-19 880 000	0		67 200 000 355 833 189	67 200 000 355 833 189

L'action « Énergie et technologies verte » vise à positionner la France à la pointe des technologies de production d'hydrogène renouvelable, à soutenir les innovations au service de la transition écologique (via le PIA), à renforcer la compétitivité des entreprises dans la filière nucléaire tout en développant des solutions innovantes pour la gestion des déchets radioactifs et à aider les secteurs aéronautique et automobile.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-19 880 000	67 200 000	354 083 189
Transferts aux entreprises		-19 880 000	67 200 000	354 083 189
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières				1 750 000
Dotations en fonds propres				1 750 000
Total		-19 880 000	67 200 000	355 833 189

Stratégie hydrogène - projets européens : 272,69 M€ en CP

Le projet important d'intérêt européen commun (PIIEC) hydrogène permet sous régime notifié d'aide d'État de financer la part des dépenses des industriels relatives à des travaux de recherche et de développement, à des premiers déploiements industriels et à des projets d'infrastructures énergétiques. Six projets lauréats sont financés en totalité par le plan de Relance et un projet est co-financé par le plan France 2030. Le dispositif a été doté de 1 275 M€ en AE (engagés en 2021). Il se déploiera jusqu'en 2036. La consommation 2024 s'élève à 272,69 M€ et correspond aux versements intermédiaires des aides aux lauréats.

Stratégie hydrogène - appels à projets : 5 M€ de CP en 2024

Les aides portent sur les investissements et les équipements permettant le déploiement, dans les territoires, de l'usage de l'hydrogène décarboné pour l'industrie et la mobilité. Le relevé de l'appel à projets d'écosystèmes territoriaux hydrogène de septembre 2021 a eu un grand succès et les dossiers ont fait l'objet d'une forte sélection avant leur mise en instruction. La totalité des crédits plan de relance a été engagée en 2021 et 2022.

Certains projets se décalent dans le temps, à ce stade 29,6 M€ ont été décaissés, dont 13,6 M€ versés par l'opérateur à destination des porteurs de projets par l'ADEME. Le montant des restes à payer s'élève à 45,3 M€.

Soutien à la modernisation industrielle et renforcement des compétences de la filière nucléaire : 14,72 M€ en CP

Cette action de soutien à la modernisation industrielle et au renforcement des compétences dans la filière nucléaire comprend les axes suivants :

- D'une part, le soutien à la modernisation industrielle des entreprises de la filière nucléaire et le soutien à des projets de relocalisation (70 M€ en AE engagés en 2021). Certaines entreprises ont besoin de moderniser leur outil de production pour continuer à fournir les pièces nécessaires à l'exploitation du parc existant ou pour le développement des différents projets de construction de la filière. La filière offre aussi, comme d'autres, des opportunités de relocalisation qui font l'objet d'un accompagnement. Cette mesure a été intégrée au sein de l'appel à projets (AAP) « Plan de relance pour l'industrie – Secteurs stratégiques » opéré par Bpifrance et soutient soixante-sept projets lauréats ;
- D'autre part, le développement et renforcement des compétences de la filière nucléaire (27,57 M€ en AE engagés en 2021). Il s'agit de soutenir les initiatives de formation et d'excellence de la filière dans les métiers critiques, comme le soudage. Cette action permet de préserver les gestes techniques nécessaires à la bonne exploitation des installations nucléaires et de poursuivre les efforts de reconstitution et de développement des compétences des entreprises de la filière. Cette mesure a fait notamment l'objet d'un AAP « Renforcement des compétences de la filière nucléaire » opéré par Bpifrance. Par ailleurs, un dispositif de bourse d'études au mérite, pour des jeunes en formation initiale (BTS, BAC Pro et CAP), déployé par l'association de la filière nucléaire « Université des métiers du nucléaire (UMN) », complète ce volet (2,43 M€ en AE engagés en 2022).

La consommation constatée en 2024 s'élève à 14,72 M€ en CP et correspond aux versements intermédiaires et aux versements de solde des aides au titre des AAP « Plan de relance pour l'industrie - Secteurs stratégiques » et « Renforcement des compétences de la filière nucléaire ».

Plans de soutien aéronautique (-8 M€ en AE et 16,70 M€ en CP) et automobile (-11,9 M€ en AE et 35,26 M€ en CP) :

La consommation constatée en 2024, correspond aux versements intermédiaires conformément aux contrats de subventionnements intervenus au titre des deux dispositifs « Automobile » (35,26 M€ en CP) et « Aéronautique » (16,70 M€ en CP).

Le dispositif « Aéronautique » a fait l'objet d'une reprise de crédits de 8 M€ en 2024, qui s'explique principalement par une baisse des aides (en raison d'une réduction des dépenses engagées par les porteurs) et par l'abandon de plusieurs projets.

Le dispositif « Modernisation de la filière automobile » a fait l'objet d'une reprise de crédits de 11,9 M€ en juillet 2024 du fait d'un taux de chute constaté des projets en cours de déploiement (abandons de projets ou diminution des montants de cofinancement).

Usine du futur : 9,71 M€ en CP

Les projets soutenus par ce dispositif visent à améliorer la compétitivité des entreprises en leur permettant de lever un certain nombre de verrous auxquels elles sont confrontées ou d'optimiser leurs processus : utilisation de

l'intelligence artificielle en soutien au diagnostic, optimisation des interventions de maintenance, lutte contre l'obsolescence, traçabilité. Un total de 55 M€ d'AE a été ouvert en 2021 pour le lancement d'appels à projets adressés aux filières industrielles en 2020, dont plusieurs relèves ont eu lieu en 2020 et 2021.

La gestion de ce dispositif est confiée à la Direction générale des entreprises (DGE), dans le cadre d'une convention de délégation de gestion entre le RBOP Direction générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) et le RUO DGE.

Les crédits disponibles en 2024 sont intégralement issus de reports des années antérieures. L'exécution 2024 se monte à 9,71 M€ (en CP). Il en résulte des restes à payer à hauteur de 19,797 M€ qu'il est prévu de consommer en 2025 et 2026 dans le cadre de l'exécution des contrats de subventionnement avec les entreprises lauréates du dispositif. Le rythme de décaissement prévisionnel jusqu'en 2026 est le suivant :

- 2025 : 12,01 M€ ;
- 2026 : 7,14 M€.

Multi recyclage : 1 750 000 € en CP

L'actuelle programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) maintient la stratégie de traitement-recyclage du combustible jusqu'à l'horizon des années 2040. Dans ce contexte, le Gouvernement a demandé aux industriels d'engager des actions de recherche et développement (R&D) nécessaires à l'approfondissement de la faisabilité industrielle des solutions de multi-recyclage du combustible dans les réacteurs à eau sous pression de troisième génération, en tant que solution transitoire dans l'attente de la fermeture aboutie du cycle à l'aide de réacteurs de quatrième génération. Les différents acteurs de la filière nucléaire (CEA, EDF, FRAMATOME et Orano) ont engagé un projet de multi recyclage en réacteur à eau pressurisé (MRREP) à cet effet.

Le soutien de l'État au projet MRREP a été inscrit à l'avenant au contrat stratégique de la filière nucléaire signé en avril 2021. Initialement prévu dans le cadre du plan France Relance, il a été transféré du champ du 4^e programme d'investissements d'avenir (PIA4) vers celui du plan France 2030.

A la fin de l'année 2020, Orano, EDF et Framatome, ont déposé auprès de Bpifrance un dossier de demande d'aide pour le projet MRREP, pour un montant de 19 M€.

La contribution du CEA, également partenaire du projet MRREP, évaluée à 6 M€ a été engagée en 2023 et vient s'ajouter aux 19 M€ du dossier déposé auprès de BPI France. Cette contribution est financée par le programme 362 par l'intermédiaire du versement d'une subvention au CEA.

La chronique de dépenses, incluant l'ensemble des coûts, pour réaliser le programme de R&D du projet MRREP conduit à un décaissement des crédits de 2023 à 2026 répartis comme suit :

Année	2023	2024	2025	2026	Total
Aide (k€)	1 900	1 750	1 600	750	6 000
Cumul (k€)	1 900	3 650	5 250	6 000	

Au sein du projet MRREP, le CEA doit intervenir majoritairement sur les simulations de scénarios industriels, les éléments techniques de gestion des matières mises en œuvre dans différentes options de multi-recyclage et sur la R&D visant à l'adaptation des procédés actuels de traitement et de fabrication des combustibles MOX, notamment pour une augmentation de la cadence des futures installations. Dans une moindre mesure, le CEA apporte, d'une part, sa contribution dans le développement de nouveaux combustibles et d'étude de leur comportement et, d'autre part, son expertise dans le domaine des irradiations expérimentales.

ACTION**09 – Dotation régionale d'investissement**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
09 – Dotation régionale d'investissement		-5 460 893	0 -5 460 893		65 450 000 67 890 775	65 450 000 67 890 775

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-5 460 893	65 450 000	67 890 775
Transferts aux entreprises		-308 314	11 050 000	1 780 467
Transferts aux collectivités territoriales		-5 152 059	54 400 000	64 539 833
Transferts aux autres collectivités		-520		1 570 475
Total		-5 460 893	65 450 000	67 890 775

Cette enveloppe, dédiée aux régions, permet à ces dernières d'engager notamment un plan significatif de rénovation énergétique des bâtiments publics et d'accélérer le développement des mobilités douces et des transports publics.

La loi de finances pour 2024 a ouvert 65,45 M€ en CP au titre de l'action 09 « Dotation régionale d'investissement » (DRI) et un report de crédits à hauteur de 146,4 M€ a été réalisé en 2024, portant le montant total de crédits disponibles à 211,9 M€ en CP. Pour rappel, aucun engagement nouveau n'a été mis en œuvre en 2024 au titre de la DRI ; à l'inverse, des retraits d'engagement sont comptabilisés à hauteur de 5,5 M€, compte tenu de projets abandonnés ou soldés avec une dépense finale minorée par rapport à la dépense prévisionnelle. La consommation des CP s'élève à 67,9 M€ au 31 décembre 2024 ; les reports de crédits réalisés sur 2025 permettront la couverture des restes à payer.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ASP - Agence de services et de paiement (P149)	35 000 000	97 912 422			5 000 000	71 569 904
Transferts	35 000 000	97 912 422			5 000 000	71 569 904
FranceAgriMer (P149)		54 975 000				5 000 000
Transferts		54 975 000				5 000 000
GIP - BIO - Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique (P149)		3 000 000				2 125 000
Transferts		3 000 000				2 125 000
ONF - Office national des forêts (P149)		546 667			463 572	6 746 850
Transferts		546 667			463 572	6 746 850
Musée du Louvre (P175)		2 964 813				
Dotations en fonds propres		2 964 813				
AFITF - Agence de financement des infrastructures de transport de France (P203)		319 552 505				346 042 583
Transferts		319 552 505				346 042 583
Agences de l'eau (P113)		21 786 462				24 520 839
Dotations en fonds propres		531 525				
Transferts		21 254 937				24 520 839
CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (P113)		9 696 609				1 152 330
Transferts		9 696 609				1 152 330
OFB - Office français de la biodiversité (P113)		5 989 955				8 681 511
Dotations en fonds propres		2 611 000				
Transferts		3 378 955				8 681 511
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (P181)		132 445 145				160 757 853
Transferts		132 445 145				160 757 853
Parcs nationaux (P113)		4 199 632				1 097 866
Subventions pour charges de service public		131 483				166 128
Transferts		4 068 149				931 738
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)		392 086				40 000
Transferts		392 086				40 000
Réseau Canopé (P214)		6 000				14 000
Transferts		6 000				14 000
Universités et assimilés (P150)		187 482 095				56 600 458
Dotations en fonds propres		185 290 045				55 057 625
Transferts		2 192 050				1 542 833
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)		26 218 428				3 318 211
Dotations en fonds propres		26 218 428				3 318 211
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)		1 721 800				
Dotations en fonds propres		1 648 420				
Transferts		73 380				
Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)		75 654 434				9 795 521
Dotations en fonds propres		75 654 434				9 795 521

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)					82 880	82 880
Transferts					82 880	82 880
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)	6 000 000	11 849 072				7 520 000
Dotations en fonds propres	6 000 000	11 849 072				7 520 000
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)		164 000				106 345
Dotations en fonds propres		164 000				106 345
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)		12 000 000				4 600 000
Dotations en fonds propres		12 000 000				4 600 000
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)		2 522 690				1 122 000
Dotations en fonds propres		2 522 690				1 122 000
CNES - Centre national d'études spatiales (P193)		2 210 453				
Dotations en fonds propres		2 210 453				
IFPEN - IFP Energies Nouvelles (P190)		5 542 816				1 086 168
Dotations en fonds propres		5 542 816				1 086 168
IRSN - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (P190)		10 000 000				3 614 000
Dotations en fonds propres		10 000 000				3 614 000
Groupe Mines Télécom (P192)		4 838 000				860 000
Dotations en fonds propres		4 838 000				860 000
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)		1 364 237				670 000
Dotations en fonds propres		1 364 237				670 000
Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires (P142)						1 111 577
Transferts						1 111 577
IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)		3 000 000				2 050 000
Dotations en fonds propres		3 000 000				2 050 000
ANS - Agence nationale du sport (P219)		18 223 055				15 482 336
Transferts		18 223 055				15 482 336
Pôle emploi (P102)		2 463 595				
Dotations en fonds propres		2 463 595				
AFPA - Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (P103)		3 525 465				
Dotations en fonds propres		3 525 465				
ANAH - Agence nationale de l'habitat (P135)		541 000 000				
Transferts		541 000 000				
ENAC - Ecole nationale de l'aviation civile (P613)		6 299 130				
Dotations en fonds propres		6 299 130				
Total	41 000 000	1 569 546 567			5 546 452	735 768 232
Total des subventions pour charges de service public		131 483				166 128
Total des dotations en fonds propres	6 000 000	360 698 124				89 799 871
Total des transferts	35 000 000	1 208 716 960			5 546 452	645 802 233

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2024, leur réalisation 2023 est sans objet.

PROGRAMME 363
Compétitivité

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Alicia SAOUDI

Sous-directrice à la direction du budget

Responsable du programme n° 363 : Compétitivité

La reconquête de la compétitivité et la résilience économique de la France sont des objectifs clés du plan « France Relance ». Au-delà de la baisse des impôts de production, des moyens significatifs sont déployés au service de ces objectifs, en particulier par le programme 363 « Compétitivité » de la mission « Plan de relance ». Les enjeux de ce programme sont les suivants : accompagner les entreprises pour la localisation de leur production à forte valeur ajoutée sur le territoire français afin de créer de nouveaux emplois et de sécuriser les approvisionnements critiques de certaines chaînes de valeur d'intérêt stratégique; porter une attention spécifique au secteur du spatial et à l'aéronautique ; faciliter le financement des entreprises ; faciliter leur accès à l'export ; contribuer à la modernisation de l'État et des territoires, en particulier par une action résolue de mise à niveau numérique ; soutenir le secteur culturel, facteur d'attractivité pour la France.

Dans le contexte de la crise sanitaire, le premier objectif poursuivi par le programme « Compétitivité » a été le financement des entreprises, ainsi que la restauration de leur capacité d'investissement. A ce titre, l'État est intervenu en premier lieu en encourageant l'octroi aux entreprises françaises de prêts participatifs relance et d'obligations relance par la mobilisation de sa garantie (qui couvrira jusqu'à 30 % des pertes sur ces financements). **L'État intervient également directement par l'ouverture de crédits budgétaires, à la fois par le biais d'un soutien à l'action de Bpifrance pour favoriser la prise de risque des réseaux bancaires et des fonds d'investissement dans le financement des TPE, PME ou ETI, mais aussi par le biais d'un abondement de fonds régionaux d'investissement pour renforcer le capital des PME dans les territoires (action n° 1).** La pérennité des entreprises aidées fera l'objet d'un suivi à terme, au même titre que l'effet de levier sur le volume des capitaux déployés par les véhicules d'investissement garantis.

Un objectif spécifique de relocalisation de la production industrielle dans les territoires est poursuivi au titre de la **souveraineté technologique et de la résilience de l'économie (action n° 2)**, dans la continuité d'actions engagées dès 2020. Deux leviers sont identifiés au soutien direct de la relocalisation : un fonds de soutien aux projets d'investissements industriels dans les territoires, dans le cadre d'une démarche menée conjointement par l'État et les Régions et animée dans le cadre du programme « Territoires d'industrie » ; une enveloppe pour soutenir plus particulièrement des investissements ciblés sur cinq secteurs stratégiques que sont la santé, les intrants critiques pour l'industrie, l'électronique, l'agroalimentaire et les applications industrielles de la 5G. Par ailleurs, des mesures spécifiques ont été financées à destination du secteur spatial (investissement dans la recherche duale) et plus globalement de la recherche, avec un dispositif de préservation de l'emploi dans le domaine de la recherche et développement. L'objectif poursuivi est la sécurisation des approvisionnements dans les secteurs stratégiques et le soutien l'emploi industriel, mesurables notamment par le nombre d'emplois créés ou confortés grâce aux dispositifs de relocalisations sectorielles ou territoriales.

En outre, **les crédits du plan de relance pour le financement de fonds d'étude et d'aide au secteur privé - FASEP – (action n° 3)** ont permis de renforcer le soutien aux entreprises françaises souhaitant se positionner en amont de grands projets d'infrastructures ou de services dans les pays en développement ou les accompagner dans leur transition écologique.

La **mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises (action n° 4)**, ainsi que la modernisation des administrations régaliennes, constituent un enjeu central de modernisation au service de l'objectif de compétitivité porté par le programme. Un grand plan d'action pour moderniser les infrastructures numériques de l'État, des territoires et des entreprises a ainsi été financé, notamment par le biais d'appels à projets, avec deux objectifs distincts : monter en gamme pour les TPE, PME et ETI, grâce à un accompagnement vers les technologies de l'industrie du futur ou encore les solutions d'intelligence artificielle ; améliorer le service public pour l'État et les collectivités, à la fois par la qualité de vie au travail, par l'efficacité de l'action publique et par l'amélioration de la relation entre les usagers et ces services, par le biais d'un effort sans précédent en faveur des infrastructures et des équipements sur tous les territoires pour le confort des agents et des usagers.

Enfin, le secteur culturel a fait l'objet de mesures spécifiques de soutien et d'investissement à la hauteur de l'impact de la crise et de l'enjeu que représente le secteur pour l'économie et l'attractivité de la France. Les aides au secteur culturel ont consisté en des mesures de soutien aux opérateurs culturels, au secteur du cinéma, de la presse et du livre, de la musique et du patrimoine, notamment sur le chantier de restauration de Villers-Cotterêts et en faveur des cathédrales.

Le programme 363 « Compétitivité » s'inscrit désormais dans une dynamique de mise en extinction progressive. L'année 2024 s'est caractérisée par des opérations de nettoyage d'engagements juridiques significatives, en particulier sur l'industrie du futur et les relocalisations, et la clôture de nombreux dispositifs définitivement achevés, dans la perspective de clôture intégrale du programme envisagée à compter du PLF 2026.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Assurer la mise en œuvre rapide du volet Compétitivité du plan de relance

INDICATEUR 1.1 : Taux de consommation des crédits

OBJECTIF 2 : Assurer la contribution des garanties publiques au soutien de la compétitivité

INDICATEUR 2.1 : Écart de taux de pérennité à 3 ans des entreprises aidées

INDICATEUR 2.2 : Suivi des volumes de capitaux déployés par les véhicules d'investissement bénéficiant de la garantie Bpifrance

OBJECTIF 3 : Sécuriser nos approvisionnements dans les secteurs stratégiques et soutenir l'emploi industriel

INDICATEUR 3.1 : Nombre d'emplois créés ou confortés grâce aux dispositifs de relocalisations sectorielles ou territoriales

OBJECTIF 4 : Soutenir les entreprises à l'export

INDICATEUR 4.1 : Nombre de missions VIE engagées dans les PME et ETI

INDICATEUR 4.2 : Taux d'impact en termes de courant d'affaire du chèque export

OBJECTIF 5 : Accompagner les entreprises dans la transition numérique et moderniser l'Etat

INDICATEUR 5.1 : Rang de la France au sein de l'UE en matière d'intégration des technologies dans les entreprises

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Assurer la mise en œuvre rapide du volet Compétitivité du plan de relance

INDICATEUR

1.1 – Taux de consommation des crédits

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux de consommation des AE	%	77	30	Sans objet	-82%	donnée non retenue	Sans objet
Taux de consommation des CP	%	52	31	100	25%	absence amélioration	Sans objet

Commentaires techniques

Les taux de consommation présentés correspondent, sur l'ensemble de la mission « Plan de relance », au rapport du montant exécuté sur la ressource totale. La ressource totale correspond à la somme des reports entrants et des crédits ouverts en loi de finances initiale (LFI) et loi de finances de fin de gestion (LFG), ajustée des crédits transférés vers les programmes d'autres missions budgétaires ou transférés vers la mission « Plan de relance ».

ANALYSE DES RESULTATS

L'exécution 2024 du programme 363 « Compétitivité » s'établit à -187,2 M€ en AE et 386,8 M€ en CP. Il est rappelé que l'exécution réelle constatée en 2024 se situe en écart à la ressource totale ouverte sur le programme, y compris par reports de crédits, compte tenu de la spécificité des modalités de gestion de la mission et du choix qui a été fait d'ouvrir massivement les crédits de paiement dès 2021-2022, afin de ne pas entraver le bon déploiement du Plan.

En AE, cette exécution se caractérise par de rares engagements enregistrés sur la facturation électronique et les fonds régionaux d'investissement : ceux-ci sont largement compensés par des retraits d'engagements importants, comptabilisés notamment sur les dispositifs « industrie du futur » (-200 M€) et de relocalisations sectorielles (-13,9 M€) et territoriales (-16,8 M€).

En CP, le programme 363 affiche un taux d'exécution légèrement plus faible que les années passées, en raison d'un ralentissement des rythmes de décaissement des dispositifs et de sous-consommations observées notamment sur les dispositifs portés par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique (industrie du futur ; relocalisations sectorielles et territoriales), dont les décaissements sont par nature pluriannuels, compte tenu du rythme de réalisations des investissements sous-jacents.

OBJECTIF**2 – Assurer la contribution des garanties publiques au soutien de la compétitivité****INDICATEUR****2.1 – Écart de taux de pérennité à 3 ans des entreprises aidées**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Écart entre le taux de pérennité à 3 ans des entreprises nouvelles aidées par Bpifrance financement l'année de leur création et le taux de pérennité à 3 ans des entreprises créées en France	points	5,9	6,1 (génération 2014 pour création, 2018 pour autres)	6	6.0 (génération 2014 pour création, 2020 pour les autres)	absence amélioration	6,1

Commentaires techniques**Commentaires techniques**

Source des données : Le calcul est effectué par le pôle évaluation de Bpifrance sur la base d'informations fournies par les services statistiques publics, principalement l'INSEE.

Modalités de calcul :

Le périmètre des entreprises analysées est le suivant :

- Entreprises soutenues : ensemble des entreprises soutenues, une année T donnée, en garantie par Bpifrance. Sont exclues les entreprises dont la date de création est inconnue, les holdings, les sociétés civiles immobilières et les entreprises du secteur agricole ;
- Population de comparaison : échantillon d'entreprises non bénéficiaires de la garantie en T ayant des caractéristiques observables similaires aux entreprises soutenues (secteur, taille, âge, ratios financiers, croissance passée, soutiens préalables de Bpifrance ...). Cet échantillon est reconstitué via des techniques d'appariement sur score de propension (appariement avec le plus proche voisin, avec remise).

A partir de 2021, le nouvel indicateur d'impact des garanties sur la pérennité des entreprises couvre l'ensemble des bénéficiaires de garanties (et pas seulement le fonds « création », comme auparavant). Son périmètre est donc plus large que celui de l'indicateur fourni jusqu'alors.

L'indicateur d'impact mesure le différentiel de taux de survie à 3 ans entre l'échantillon des entreprises soutenues et la population de comparaison :

- Une entreprise est considérée pérenne à la date T si elle exerce une activité économique à cette date.
- Le taux de survie est déterminé par le nombre d'entreprises pour lesquelles aucune dissolution ou radiation définitive n'a été prononcée dans les trois ans suivant l'intervention, rapporté au nombre total d'entreprises dans l'échantillon initial.
- Depuis 2012, les règles de calcul de la survie des entreprises bénéficiaires sont harmonisées avec celles retenues par l'INSEE pour calculer la survie des entreprises françaises. Les dates des événements publiées au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales - BODACC (disponible depuis 2005) qui qualifient la cessation d'activité sont désormais utilisées à la place de la date de mise en jeu de la garantie.

La reconstitution de l'échantillon contrefactuel s'appuie sur une méthodologie similaire à celle de l'indicateur précédent (appariement sur score de propension). L'analyse du fonds « création » mobilise des données spécifiques (enquête SINE de l'INSEE, qui interroge une nouvelle cohorte de créateurs d'entreprises tous les 4 ans), c'est pourquoi le nouvel indicateur se décompose en deux sous-indicateurs, s'appuyant chacun sur un périmètre et une méthodologie spécifique :

- Sous-indicateur n° 1 : L'impact des garanties sur la pérennité de l'ensemble des entreprises en excluant les entreprises en création (soit les fonds « développement », « transmission », « trésorerie »), qui reprend une méthodologie identique à celle de l'indicateur 1.1 ;
- Sous-indicateur n° 2 : L'impact des garanties sur la pérennité des entreprises sur le seul périmètre du fonds « création ». L'échantillon de comparaison est ici construit à partir de la dernière vague de l'enquête SINE disponible (en l'occurrence la vague 2014), en mobilisant des techniques d'appariement. Cet impact est « figé » jusqu'à la disponibilité d'une vague de l'enquête SINE plus récente.

L'indicateur de pérennité est obtenu en calculant la moyenne de chaque sous-indicateur, pondérée par le poids de leur périmètre respectif dans le total des bénéficiaires (soit le périmètre Bpifrance des fonds « développement », « transmission », « trésorerie », d'un côté, et le périmètre du fonds « création » de l'autre).

ANALYSE DES RESULTATS

Les bons résultats de l'indicateur 1.3 se reflètent à travers le taux de pérennité à trois ans des entreprises aidées. Le taux de survie à trois ans des entreprises créées et soutenues par Bpifrance par le passé est supérieur de 6 points à celui des entreprises comparables (chiffre globalement stable sur les dernières cohortes).

INDICATEUR

2.2 – Suivi des volumes de capitaux déployés par les véhicules d'investissement bénéficiant de la garantie Bpifrance

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Volumes de capitaux déployés par les véhicules d'investissement bénéficiant de la garantie Bpifrance	M€	252	Non connu	250	Non déterminé	donnée non renseignée	250

Commentaires techniques

Commentaires techniques

Source des données : Données Bpifrance.

Périmètre : Ensemble des véhicules d'investissement ayant contracté avec Bpifrance afin de bénéficier du dispositif de garantie en fonds propres.

Modalités de calcul : Agrégation des volumes de capitaux déployés par les véhicules d'investissement.

ANALYSE DES RESULTATS

Comme pour les années précédentes, le montant d'investissement pour l'année 2024 se stabilisera au début du second semestre 2025. Il s'agit d'une temporalité habituelle pour cette activité dont les décisions d'investissement peuvent mettre plusieurs mois avant de se finaliser. Le résultat 2024 n'est donc pas disponible à la date de rédaction du rapport annuel de performances.

Le résultat 2022 a été révisé (232 M€ au lieu de 252 M€) à la suite de l'annulation d'accords de garantie non mis en place ou reportés sur 2023.

Le résultat 2023 (249 M€) est lié à l'arrivée de nouveaux véhicules d'investissement levés fin 2022 et courant 2023, et agréés en 2024, dont les investissements réalisés en 2023 ont été garantis dans le respect des conditions d'éligibilité. Ces opérations sont donc réalisées en 2024 mais comptabilisées au titre de l'exercice 2023 (selon les dates de démarrage de la garantie qui équivalent aux dates de décision des investissements).

L'année 2024 étant marquée par un ralentissement des levées de fonds et une augmentation des tensions de trésorerie des entreprises y compris matures (les entreprises en difficulté et la restructuration de la dette étant des motifs de refus de la garantie), l'atterrissage devrait se situer en deçà de la cible, à un niveau comparable à 2022. Néanmoins, le nombre d'agrément de nouveaux partenaires début 2025 est un signe positif de la résilience du marché du capital investissement.

OBJECTIF

3 – Sécuriser nos approvisionnements dans les secteurs stratégiques et soutenir l'emploi industriel

INDICATEUR

3.1 – Nombre d'emplois créés ou confortés grâce aux dispositifs de relocalisations sectorielles ou territoriales

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre d'emplois créés ou confortés grâce aux dispositifs de relocalisations sectorielles	Nb	1 200	Non connu	Sans objet	Non déterminé	donnée non renseignée	Sans objet
Nombre d'emplois créés ou confortés grâce aux dispositifs de relocalisations territoriales	Nb	60 000	6000	Sans objet	Non déterminé	donnée non renseignée	Sans objet

Commentaires techniques**Précisions méthodologiques**

Source des données : BPI Financement, opérateur des dispositifs.

Périmètre : Nombre d'emplois créés ou maintenus par les entreprises bénéficiaires du dispositif.

Modalités de calcul : Sondage auprès des entreprises bénéficiaires par BPI Financement.

ANALYSE DES RESULTATS

Relocalisations sectorielles : les projets sont en cours de réalisation et les retours de cet indicateur en 2024 (comme en 2023) ne concernent qu'un échantillon de projets, pour la plupart *in itinere*. Le nombre d'emplois effectivement créés ou confortés sera à constater sur l'ensemble des projets en fin de réalisation, à comparer aux objectifs affichés en 2021.

Relocalisations territoriales : les projets sont également en cours de réalisation. Le dispositif ayant été déployé sur la période 2021-2024, les indicateurs renseignés correspondent, pour chaque année, à l'objectif de nombre d'emplois créés ou confortés pour les entreprises bénéficiaires du dispositif sur l'année concernée. Le nombre d'emplois effectivement créés ou confortés sera à constater sur l'ensemble des projets en fin de réalisation, à comparer aux objectifs affichés en 2021, 2022, 2023 et 2024.

OBJECTIF**4 – Soutenir les entreprises à l'export****INDICATEUR****4.1 – Nombre de missions VIE engagées dans les PME et ETI**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre de missions VIE engagées dans les PME et ETI	Nb	810	233	Sans objet	Sans objet	donnée non renseignée	Sans objet

Commentaires techniques**Précisions méthodologiques**

Source des données : SI « Monitoring VIE » (Business France).

Périmètre : uniquement le flux de nouveaux contrats signés durant la période considérée et avec une PME ou une ETI (CA < 200 M€).

Modalités de calcul : Nombre de missions VIE engagées dans les PME et les ETI.

ANALYSE DES RESULTATS

Le nombre de missions VIE engagées dans les petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises de taille intermédiaire (ETI) correspond au nombre total de chèques VIE attribués à des PME et ETI dans le cadre du Plan « France Relance »[1]. Le dispositif ayant désormais pris fin, les données pour 2024 sont sans objet.

[1] Incluant les chèques relance VIE formations courtes, internationalisation des PME/ETI et quartiers prioritaires de la ville (QPV).

INDICATEUR**4.2 – Taux d'impact en termes de courant d'affaire du chèque export**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux d'impact en termes de courant d'affaire du chèque export	%	47	44	Sans objet	Sans objet	donnée non renseignée	Sans objet

Commentaires techniques**Précisions méthodologiques**Source des données : Business France.Périmètre : Le périmètre porte uniquement sur les clients de prestations de prospection à l'export de Business France.Modalités de calcul : Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un CRE et déclarant avoir conclu un nouveau courant d'affaires / Nombre d'entreprises totales ayant bénéficié d'un CRE.**ANALYSE DES RESULTATS**

Aucune cible n'est prévue pour les années 2023 et suivantes, la mesure étant déployée de 2020 à 2022.

OBJECTIF**5 – Accompagner les entreprises dans la transition numérique et moderniser l'Etat****INDICATEUR****5.1 – Rang de la France au sein de l'UE en matière d'intégration des technologies dans les entreprises**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Rang de la France au sein de l'UE en matière d'intégration des technologies dans les entreprises	Nombre (rang)	20 / 27	Non mesuré UE	18 / 27	Non connu	donnée non retenue	17 / 27

Commentaires techniques**Précisions méthodologiques**

Source des données : rapport 2023 publié par l'UE « Digital Economy and Society Index » (DESI).

Périmètre : variable selon les indicateurs, PME ou toutes les entreprises de plus de 10 salariés.

Mode de calcul : l'indicateur 5.1 est alimenté à partir du rapport DESI, l'index Integration of Digital Technology de 3 sous-index (3a Digital Intensity ; 3b Digital technologies for businesses ; 3c e-Commerce).

Limites et biais : cet indicateur concerne majoritairement les PME, et exclut les TPE. Il ne peut pas représenter de manière pertinente l'action de France Num, donc le cœur de cible se concentre sur les TPE.

Commentaires

Les PME françaises utilisent moins les technologies numériques que la moyenne de l'UE : la proportion de PME françaises présentant au moins un niveau d'intensité numérique de base (64 %) est légèrement inférieure à la moyenne de l'UE (69 %), bien que l'écart se réduise par rapport à 2021. L'objectif de la Décennie numérique 2030 est de 90 %.

Présentation des crédits

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Financement des entreprises	22 000 000			0 22 000 000	0
02 – Souveraineté technologique et résilience	4 913		-30 700 000	0 -30 695 087	0
03 – Plan de soutien à l'export	-9 611			0 -9 611	0
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes	14 254 680	13 312 125	-206 500 485	0 -178 933 680	0
05 – Culture	69 198	338 644	-217 356	0 190 485	0
06 – Commandes militaires	160 311	133 381		0 293 692	0
Total des AE prévues en LFI	0	0	0	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+227 775 453 (hors titre 2)			+227 775 453	
Total des AE ouvertes	227 775 453 (hors titre 2)			227 775 453	
Total des AE consommées	36 479 491	13 784 150	-237 417 841	-187 154 200	

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Financement des entreprises	28 139 607	481	37 500 000	0 65 640 088	0
02 – Souveraineté technologique et résilience	4 913	511 684	27 400 000 130 306 925	0 130 823 522	27 400 000
03 – Plan de soutien à l'export	1 087 643	9 303	8 000 000 5 332 816	0 6 429 761	8 000 000
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes	231 982 29 889 416	18 691 485 16 485 004	1 662 133 100 651 862	0 147 026 281	20 585 600
05 – Culture	571 602	10 939 711	18 453 107	0 29 964 420	0
06 – Commandes militaires	2 187 833	10 000 000 4 715 502		0 6 903 335	10 000 000
Total des CP prévus en LFI	231 982	28 691 485	37 062 133	65 985 600	65 985 600
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+1 490 098 196 (hors titre 2)			+1 490 098 196	
Total des CP ouverts	1 556 083 796 (hors titre 2)			1 556 083 796	
Total des CP consommés	61 881 014	32 661 684	292 244 710	386 787 407	

2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Financement des entreprises	49 294 505		27 000 000	0	0
					76 294 505
02 – Souveraineté technologique et résilience				0	0
03 – Plan de soutien à l'export	6 373 957	2 000	40 000	0	0
					6 415 957
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes	8 939 213	13 389 822	-6 828 318	0	0
					15 500 717
05 – Culture	26 817	418 074	-67 776	0	0
					377 114
06 – Commandes militaires	436 649	-81 686		0	0
					354 964
Total des AE prévues en LFI	0	0	0	0	0
Total des AE consommées	65 071 141	13 728 210	20 143 905		98 943 257

2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Financement des entreprises	43 767 841	11 842	27 000 000	0	0
					70 779 682
02 – Souveraineté technologique et résilience	330 711	3 488 316	263 909 638 154 586 296	263 909 638	263 909 638
					158 405 324
03 – Plan de soutien à l'export	5 276 703	2 000	8 000 000 4 283 115	8 000 000	8 000 000
					9 561 818
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes	30 000 000 108 557 560	29 048 032	216 504 093	30 000 000	30 000 000
					354 109 686
05 – Culture	17 000 000 4 390 548	10 000 000 20 823 292	15 000 000 25 166 156	42 000 000	42 000 000
					50 379 996
06 – Commandes militaires	1 136 468	36 500 000 33 747 643		36 500 000	36 500 000
					34 884 111
Total des CP prévus en LFI	47 000 000	46 500 000	286 909 638	380 409 638	380 409 638
Total des CP consommés	163 459 832	87 121 125	427 539 660		678 120 616

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	65 071 141	0	36 479 491	163 459 832	231 982	61 881 014
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	64 406 016	0	36 479 491	160 509 707	231 982	61 881 014
Subventions pour charges de service public	665 125	0	0	2 950 125	0	0
Titre 5 – Dépenses d'investissement	13 728 210	0	13 784 150	87 121 125	28 691 485	32 661 684
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 546 131	0	1 331 148	73 331 034	10 105 885	22 002 780
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	10 182 079	0	12 453 002	13 790 091	18 585 600	10 658 905
Titre 6 – Dépenses d'intervention	20 143 905	0	-237 417 841	427 539 660	37 062 133	292 244 710
Transferts aux ménages	-8 846	0	0	374 384	0	45 725
Transferts aux entreprises	12 445	0	-231 204 662	306 078 471	27 400 000	257 449 983
Transferts aux collectivités territoriales	-7 418 551	0	-6 081 220	74 897 972	1 345 829	23 590 050
Transferts aux autres collectivités	27 558 858	0	-131 960	46 188 833	8 316 304	11 158 951
Total hors FdC et AdP		0			65 985 600	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+227 775 453			+1 490 098 196	
Total*	98 943 257	227 775 453	-187 154 200	678 120 616	1 556 083 796	386 787 407

* y.c. FdC et AdP

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS

ARRETES DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/01/2024		1 550 581						
Total		1 550 581						

ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/03/2024		226 224 872					1 490 098 196	
Total		226 224 872					1 490 098 196	

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		227 775 453		1 490 098 196				

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Financement des entreprises		22 000 000	22 000 000		65 640 088	65 640 088
02 – Souveraineté technologique et résilience		-30 695 087	-30 695 087		27 400 000 130 823 522	27 400 000 130 823 522
03 – Plan de soutien à l'export		-9 611	-9 611		8 000 000 6 429 761	8 000 000 6 429 761
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes		-178 933 680	-178 933 680		20 585 600 147 026 281	20 585 600 147 026 281
05 – Culture		190 485	190 485		29 964 420	29 964 420
06 – Commandes militaires		293 692	293 692		10 000 000 6 903 335	10 000 000 6 903 335
Total des crédits prévus en LFI *	0	0	0	0	65 985 600	65 985 600
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+227 775 453	+227 775 453		+1 490 098 196	+1 490 098 196
Total des crédits ouverts	0	227 775 453	227 775 453	0	1 556 083 796	1 556 083 796
Total des crédits consommés	0	-187 154 200	-187 154 200	0	386 787 407	386 787 407
Crédits ouverts - crédits consommés		+414 929 653	+414 929 653		+1 169 296 389	+1 169 296 389

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	0	0	0	65 985 600	65 985 600
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	0	0	0	65 985 600	65 985 600

RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	0	0	0	0	0
Surgels	0	0	0	0	678 439 408	678 439 408
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	0	0	0	678 439 408	678 439 408

Courant 2024, les programmes de la mission « Plan de relance » ont fait l'objet d'un surgel en crédits de paiement (678 M€ de CP pour le P363), dans le cadre général des mesures de régulation mises en place par le Gouvernement, en cohérence avec la fixation de plafonds de dépenses pour piloter l'exécution ; ces crédits ont été intégralement dégelés en fin de gestion pour être reportés.

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) 227 775 453	CP ouverts en 2024 * (P1) 1 556 083 796
AE engagées en 2024 (E2) -187 154 200	CP consommés en 2024 (P2) 386 787 407
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) 677 907	dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) 354 787 407
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 - E2 - E3) 414 251 745	dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 32 000 000

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) 1 161 416 723					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) 11 301 517					
	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net (R3 = R1 + R2) 1 172 718 240	-	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) 354 787 407	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 - P3) 817 930 832
	AE engagées en 2024 (E2) -187 154 200	-	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 32 000 000	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 - P4) -219 154 200
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R6 = R4 + R5) 598 776 632
					Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) 270 000 000
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 - P5) 328 776 632

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

L'exécution 2024 traduit les efforts de nettoyage des engagements et la mise en extinction progressive des programmes de la mission « Plan de relance », et s'établit pour le programme 363 « Compétitivité » à -187,2 M€ en AE et 386,8 M€ en CP.

En AE, elle a notamment été marquée par la comptabilisation de retraits d'engagement sur l'Industrie du futur (-200 M€) et les Relocalisations sectorielles (-13,9 M€) et territoriales (-16,8 M€), compte tenu de taux de chute constatés sur les dispositifs. Néanmoins, certains engagements nouveaux ont été enregistrés sur les fonds régionaux d'investissement et la facturation électronique, qui ont été couverts par des décaissements en 2024, estimés à 32 M€ au total.

Le montant de CP affiché comme nécessaire post-2025 pour couvrir les engagements réalisés est bien un montant maximal théorique, qui n'intègre à ce stade aucune hypothèse future de taux de chute, alors même que ceux-ci devraient apparaître de façon croissante à mesure que s'approche la fermeture des dispositifs.

Justification par action

ACTION

01 – Financement des entreprises

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Financement des entreprises		22 000 000	22 000 000 ⁰		65 640 088	65 640 088 ⁰

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		22 000 000		28 139 607
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		22 000 000		28 139 607
Titre 5 : Dépenses d'investissement				481
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État				481
Titre 6 : Dépenses d'intervention				37 500 000
Transferts aux entreprises				37 500 000
Total		22 000 000		65 640 088

Abondement des fonds régionaux d'investissement : 22 M€ en AE/CP (financés par reports)

Ces crédits alimentent le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État » pour des prises de participations dans les fonds d'investissement mis en place par les Régions, qui permettent de renforcer le capital des PME dans les territoires.

Le dispositif, initialement doté de 250 M€ en AE et CP en LFI 2021, a vu son enveloppe diminuer de 35,2 M€ en AE/CP dans le cadre de redéploiements arbitrés en 2023, puis de 25 M€ en AE/CP au titre de mesures de freinage de la dépense de l'État arbitrées en 2024.

Les fonds régionaux d'investissement ont enregistré une consommation de 22 M€ en AE et CP sur le titre 3 (dépenses de fonctionnement) en 2024 : ils atteignent une consommation cumulée de 69 M€ en AE et CP depuis 2021.

Garantie du label « relance » : 37,5 M€ en CP (financés par reports)

Le dispositif, initialement doté de 150 M€ en AE et en CP en LFI 2021, a donné lieu à une consommation de 37,5 M€ en CP sur le titre 6 (dépenses d'intervention). La consommation cumulée depuis 2021 s'élève à 112,5 M€. Le versement du solde en CP interviendra en 2025, et permettra la clôture du dispositif.

Cette dépense s'inscrit dans l'objectif du Plan de relance de mobiliser l'épargne des ménages en faveur de l'investissement en fonds propres dans les entreprises, et en particulier dans les TPE, les PME et les ETI par l'attribution d'un label « relance » réservé aux organismes de placement collectif.

Moyens dédiés à la mise en œuvre des dispositifs de relance : 6,1 M€ en CP (financés par reports) :

Le dispositif a donné lieu à la consommation de 6,1 M€ en CP sur le titre 3 (dépenses de fonctionnement) en 2024. Ces crédits permettent le défraiement des opérateurs et partenaires de l'État, notamment Bpifrance, chargés de la mise en œuvre (par de nouveaux moyens humains et par le développement de systèmes d'information) des outils de soutien aux entreprises déployés depuis le début de la crise de la Covid-19 et dans le cadre du Plan de relance (PGE, prêts participatifs du Fonds de développement économique et social, etc.). Les restes-à-payer de ce dispositif s'élèvent à 1,3 M€ au 31 décembre 2024.

ACTION

02 – Souveraineté technologique et résilience

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Souveraineté technologique et résilience		-30 695 087	0 -30 695 087		27 400 000 130 823 522	27 400 000 130 823 522

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		4 913		4 913
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		4 913		4 913
Titre 5 : Dépenses d'investissement				511 684
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État				511 684
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-30 700 000	27 400 000	130 306 925
Transferts aux entreprises		-30 700 000	27 400 000	130 306 925
Total		-30 695 087	27 400 000	130 823 522

Relocalisations - sécurisation des approvisionnements critiques et soutien aux projets industriels dans les territoires : -30,7 M€ en AE et 96,5 M€ de CP en 2024

La consommation enregistrée au titre du volet « Relocalisation » se décline de la manière suivante :

- 48,38 M€ en CP au titre des subventions versées aux lauréats du dispositif « **Relocaliser dans les secteurs critiques** ». Les versements de fonds s'effectuent par tranche d'aide débloquée par l'opérateur sur présentation des justificatifs des dépenses d'investissement réalisées par le porteur. Le rythme de décaissement des CP est en cohérence avec la nature des projets et leur durée moyenne de réalisation (de l'ordre de 30 à 48 mois). Le dispositif a fait l'objet d'un retrait d'engagement de 13,9 M€ en 2024. Ce taux de chute de 2,4 % (sur une enveloppe initiale de 571 M€) s'explique principalement par des diminutions d'aides (investissements réalisés plus faibles que prévus) et, de façon très marginale, par des abandons de projets ;
- 48,19 M€ en CP au titre des subventions versées aux bénéficiaires du **fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires**. Ce dispositif a pour objectif de soutenir les projets industriels qui font l'objet d'un consensus local et qui maximisent les retombées socioéconomiques pour les territoires. Le dispositif a fait l'objet de retraits d'engagement de 16,8 M€ en 2024. Ce taux de chute de 2,3 % (sur une enveloppe initiale de 712 M€) s'explique principalement par des diminutions d'aides (investissements réalisés plus faibles que prévus) et, de façon très marginale, par des abandons de projets.

Au 31 décembre 2024, près de 1 400 projets aidés (sur un total de 1 700 lauréats des appels à projets) ont été entièrement réalisés.

Relocalisations spatiales : 33,7 M€ de CP versés en 2024 au CNES

Sur 34,4 M€ de restes à payer sur le dispositif « Spatial », 33,74 M€ ont été versés au Centre national d'études spatiales (CNES) en 2024. La consommation de ces crédits constitue le dernier appel de fonds vers l'opérateur et permet la clôture du dispositif au 31 décembre 2024.

Les crédits dédiés aux « relocalisations spatiales » ont permis de financer des projets de développement civil mais aussi dual. En 2024, 14,7 M€ de CP ont été consommés par l'opérateur sur des projets de développement civil (télécommunications flexibles, économie de la donnée, communications optiques, etc.) et 13 M€ sur des technologies MINARM, par origine duales.

Les décaissements prévisionnels du CNES tiennent compte d'un différentiel de 0,657 M€ avec la totalité de l'enveloppe des crédits relance, motivé par l'application de pénalités et d'avenants aux contrats. Le reliquat identifié fera l'objet d'un retrait d'engagement et d'un rétablissement de crédits auprès du programme 363 en 2025.

Financement de la recherche duale en matière spatiale : 0,5 M€ de CP

Dans le cadre du plan de relance, 294 M€ ont été alloués en AE et CP au titre de la recherche duale et de la souveraineté technologique.

Entre 2021 et 2022, ces crédits ont notamment été alloués sous forme de subvention en AE = CP :

- au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA). Les recherches principales se sont concentrées sur le domaine des sciences du vivant (menaces biologiques, antibiorésistance), le domaine des sciences et techniques de l'information et de la communication (technologies quantiques, cybersécurité), ainsi que le domaine des systèmes énergétiques embarqués.
- au Centre national d'études spatiales (CNES) qui a porté plusieurs projets tels que les projets TÉLÉMAK (démonstrateur technologique pour satellites de télécommunication), CERES (capacité d'écoute et de renseignement électromagnétique spatial), CASTOR (capacité stratégique spatiale télécom mobile résilient), YODA (yeux en orbite pour un démonstrateur agile), OTOS (observation de la terre en optique super-résolue).

En 2022, un engagement de 4 M d'euros a été attribué à l'activité « drones de surveillance maritime » (étude SURVEY COPTER), dont le solde (0,5 M€ de dépenses de titre 5) a été payé mi-2024. Le dispositif piloté par le ministère des Armées a été clôturé fin 2024.

Bilan des crédits dédiés à la recherche duale et l'achat de drones de surveillance maritime entre 2021 et 2024 (en €) :

Niveau	Description	AE	CP
		Engagement	Consommation
ACT	Recherche duale dans les autres domaines	43 631 257	43 631 257
ACT	Recherche Duale en matière spatiale	246 374 777	246 374 777
ACT	Drones de surveillance maritime	4 004 913	4 004 913
Total		294 010 947	294 010 947

ACTION**03 – Plan de soutien à l'export**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Plan de soutien à l'export		-9 611	0		8 000 000 6 429 761	8 000 000 6 429 761

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		-9 611		1 087 643
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		-9 611		1 087 643
Titre 5 : Dépenses d'investissement				9 303
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État				9 303
Titre 6 : Dépenses d'intervention			8 000 000	5 332 816
Transferts aux autres collectivités			8 000 000	5 332 816
Total		-9 611	8 000 000	6 429 761

Fonds d'études et d'aide au secteur privé (FASEP) : 5,3 M€ en CP (financés par reports)

La consommation enregistrée en 2024 s'est élevée à 5,3 M€ en CP sur le titre 6 (dépenses d'intervention) correspondant à des décaissements sur dix-huit FASEP.

Les crédits du programme 363 ont permis la mise en place de quarante-sept FASEP au total, visant à accroître le soutien aux exportateurs qui souhaitent se positionner sur les projets d'infrastructures dans les pays émergents, dans un contexte de concurrence accrue. Ces FASEP ont financé des démonstrateurs de technologies innovantes en matière de transition écologique.

Au 31 décembre 2024, sur 47 projets engagés, 32 ont déjà fait l'objet de décaissements, dont 17 décaissements intégraux ou quasi intégraux.

Marque France : 1 M€ en CP

La première campagne de promotion de la « Marque France » a été lancée à l'automne 2023, pour une consommation de crédits de fonctionnement sur l'exercice d'un montant de 6,37 M€ en AE et 5,28 M€ en CP. L'année 2024 a été marquée par une réduction de l'enveloppe dédiée au dispositif de 20 %, au titre de mesures de freinage de la dépense, et a permis de clôturer le dispositif fin 2024.

ACTION**04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>						
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes		-178 933 680	0 -178 933 680		20 585 600 147 026 281	20 585 600 147 026 281

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		14 254 680	231 982	29 889 416
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		14 254 680	231 982	29 889 416
Titre 5 : Dépenses d'investissement		13 312 125	18 691 485	16 485 004
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		859 123	105 885	5 826 099
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		12 453 002	18 585 600	10 658 905
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-206 500 485	1 662 133	100 651 862
Transferts aux entreprises		-200 491 170		80 758 476
Transferts aux collectivités territoriales		-5 911 505	1 345 829	15 379 301
Transferts aux autres collectivités		-97 810	316 304	4 514 084
Total		-178 933 680	20 585 600	147 026 281

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE : -170,9 M€ en AE et 121,3 M€ en CP

Facturation électronique : 29,2 M€ en AE et 21,5 M€ en CP

Le projet « Facturation électronique » a donné lieu à une consommation de 29,2 M€ en AE et 21,5 M€ en CP en 2024, répartie en 15,8 M€ en AE et 8,3 M€ en dépenses de fonctionnement d'une part, et 13,4 M€ en AE et 13,2 M€ en CP en dépenses d'investissement d'autre part.

Les travaux menés par l'Agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE) sont consacrés à la construction du portail public de facturation menée par le prestataire retenu par l'AIFE. Quant aux travaux de la DGFiP, ils se sont concentrés sur la poursuite de l'adaptation des systèmes d'information afin de permettre d'acquérir, gérer et exploiter les données issues des factures électroniques et des transmissions de données (e-reporting) de transactions et de paiements qui lui seront adressées par le portail public de facturation.

Les dépenses de fonctionnement réalisées sur le programme 363 se sont ainsi concentrées sur la rémunération de sous-traitances de services informatiques (10,5 M€ en AE et 6,2 M€ en CP), et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (4,3 M€ en AE et 1,4 M€ en CP). Les dépenses d'investissement couvrent pour l'essentiel l'acquisition de licences de logiciels (12,5 M€ en AE et 5,1 M€ en CP).

Numérisation des entreprises - Aide à l'industrie du futur : -200 M€ en AE et 69,8 M€ en CP

Le dispositif « industrie du futur » constitue une dépense de guichet où l'aide est acquise à toute entreprise dont la demande est éligible, et versée lorsque l'entreprise a finalisé et payé son investissement.

Sur l'ensemble des dispositifs de soutien à des entreprises industrielles, le rythme de réalisation des projets cofinancés et donc de consommation des crédits de paiement peut être affecté par la détérioration du climat des affaires, les tensions sur les chaînes d'approvisionnement ainsi que les conséquences de la crise inflationniste, intervenue après certains appels à projets. En résulte un taux de chute pouvant être significatif sur certains dispositifs.

Le dispositif « Industrie du futur » a fait l'objet de retraits d'engagement de 200 M€ en 2024. Ce taux de chute de 23 % (sur un total de 863,5 M€ de crédits ouverts) trouve deux explications. D'une part, 1 263 dossiers (sur un total initial de 7 838 dossiers) ont été abandonnés par les porteurs ou déchus en raison d'un non-respect du délai de début d'exécution de l'investissement, du délai maximal de réalisation de l'investissement, ou d'une non-conformité de l'investissement réalisé par rapport à l'investissement conventionné au 31 décembre 2024, pour un montant global de l'ordre de 130 M€. D'autre part, le taux de chute constaté résulte également d'une diminution des subventions à octroyer en raison de dossiers présentant des investissements partiellement éligibles, pour un montant relatif de 70 M€.

En CP, la consommation 2024 s'établit à 69,1 M€ en CP au titre de l'aide versée aux entreprises ayant finalisé leurs projets et à 0,71 M€ en CP au titre des frais de gestion de l'opérateur.

France num : 12,75 M€ CP

La consommation 2024 se monte à 11,65 M€ en CP au titre de la convention « Formations-Actions » pour la mise en œuvre d'accompagnements individualisés des TPE/PME au numérique, et à 1,1 M€ en CP au titre des frais de gestion de l'opérateur. Le dispositif a été soldé au 31 décembre 2024.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE : -4,62 M€ en AE et 8,35 M€ en CP en 2024

En 2024, deux mesures ont bénéficié des reports de crédits et ont donné lieu à des consommations sur le programme 363 (action 04) :

1. Continuité pédagogique : -4,5 M€ en AE et 7,9 M€ en CP en 2024

La consommation 2024 de la mesure « **Continuité pédagogique** » s'établit à -4,55 M€ en AE et 7,86 M€ en CP et se décompose comme suit :

- 1,09 M€ en CP sur le titre 3 ;
- -4,55 M€ en AE et 6,77 M€ en CP sur le titre 6.

La mesure a été dotée de 131 M€ en AE et CP en 2021. Deux redéploiements ont abondé l'enveloppe (+9,7 M€ en 2021 et +2,5 M€ en 2022) pour atteindre 143,2 M€ en AE et CP.

Le dispositif de « Continuité pédagogique » vise à financer des équipements informatiques, de services et ressources numériques, d'hybridation des enseignements et des dispositifs d'accompagnement et formation des enseignants pour garantir l'accès au numérique pour les élèves du 1^{er} degré et des lycées et pour leurs professeurs. Cette mesure s'articule autour de 3 volets :

- l'équipement en termes de matériels et de réseaux informatiques des écoles élémentaires via un appel à projets - Pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE) ;
- l'hybridation des lycées ;
- l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Au total, sur la mesure « continuité pédagogique », la consommation s'élève à 133,22 M€ en AE et 131,37 M€ en CP en cumulé depuis 2021.

Socle numérique dans les écoles élémentaires

Trois vagues d'appels à projets ont été organisées depuis 2021.

Au total, 6 933 dossiers ont été sélectionnés dans 7 820 communes, soit plus de 12 725 écoles et environ 80 740 classes bénéficiaires. Au 31 décembre 2024, 80 659 classes étaient équipées.

Au 31 décembre 2024, la consommation totale sur ce volet s'élevait à 104,2 M€ en AE et 103,6 M€ en CP.

Hybridation de l'enseignement en lycées

Cette mesure s'inscrit dans le cadre des accords régionaux de relance annexés aux contrats de plan État-Région 2021-2027. Elle concourt, pour 50 %, à l'équipement des salles de classe des lycées en matériels pour l'hybridation des enseignements, avec les services et ressources numériques nécessaires et les mesures d'accompagnement à leur prise en main.

Un appel à projet a été organisé visant à doter les établissements publics et privés sous contrat d'équipements nécessaires à l'hybridation de l'enseignement et à en accompagner le déploiement pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique des lycées.

Fin décembre 2024, la consommation totale sur ce volet était de 15,4 M€ en AE et 14,2 M€ en CP.

Accompagnement et formation au numérique des enseignants

Le troisième dispositif relatif à l'accompagnement-formation vise à réunir les conditions de développement des compétences numériques professionnelles des enseignants. Il s'agit de mettre en œuvre un processus d'auto-positionnement de ces compétences, d'entraînement et de formation en ligne et à terme de certification sur les compétences numériques pour l'ensemble des enseignants du premier et du second degré.

Enfin, ce dispositif vise à accélérer le déploiement de projets nationaux de « communs numériques » pour la conception et la réalisation de parcours pédagogiques (Éléa, Magistère et le Réseau des concepteurs, etc.) au sein de communautés apprenantes.

Au 31 décembre 2024, la consommation totale sur ce volet s'élevait à 13,6 M€ en AE et en CP.

2. Continuité administrative : -0,08 M€ en AE et 0,48 M€ en CP en 2024

Le dispositif « **Continuité administrative** » a donné lieu à la consommation de -0,08 M€ en AE et 0,48 M€ en CP dont :

- -0,04 M€ en AE et 0,48 M€ en CP sur le titre 3 ;
- -0,04 M€ en AE sur le titre 5.

L'objectif de cette mesure était d'accélérer la transformation numérique du MENJ, grâce à l'évolution des systèmes d'information et au renforcement de la dématérialisation des démarches et des services aux usagers.

Dotée de 28,6 M€, la mesure a été exécutée à hauteur de 28,34 M€ en AE et 28,23 M€ en CP, soit 99 % des AE et des CP. Les projets ont été majoritairement mis en œuvre par le ministère au niveau central ou dans les missions nationales déléguées en académies.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR : -0,8 M€ en AE et 5,5 M€ en CP

Le ministère de l'Intérieur a bénéficié en 2024 d'une mise à disposition de 0,04 M€ en AE et 13,5 M€ en CP, issus de reports de l'exercice 2023. La consommation atteint -0,8 M€ en AE et 5,5 M€ en CP. L'exécution négative en AE s'explique par des modifications apportées à des engagements juridiques d'années antérieures.

Les services d'administration centrale et déconcentrés ont disposé de 11,7 M€ en CP, dont 4,4 M€ ont été consommés, principalement pour des projets immobiliers et numériques.

La police nationale a bénéficié de 1,8 M€ en CP de crédits relance dont 1,1 M€ en CP ont été exécutés au titre de la poursuite et la finalisation d'opérations immobilières.

MINISTÈRE DES ARMÉES : 0,09 M€ de CP

Armées Cloud sécurisé et souverain : 0,09 M€ en CP

Au titre du projet de « Cloud sécurisé et souverain » porté par le ministère des Armées, 11 M€ ont été engagés avant 2023, et l'essentiel des paiements a été réalisé avant 2023 également. Le solde des paiements enregistrés en 2024 a permis la clôture du dispositif.

Bilan des crédits dédiés au « Cloud sécurisé et souverain » entre 2021 et 2024 (en €) :

Niveau	Description	AE	CP
		Engagement	Consommation
ACT	Cloud sécurisé et souverain	10 954 551	10 954 551
Total		10 954 551	10 954 551

MINISTÈRE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUES : -2,7 M€ en AE et 11,8 M€ en CP

ACTION

05 – Culture

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Culture		190 485	190 485		29 964 420	29 964 420
			0			0

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		69 198		571 602
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		69 198		571 602
Titre 5 : Dépenses d'investissement		338 644		10 939 711
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		338 644		10 939 711
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-217 356		18 453 107
Transferts aux ménages				45 725
Transferts aux entreprises		-13 492		8 884 582

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux collectivités territoriales		-169 714		8 210 748
Transferts aux autres collectivités		-34 149		1 312 052
Total		190 485		29 964 420

Les dispositifs portés par l'action 05 « Culture » concernent de nombreuses directions, dont l'exécution 2024 est retracée pour chacune d'entre elles ci-après :

Direction générale des patrimoines et de l'architecture

Le dispositif « Plan cathédrales » affiche une consommation de 0,4 M€ en AE et 11,5 M€ en CP sur les titres 3 et 5. Toutes les opérations relevant de ce dispositif ont été lancées. L'écart aux prévisions sur cette enveloppe est essentiellement dû aux délais liés à la nature de ce type d'opérations et de marchés.

Le dispositif « Monuments historiques non État » a consommé 6,4 M€ en CP sur le titre 6. Toutes les opérations relevant de ce dispositif ont été lancées. La consommation de crédits de cette enveloppe correspond au versement par les DRAC de subventions d'investissement à des collectivités ou à des personnes privées propriétaires de monuments historiques.

Le dispositif « Autres équipements patrimoniaux » a consommé 2,6 M€ en CP sur les titres 3 et 6. Cette enveloppe concerne des opérations sur des sites archéologiques, des centres d'études et de conservation ou encore des musées territoriaux. Toutes les opérations relevant de ce dispositif ont été lancées.

Direction générale de la création artistique

Pour 2024, seul le dispositif « Fonds de transition écologique – Institutions de la Création en région » est financé par des reports de CP et a donné lieu à une consommation de 1,6 M€ sur le titre 6 qui a bénéficié à 12 structures.

Direction générale des médias et des industries culturelles

Plan de filière presse

Les dépenses au titre du plan de filière presse correspondent strictement à des restes à payer sur les engagements pris entre 2021 et 2022. Ces crédits ont été consommés en 2024 à hauteur de 7,8 M€ en CP, pour les mesures suivantes :

- Presse – transition écologique du secteur (fonds de transition écologique) : 1,3 M€ en CP sur le titre 6 ;
- Presse – compétitivité du secteur (fonds stratégique pour le développement de la presse) : 6,5 M€ en CP sur le titre 6.

Ces deux mesures étant des dispositifs de soutien à l'investissement dont le paiement est conditionné à l'avancée des projets soutenus, des versements sont encore attendus pour les exercices budgétaires 2025 et suivants, avec des restes à payer qui totalisent 18,6 M€ en CP.

Plan en faveur des industries culturelles et créatives (ICC)

Des crédits ont été consommés à hauteur de 5 665 € en CP pour des restes à payer dans le cadre du soutien à la découvrabilité en ligne des contenus culturels francophones, au titre de la conception d'un Mooc opéré par l'Institut national de l'audiovisuel (INA).

En 2025, un reste à payer de 30 205 € en CP est encore à prévoir pour ce plan en faveur des ICC.

Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle

En 2024, 8 143 € en CP ont été consommés au titre de « l'équipement numérique de l'ESC ». Ces crédits correspondent à une subvention versée à l'École supérieure d'art d'Avignon (DRAC PACA) pour l'investissement en matière numérique et l'achat de matériel.

ACTION**06 – Commandes militaires**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
06 – Commandes militaires		293 692	0 293 692		10 000 000 6 903 335	10 000 000 6 903 335

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		160 311		2 187 833
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		160 311		2 187 833
Titre 5 : Dépenses d'investissement		133 381	10 000 000	4 715 502
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		133 381	10 000 000	4 715 502
Total		293 692	10 000 000	6 903 335

Renforcement des moyens aériens de la gendarmerie nationale et de la sécurité civile : 0,3 M€ en AE et 6,9 M€ en CP

Lancé fin 2020, le programme d'acquisition de 10 hélicoptères H-160 pour la gendarmerie nationale et de 2 H-145-D3 pour la sécurité civile constitue une des mesures phares du plan de soutien à la filière aéronautique.

En LFI 2024, la gendarmerie nationale a bénéficié d'une ouverture de 10 M€ en CP, complétée par des reports de 0,4 M€ en AE et 8,9 M€ en CP (4,5 M€ pour la gendarmerie nationale et 4,4 M€ pour la sécurité civile).

Au total, la consommation 2024 s'établit à 0,3 M€ en AE et 6,9 M€ en CP, répartis entre 3,4 M€ en CP pour la gendarmerie nationale et 0,3 M€ en AE et 3,5 M€ en CP pour la sécurité civile.

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts						50 000
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)		100 000				
Transferts		100 000				
Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)		50 000				
Transferts		50 000				
CNES - Centre national d'études spatiales (P193)		15 600 000				33 743 313
Transferts		15 600 000				33 743 313
Groupe Mines Télécom (P192)		50 000				
Transferts		50 000				
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)		155 000				
Subventions pour charges de service public		155 000				
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)		100 000				
Transferts		100 000				
ARS - Agences régionales de santé (P124)		150 000				
Subventions pour charges de service public		150 000				
EPIDE - Etablissement pour l'insertion dans l'emploi (P102)						50 000
Transferts						50 000
Pôle emploi (P102)		1 980 000				50 000
Subventions pour charges de service public		1 980 000				
Transferts						50 000
Total	665 125	160 892 240				103 692 181
Total des subventions pour charges de service public	665 125	2 950 125				
Total des transferts		157 942 115				103 692 181

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2024, leur réalisation 2023 est sans objet.

PROGRAMME 364
Cohésion

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Elise DELAITRE

Sous-directrice à la direction du budget

Responsable du programme n° 364 : Cohésion

Le programme « Cohésion » a visé à soutenir la cohésion sociale, l'emploi des jeunes et l'équité entre les territoires, en garantissant en particulier un soutien d'ampleur à l'ensemble des salariés et des personnes en recherche d'emploi, avec une attention particulière portée aux publics les plus fragilisés et aux zones les plus touchées par la crise.

A ce titre, la sauvegarde de l'emploi (action n° 1) a constitué un enjeu central pour le programme, en apportant à la fois un soutien aux entreprises et à l'emploi, par la prise en charge du dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD) à partir du 1er janvier 2021, ainsi que par la formation continue des salariés placés en activité partielle, grâce au Fonds national de l'emploi (FNE-Formation). Au total, 1,1 Md€ ont financé l'APLD sur le programme 364 entre 2021 et 2024 (hors prise en charge temporaire de l'activité partielle de crise en 2021).

Des mesures massives ont également été déployées dans le cadre du « Plan Jeunes » (action n° 2). Ce plan prévoyait un grand nombre d'aides à la formation, à l'insertion et à l'emploi des jeunes : aide à l'embauche pour une insertion immédiate sur le marché du travail, aide au développement de l'alternance, hausse des missions de service civique, aide au recrutement de jeunes dans les TPE et PME sur des métiers centrés autour de la transformation écologique et aide renforcée au recrutement des jeunes en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Le « Plan Jeunes » financé sur les crédits « relance » prévoyait en outre des aides à la création d'entreprises, une augmentation ciblée des contrats aidés, ainsi que le renforcement des parcours contractualisés d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) et de la garantie jeunes. Des dispositifs spécifiques d'aide aux néo-bacheliers ont par ailleurs été renforcés, tandis qu'un soutien aux internats d'excellence ou encore au soutien au secteur sportif (aides aux associations) a été déployé. L'ensemble des mesures portées par l'action n° 2 ont représenté 9,2 Md€ entre 2021 et 2024 (dont 8 Md€ dédiés aux aides au recrutement). Les restes-à-payer théoriques affichés sur cette action au 31 décembre 2024 (12,9 M€) relèvent des internats d'excellence, dont le dispositif est basculé sur le programme 230 à compter de 2025.

En complément, l'action n° 3 « Handicap » a porté, en lien avec les mesures du programme 157 « Handicap et dépendance », deux mesures visant à favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap : l'aide à l'embauche des travailleurs handicapés et le renforcement du dispositif d'emploi accompagné. Ces dispositifs ont représenté 80,8 M€ entre 2021 et 2024, et sont définitivement soldés à fin 2024.

Des actions supplémentaires de formation professionnelle (action n° 4) ont visé à renforcer les compétences des demandeurs d'emplois et des salariés. Cela est passé notamment par un abondement des comptes personnels de formation (CPF), des moyens supplémentaires dédiés à la reconversion des salariés, et la revalorisation de la rémunération de l'ensemble stagiaires de la formation professionnelle (la première depuis 2001). Les dispositifs de l'action n° 4 ont été financés par le programme 364 à hauteur de 1,38 Md€ depuis 2021. Les restes-à-payer théoriques affichés sur cette action au 31 décembre 2024 (145,4 M€) relèvent de la formation professionnelle, dont le dispositif est basculé sur le programme 103 à compter de 2025.

Par ailleurs, le soutien aux personnes précaires a été renforcé, par l'intermédiaire du financement d'un soutien exceptionnel aux associations, des centres d'hébergement et du développement de nouvelles solutions de logement. Au-delà de la cohésion sociale, un objectif de cohésion territoriale (action n° 7) a été poursuivi. Le développement de tous les territoires a été une priorité et s'est articulé autour de plusieurs mesures :

- un investissement exceptionnel en faveur de l'inclusion numérique, notamment à travers la modernisation des espaces France services et une accélération de la généralisation du très haut débit ;
- un soutien aux actions de développement local, en contractualisant avec les collectivités locales pour soutenir des projets et créer de l'activité dans les territoires, en particulier dans les domaines de la santé, de l'emploi et de la formation et de la transition écologique ;
- une aide au tourisme durable, notamment dans les territoires ruraux, par le biais d'appels à projets ;
- la modernisation du réseau routier national et le renforcement des ponts.

Les dispositifs dédiés à la cohésion territoriale se sont élevés à 1,15 Md€ entre 2021 et 2024 (dont 248 M€ dédiés à l'inclusion numérique, et 240 M€ au plan très haut débit). Les restes-à-payer théoriques affichés sur l'action n° 7 au 31 décembre 2024 (215,2 M€) relèvent du Plan avenir montagne, du dispositif relatif au déficit des foncières et du plan très haut débit, dont les dispositifs sont basculés respectivement sur les programmes 112, 134 et 343 à compter de 2025.

Enfin, des efforts ont également été consentis en faveur de la recherche (action n° 5) et de la coopération sanitaire (action n° 8) : des crédits additionnels à la trajectoire de la loi de programmation pour la recherche ont été inscrits dans le cadre du plan de relance au sein de ce programme pour accélérer la montée en charge des interventions de l'Agence nationale de la recherche ; des actions de soutien à des projets dans le secteur de la sécurité sanitaire et pour l'accès à un vaccin ont été mises en place dans les pays en développement. Au total, les crédits dédiés au renforcement de l'ANR se sont élevés à 428 M€, et ceux à la coopération sanitaire 130,1 M€. Seule l'action n° 8 affiche des restes-à-payer théoriques au 31 décembre 2024 (1,3 M€) au titre des dispositifs de soutien aux personnes précaires, basculés sur le programme 304 à compter de 2025.

Entre 2021 et 2024, la consommation totale de la trentaine de dispositifs exécutée directement sur le programme 364 s'établit à 13,9 Md€ en AE et 13,7 Md€ en CP (hors prise en charge temporaire de l'activité partielle de crise en 2021).

Bilan pluriannuel de l'exécution sur le programme 364 « Cohésion » :

en AE		Exécution 2021 (hors AP covid - action 01)		Exécution 2022		Exécution 2023		Exécution 2024		Exécution cumulée 2021-2024		Restes-à-payer au 31 décembre 2024
Action	BOP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	CP
0364-01	0364-MTEI	709,7	709,7	311,5	311,5			58,1	58,1	1 079,3	1 079,3	-
Total action 0364-01		709,7	709,7	311,5	311,5	0,0	0,0	58,1	58,1	1 079,3	1 079,3	-
0364-02	0364-DFAS	167,6	45,8	6,5	106,4	-23,6	-1,7			150,5	150,5	-
	0364-MENJ	443,5	409,8	106,6	106,0	1,5	16,0	-2,1	4,7	549,5	536,6	12,9
	0364-MESR	64,4	64,4	37,5	37,5	16,0	16,0			117,9	117,9	-
	0364-MTEI	7 975,9	5 337,4	2 131,1	3 454,1	-74,3	370,7	-1 032,6	-142,2	9 019,9	9 019,9	-
Total action 0364-02		8 483,7	5 811,6	2 275,1	3 597,6	-56,9	402,7	-1 014,7	-137,5	9 687,3	9 674,3	12,9
0364-03	0364-CMSS	7,5	7,5	7,5	7,5					15,0	15,0	-
	0364-MTEI	68,5	28,7	15,1	35,7			-17,7	1,4	65,8	65,8	-
Total action 0364-03		76,0	36,2	22,6	43,2	0,0	0,0	-17,7	1,4	80,8	80,8	-
0364-04	0364-MTEI	1 380,1	1 201,5		33,2					1 380,1	1 234,7	145,4
Total action 0364-04		1 380,1	1 201,5	0,0	33,2	0,0	0,0	0,0	0,0	1 380,1	1 234,7	145,4
0364-05	0364-MESR	286,0	286,0	142,0	142,0					428,0	428,0	-
Total action 0364-05		286,0	286,0	142,0	142,0	0,0	0,0	0,0	0,0	428,0	428,0	-
0364-07	0364-CTRA	310,0	67,4		87,6		89,9		65,1	310,0	310,0	-
	0364-DGPR	25,0	5,0	21,5	11,5		11,5	-5,0	13,5	41,5	41,5	-
	0364-MCTR	316,2	108,6	170,7	215,3	1,0	53,4	-1,5	36,6	486,5	413,9	72,6
	0364-MEFR	320,0	16,2		51,5		55,8	-12,9	41,0	307,1	164,5	142,6
Total action 0364-07		971,2	197,2	192,2	365,9	1,0	210,6	-19,4	156,2	1 145,1	929,9	215,2
0364-08	0364-CMSS	110,9	56,4	0,4	33,9	0,0	13,9	-1,3	4,5	109,9	108,6	1,3
	0364-DHUP	20,7	11,0		3,2		6,5			20,7	20,7	-
Total action 0364-08		131,6	67,4	0,4	37,1	0,0	20,4	-1,3	4,5	130,6	129,3	1,3
TOTAL Programme 364		12 038,3	8 309,5	2 950,3	4 636,9	-79,4	632,0	-995,1	82,6	13 914,1	13 661,0	253,1

Par ailleurs, près de 3 Md€ en AE et 2,5 Md€ ont fait l'objet de transferts sortants du programme 364 pour exécuter certains dispositifs sur des programmes du budget général préexistants, par simplicité de gestion : ces transferts ont notamment concerné l'ensemble des dispositifs concernant l'emploi des jeunes (contrat initiative emploi (CIE),

parcours emploi compétences (PEC), formation professionnelle), les contrats de plan État/Région (CPER), l'humanisation des centres d'hébergement et des aires d'accueil de gens du voyage.

L'année 2024 a été consacrée aux travaux de recensement des engagements juridiques effectifs, préalablement à la clôture du programme, et, ainsi, de fiabilisation des restes-à-payer des dispositifs restants : des désengagements de près de 810 M€ sur le BOP 0364-MTEI, essentiellement portés par l'aide exceptionnelle à l'apprentissage, ont permis de réduire significativement les restes-à-payer affichés par le ministère ; un rétablissement de crédits de 82,7 M€ relatif aux trop-versés auprès de l'agence des services et de paiement (ASP), au titre des dispositifs relevant du ministère du Travail et de l'Emploi, a été réalisé. Au 31 décembre 2024, les restes-à-payer du programme 364 représentent 375 M€ et sont portés par huit dispositifs.

À la suite de l'extinction du programme 364, ces huit dispositifs issus du plan de relance ont fait l'objet de règles de bascule : ils ont donné lieu à la création de 10 activités budgétaires nouvelles, réparties sur six programmes cibles, visant à assurer un suivi *ad hoc* de la dépense et de la finalisation des décaissements permettant de couvrir, uniquement, les engagements déjà réalisés.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Assurer la mise en œuvre rapide du volet Cohésion du plan de relance

INDICATEUR 1.1 : Taux de consommation des crédits

OBJECTIF 2 : Contribuer à la sauvegarde de l'emploi dans les secteurs affectés

INDICATEUR 2.1 : Nombre d'entreprises bénéficiaires d'une allocation d'activité partielle

INDICATEUR 2.2 : Nombre de salariés concernés par l'activité partielle

INDICATEUR 2.3 : Nombre d'heures chômées financées par l'activité partielle

OBJECTIF 3 : Offrir une solution à tous les jeunes

INDICATEUR 3.1 : Faciliter l'insertion dans l'emploi des jeunes

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Assurer la mise en œuvre rapide du volet Cohésion du plan de relance

INDICATEUR

1.1 – Taux de consommation des crédits

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux de consommation des AE	%	91	-58	Sans objet	-463%	donnée non retenue	Sans objet
Taux de consommation des CP	%	79	42	100	11%	absence amélioration	100

Commentaires techniques

Les taux de consommation présentés correspondent, sur l'ensemble de la mission « Plan de relance », au rapport du montant exécuté sur la ressource totale. La ressource totale correspond à la somme des reports entrants et des crédits ouverts en loi de finances initiale (LFI) et loi de finances de fin de gestion (LFG), ajustée des crédits transférés vers les programmes d'autres missions budgétaires ou transférés vers la mission « Plan de relance ».

ANALYSE DES RESULTATS

L'exécution du programme 364 s'élève à -995 M€ d'AE et 82,6 M€ de CP en 2024.

Il est rappelé que l'exécution réelle constatée en 2024 se situe nécessairement en écart à la ressource totale ouverte sur le programme, compte tenu de la spécificité des modalités de gestion de la mission et du choix politique qui a été fait l'ouvrir massivement les crédits de paiement dès 2021-2022 afin de ne pas entraver le bon déploiement du Plan.

En AE, l'exécution a été marquée par d'importantes opérations de nettoyage d'engagements passés menées sur les dispositifs du ministère du Travail et de l'Emploi. Des désengagements de près de 810 M€, essentiellement portés par l'aide exceptionnelle à l'apprentissage, ont ainsi conduit à une réduction significative des restes-à-payer, en amont de la clôture du programme 364 ; par ailleurs, un rétablissement de crédits de 82,7 M€ relatif aux trop-versés auprès de l'ASP a été comptabilisé en 2024.

En CP, l'exécution s'est caractérisée par des versements pour solde tout compte à l'AFITF (développement et modernisation du réseau routier, pour 65,08 M€) et à l'ADEME (aide au tourisme durable, pour 13,5 M€), ayant permis de clôturer les BOP en amont de la clôture du programme. Un versement de 30 M€ à l'ANCT au titre du plan très haut débit a également été comptabilisé.

À la suite de l'extinction du programme 364 au 31 décembre 2024, 8 dispositifs relance ont fait l'objet de règles de bascule et abouti à la création de 10 activités budgétaires nouvelles, réparties sur 6 programmes cibles. Les restes-à-payer de ces dispositifs s'élèvent à 374,8 M€ à fin 2024, mais pourraient être revus à la baisse en cas de

constatation ultérieure de taux de chute (sur la formation professionnelle notamment), à l'approche de l'extinction des dispositifs.

OBJECTIF

2 – Contribuer à la sauvegarde de l'emploi dans les secteurs affectés

Le programme 364 « Cohésion » ne portant plus de crédit du ministère chargé du Travail et de l'Emploi, les cibles et leurs réalisations deviennent sans objet.

INDICATEUR

2.1 – Nombre d'entreprises bénéficiaires d'une allocation d'activité partielle

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre d'entreprises bénéficiaires d'une allocation d'activité partielle	Nb	64 232	12 769	Sans objet	Sans objet	donnée non retenue	Sans objet

INDICATEUR

2.2 – Nombre de salariés concernés par l'activité partielle

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre de salariés concernés par l'activité partielle	Nb	707 769	286 610	Sans objet	Sans objet	donnée non retenue	Sans objet

INDICATEUR

2.3 – Nombre d'heures chômées financées par l'activité partielle

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre d'heures chômées financées par l'activité partielle	Nb	72 068 746	23 470 886	Sans objet	Sans objet	donnée non retenue	Sans objet

OBJECTIF**3 – Offrir une solution à tous les jeunes****INDICATEUR****3.1 – Faciliter l'insertion dans l'emploi des jeunes**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre de contrats d'apprentissage conclus au 31 décembre	Nb	835 502	849 624	901 177	878871	amélioration	Sans objet
Taux d'insertion dans l'emploi des salariés ayant bénéficié d'un contrat d'apprentissage	%	65,4	67,4	64	65,5	cible atteinte	Sans objet
Taux d'insertion dans l'emploi des salariés de moins de 26 ans ayant bénéficié d'un contrat de professionnalisation	%	56,5	Non connu	Sans objet	Sans objet	donnée non renseignée	Sans objet

Commentaires techniques**Sous-indicateur 3.1.1 : flux d'apprentissage**

Source des données : Les données sont issues du système de dépôts des contrats d'apprentissage, DECA, alimenté par les Opérateurs de compétences (OPCO) et les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS). Pour pallier les délais de remontée de l'information dans Deca, les effectifs des nouveaux contrats d'apprentissage publiés pour les mois les plus récents sont estimés. Ces estimations reposent notamment, pour les contrats privés, sur la Déclaration sociale nominative (DSN).

Sous-indicateur 3.1.2 : insertion professionnelle des apprentis

Source des données : Dispositif InserJeunes (DEPP, DARES).

Mode de calcul :

Numérateur : nombre d'individus, en dernière année d'un cycle de formation de niveau CAP à BTS en apprentissage pendant l'année scolaire n-2/n-1 et ne poursuivant pas leurs études en n-1/n, en emploi salarié dans le secteur privé en janvier n, soit environ six mois après la fin de l'année scolaire n-2/n-1. L'emploi pris en compte couvre l'ensemble du champ salarié privé, hors particuliers employeurs et à l'exclusion d'une partie des salariés du secteur agricole, en France. L'emploi peut être indifféremment à durée indéterminée, à durée déterminée, en intérim, prendre la forme d'un contrat de professionnalisation ou d'un autre contrat aidé.

Dénominateur : nombre d'individus, en dernière année d'un cycle de formation de niveau CAP à BTS en apprentissage pendant l'année scolaire n-2/n-1 et ne poursuivant pas leurs études en n-1/n (en voie scolaire ou en apprentissage, qu'ils aient obtenu ou non la certification préparée).

Note : l'emploi mesuré par InserJeunes inclut en janvier 2023 l'emploi salarié public pour la première fois. Le choix d'un seul contrat (privé ou public) par jeune en emploi peut faire baisser légèrement les taux d'emploi salarié, hors public, en janvier 2022 par rapport aux indicateurs précédemment diffusés.

Sous-indicateur 3.1.3 : insertion professionnelle des jeunes à l'issue du contrat de professionnalisation

Source des données : enquête spécifique menée par la DARES sur un échantillon de 100 000 sortants, permettant de connaître leur insertion à 6 mois après leur sortie effective. Les sortants sont repérés grâce aux données du système d'information Extrapro alimenté par les OPCO.

Mode de calcul : ratio entre le numérateur et le dénominateur

Numérateur : nombre de sortants de contrats de professionnalisation en emploi non aidé, 6 mois après la fin de leur contrat de professionnalisation.

Dénominateur : nombre de sortants du dispositif (en y incluant ruptures et échecs à l'obtention de la qualification).

L'indicateur relatif à l'année n concerne les sortants de l'année n.

ANALYSE DES RESULTATS

En 2024, le nombre de contrats d'apprentissage conclus poursuit sa progression et son augmentation par rapport à 2023, bien que modérée, témoigne de la consolidation du dispositif d'apprentissage en France.

L'augmentation du nombre total de contrats d'apprentissage en 2024 s'inscrit dans la continuité des tendances observées ces dernières années, soutenues par plusieurs leviers :

- Le maintien des aides aux employeurs d'apprentis, favorisant l'embauche d'apprentis dans tous les secteurs d'activité ;
- Une nouvelle campagne d'orientation et de communication, visant à renforcer l'attractivité de l'apprentissage auprès des jeunes et des employeurs ;
- La montée en compétence et la professionnalisation des acteurs de l'apprentissage, améliorant l'accompagnement des jeunes et des employeurs et notamment pour des publics les plus éloignés de l'emploi (personnes en situation de handicap, résident en quartier prioritaire de la politique de la ville ou en zone de revitalisation rurale) ;
- L'amélioration de l'image de l'apprentissage grâce à la mise en œuvre de dispositifs spécifiques tels que l'apprentissage dans le milieu pénitentiaire ou l'apprentissage transfrontalier.

Le taux d'insertion dans l'emploi des salariés ayant bénéficié d'un contrat d'apprentissage s'établit à 65,5 %, atteignant ainsi la cible fixée pour 2024. Ce taux correspond à la cible établie ce qui conforte l'impact positif de l'apprentissage sur l'insertion professionnelle des jeunes et renforçant son positionnement comme une voie d'excellence reconnue par les employeurs. Grâce à une formation alliant théorie et pratique, les apprentis acquièrent des compétences immédiatement mobilisables en entreprise, leur permettant une intégration plus rapide et efficace sur le marché du travail, notamment en comparaison avec les sortants de la vie scolaire. L'amélioration du taux d'insertion en 2024 témoigne d'un environnement plus favorable pour l'emploi des jeunes, avec une conjoncture économique plus stable et des politiques publiques soutenant l'embauche des apprentis. Cette dynamique souligne également l'efficacité des mesures mises en place pour renforcer l'accompagnement des apprentis vers l'emploi et poursuivre la professionnalisation des acteurs de l'apprentissage.

Enfin, **l'absence de résultats sur l'indicateur relatif au taux d'insertion dans l'emploi des salariés de moins de 26 ans ayant bénéficié d'un contrat de professionnalisation s'explique par un changement de la méthodologie de calcul de ces indicateurs.** Le contrat de professionnalisation demeure un levier privilégié d'insertion des salariés permettant d'accéder aux qualifications ou aux certifications recherchées par les employeurs. La plus-value du contrat de professionnalisation est sa visée professionnalisante (ce dispositif de formation est notamment ouvert aux certificats de qualification professionnelle, aux qualifications reconnues dans les classifications d'une convention collective nationale). Il s'adresse en général à un public plus âgé que le public des apprentis et se traduit par un taux d'insertion dans l'emploi plus important pour les plus de 26 ans.

Présentation des crédits

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement		Titre 6 Dépenses d'intervention		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2024 Consommation 2024					
01 – Sauvegarde de l'emploi			58 059 577		58 059 577	0
02 – Jeunes				-1 014 717 507	-1 014 717 507	0
03 – Handicap				-17 717 256	-17 717 256	0
04 – Formation professionnelle					0	0
05 – Recherche					0	0
06 – Coopération sanitaire					0	0
07 – Cohésion territoriale		-434 042		-18 930 565	-19 364 606	0
08 – Soutien aux personnes précaires				-1 338 082	-1 338 082	0
Total des AE prévues en LFI		0	0	0	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			+214 928 298 (hors titre 2)		+214 928 298	
Total des AE ouvertes			214 928 298 (hors titre 2)		214 928 298	
Total des AE consommées		-434 042	-994 643 833		-995 077 875	

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement		Titre 6 Dépenses d'intervention		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2024 Consommation 2024					
01 – Sauvegarde de l'emploi			58 059 577		58 059 577	0
02 – Jeunes		215 265		-137 728 824	-137 513 559	0
03 – Handicap				1 401 907	1 401 907	0
04 – Formation professionnelle					0	0
05 – Recherche					0	0
06 – Coopération sanitaire					0	0
07 – Cohésion territoriale		302 865	178 900 000	155 892 132	178 900 000 156 194 997	178 900 000
08 – Soutien aux personnes précaires				4 484 987	4 484 987	0

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>				
Total des CP prévus en LFI	0	178 900 000	178 900 000	178 900 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+547 549 866 (hors titre 2)		+547 549 866	
Total des CP ouverts	726 449 866 (hors titre 2)		726 449 866	
Total des CP consommés	518 130	82 109 779	82 627 909	

2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>				
01 – Sauvegarde de l'emploi			0	0
02 – Jeunes	16 000 000	-96 458 792	0	-80 458 792
03 – Handicap			0	0
04 – Formation professionnelle			0	0
05 – Recherche			0	0
06 – Coopération sanitaire			0	0
07 – Cohésion territoriale	-100 000	1 130 631	0	1 030 631
08 – Soutien aux personnes précaires		-11 764	0	-11 764
Total des AE prévues en LFI	0	0	0	0
Total des AE consommées	15 900 000	-95 339 926		-79 439 926

2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>				
01 – Sauvegarde de l'emploi			0	0
02 – Jeunes	16 034 335	155 169 628 384 931 561	155 169 628	155 169 628 400 965 896
03 – Handicap			0	0

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement		Titre 6 Dépenses d'intervention		Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2023 Consommation 2023					
04 – Formation professionnelle					0	0
05 – Recherche					0	0
06 – Coopération sanitaire					0	0
07 – Cohésion territoriale	873 581		305 520 000 209 731 947		305 520 000	305 520 000 210 605 529
08 – Soutien aux personnes précaires			20 403 646		0	0 20 403 646
Total des CP prévus en LFI	0		460 689 628		460 689 628	460 689 628
Total des CP consommés		16 907 916	615 067 155			631 975 071

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	15 900 000	0	-434 042	16 907 916	0	518 130
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	-100 000	0	-434 042	907 916	0	518 130
Subventions pour charges de service public	16 000 000	0	0	16 000 000	0	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	-95 339 926	0	-994 643 833	615 067 155	178 900 000	82 109 779
Transferts aux ménages	4 000	0	0	2 363 435	0	79 778
Transferts aux entreprises	-74 198 500	0	-968 418 057	397 374 196	5 000 000	-53 304 336
Transferts aux collectivités territoriales	-22 222 181	0	-3 026 207	78 992 790	128 900 000	59 509 909
Transferts aux autres collectivités	1 076 756	0	-23 199 569	136 336 733	45 000 000	75 824 429
Total hors FdC et AdP		0			178 900 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+214 928 298			+547 549 866	
Total*	-79 439 926	214 928 298	-995 077 875	631 975 071	726 449 866	82 627 909

* y.c. FdC et AdP

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS

ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/03/2024		214 928 298		868 805 911				
Total		214 928 298		868 805 911				

DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/06/2024								157 538 083
28/11/2024								13 717 962
Total								171 256 045

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/12/2024								150 000 000
Total								150 000 000

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		214 928 298		868 805 911				321 256 045

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Sauvegarde de l'emploi		58 059 577	58 059 577		58 059 577	58 059 577
02 – Jeunes		-1 014 717 507	-1 014 717 507		-137 513 559	-137 513 559
03 – Handicap		-17 717 256	-17 717 256		1 401 907	1 401 907
04 – Formation professionnelle						
05 – Recherche						
06 – Coopération sanitaire						
07 – Cohésion territoriale		-19 364 606	-19 364 606		178 900 000 156 194 997	178 900 000 156 194 997
08 – Soutien aux personnes précaires		-1 338 082	-1 338 082		4 484 987	4 484 987
Total des crédits prévus en LFI *	0	0	0	0	178 900 000	178 900 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+214 928 298	+214 928 298		+547 549 866	+547 549 866
Total des crédits ouverts	0	214 928 298	214 928 298	0	726 449 866	726 449 866
Total des crédits consommés	0	-995 077 875	-995 077 875	0	82 627 909	82 627 909
Crédits ouverts - crédits consommés		+1 210 006 173	+1 210 006 173		+643 821 957	+643 821 957

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	0	0	0	178 900 000	178 900 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	0	0	0	178 900 000	178 900 000

RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	0	0	0	0	0
Surgels	0	0	0	0	326 931 643	326 931 643
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	0	0	0	326 931 643	326 931 643

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) 214 928 298	CP ouverts en 2024 * (P1) 726 449 866
AE engagées en 2024 (E2) -995 077 875	CP consommés en 2024 (P2) 82 627 909
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) 0	dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) 165 339 163
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 - E2 - E3) 1 210 006 173	dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) -82 711 254

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) 1 452 542 526				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) 3 000				
Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net (R3 = R1 + R2) 1 452 545 526	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) 165 339 163	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 - P3) 1 287 206 363	
AE engagées en 2024 (E2) -995 077 875	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) -82 711 254	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 - P4) -912 366 621	
			Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R6 = R4 + R5) 374 839 743	
				Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) 100 000 000
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 - P5) 274 839 743

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

La clôture du programme 364 « Cohésion » au 31 décembre 2024 s'est traduite par un effort significatif de nettoyage des engagements juridiques portés par le programme en amont de sa clôture, ayant permis de fiabiliser les restes-à-payer des dispositifs restants.

L'exécution 2024 du programme 364 s'établit ainsi à -995 M€ en AE et 82,6 M€ en CP, et s'est principalement caractérisée par les opérations de nettoyage menées auprès de l'ASP et en partenariat avec la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), qui se sont soldées, sur le programme 364, par un rétablissement net de crédits de 82,7 M€ et des désengagements massifs de près de 810 M€ sur le BOP 0364-MTEI, essentiellement portés par l'aide exceptionnelle à l'apprentissage.

À la suite de l'extinction du programme, 8 dispositifs relance ont fait l'objet de règles de bascule et abouti à la création de 10 activités budgétaires nouvelles, réparties sur 6 programmes cibles :

- P304 pour l'AMI alimentation et grande précarité;
- P112 pour l'inclusion numérique, le Plan avenir montagne et les CPER;
- P343 pour le plan très haut débit; P134 pour les subventions au déficit des foncières;
- P134 pour les dispositifs liés à la rénovation des commerces de centre-ville (subventions déficit des foncières, aides aux collectivités);
- P230 pour les internats d'excellence;
- P103 pour la formation professionnelle.

Les restes-à-payer de ces dispositifs s'établissent à 374,8 M€ à fin 2024.

Le montant de CP affiché comme nécessaire post-2025 pour couvrir les engagements réalisés est bien un montant maximal théorique, qui n'intègre à ce stade aucune hypothèse future de taux de chute, alors même que ceux-ci devraient apparaître de façon croissante à mesure que s'approche la fermeture des dispositifs.

Justification par action

ACTION

01 – Sauvegarde de l'emploi

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Sauvegarde de l'emploi		58 059 577	58 059 577		58 059 577	58 059 577
			<i>0</i>			<i>0</i>

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention		58 059 577		58 059 577
Transferts aux entreprises		58 059 577		58 059 577
Total		58 059 577		58 059 577

Dans le cadre des opérations de clôture du Programme 364, le ministère en charge du travail et de l'emploi a procédé à des retraits d'engagement, ainsi qu'à des mouvements de réallocation au sein des lignes de trésorerie de l'Agence de services et de paiement (ASP), qui se sont matérialisés par une remontée de crédits totale de 224,4 M€ et une redescende de 141,6 M€ à l'opérateur, pour combler les déficits de trésorerie observés sur certains dispositifs relevant du même ministère. Ces opérations ont été réalisées dans un objectif de transparence, afin de mettre en adéquation les données telles qu'elles ressortent du système d'information Chorus avec les dépenses réelles de l'opérateur en faveur des bénéficiaires. C'est dans ce cadre qu'une redescende de 58,1 M€ en AE et CP auprès de l'ASP a été comptabilisée en 2024 au titre de l'activité partielle de longue durée.

ACTION**02 – Jeunes**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Jeunes		-1 014 717 507	0 -1 014 717 507		-137 513 559	0 -137 513 559

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement				215 265
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel				215 265
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-1 014 717 507		-137 728 824
Transferts aux entreprises		-991 042 280		-142 172 738
Transferts aux collectivités territoriales		-2 078 998		4 443 914
Transferts aux autres collectivités		-21 596 229		
Total		-1 014 717 507		-137 513 559

MINISTÈRE DE L'EMPLOI : -1 012,6 M€ en AE et -142,2 M€ en CP

Pour les mêmes motifs que ceux exposés à l'action 1, l'État a effectué les mouvements suivants au sein de l'action « Jeunes » du programme 364 :

- Sur l'aide exceptionnelle à l'apprentissage : la consommation en AE est négative à hauteur de 569,5 M€ et un paiement de 78,4 M€ a été réalisé ;
- Sur l'aide exceptionnelle aux contrats de professionnalisation, des retraits ont été effectués à hauteur de 234,3 M€ en AE et une remontée de fonds, occasionnant une consommation négative en CP, a été opérée pour 158,8 M€ ;
- Pour la prime à l'embauche jeunes, la consommation en AE est négative à hauteur de 186,9 M€ et une remontée de crédits a été faite pour 65,5 M€ en CP ;
- Des retraits d'engagement ont été effectués sur les mesures « PIC – Obligation de formation des 16-18 ans », « Cap'Jeunes » et « PIC-Cléa numérique » pour 25,6 M€.

En AE, ces opérations de nettoyage, essentiellement portés par l'aide exceptionnelle à l'apprentissage, ont permis de réduire significativement les restes-à-payer en amont de la clôture du programme 364.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE : -2 M€ en AE et 4,7 M€ en CP en 2024

Dans le cadre du Plan de relance, une enveloppe globale de 50 M€ a été ouverte en 2021 sur le programme 364 afin de soutenir l'investissement des collectivités territoriales dans la création, l'extension ou la réhabilitation d'internats d'excellence.

Le dispositif « **Revitalisation des internats d'excellence** » a donné lieu à la consommation de -2,08 M€ en AE et 4,66 M€ en CP, majoritairement sur le titre 6. Ainsi, trois acomptes ont été versés pour un total de 1,4 M€ et 5 conventions ont été soldées pour un total de 3 M€. En outre, 0,2 M€ de CP ont été versés au titre d'une prestation externalisée confiée au cabinet de conseil en politiques publiques Pluricité, et formalisée par un marché public. La mission a consisté en la réalisation d'une évaluation du plan Internats d'excellence 2021. Cette évaluation, achevée fin 2024, a pour objectifs d'apprécier les principaux enjeux, les objectifs, les résultats et les modalités de mise en œuvre du plan et de comprendre la contribution des différentes composantes du dispositif aux résultats escomptés. À la suite du paiement de trois conventions soldées, leurs trois engagements juridiques (EJ) ont été ajustés pour un montant total de -0,64 M€ en AE. Par ailleurs, une collectivité a retiré son projet, ce qui a donné lieu à une réduction d'EJ de -1,44 M€ en AE, portant ainsi le total des réductions d'engagements juridiques à -2,08 M€ en AE en 2024.

À ce jour, 33 projets sont livrés et 19 sont dans un état d'avancement variable selon les collectivités (pour un montant total de 12,9 M€). Depuis 2021, 42,1 M€ d'AE et 29,2 M€ de CP ont été consommés au titre de la revitalisation des internats d'excellence sur le programme 364.

Le programme 364 a été clôturé au 31 décembre 2024. Par conséquent, afin de continuer à accompagner les collectivités dans l'achèvement des travaux entrepris, un report croisé sur le programme 230 « Vie de l'élève », de 12,9 M€ de CP a été réalisé en 2025.

ACTION

03 – Handicap

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Handicap		-17 717 256	-17 717 256		1 401 907	1 401 907
			0			0

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-17 717 256		1 401 907
Transferts aux entreprises		-17 717 256		1 401 907
Total		-17 717 256		1 401 907

Dans le cadre des opérations de clôture décrites à l'action, le ministère en charge du travail et de l'emploi a procédé à des retraits d'engagement sur le dispositif d'aide à l'embauche des travailleurs handicapés, pour un montant de 17,7 M€ en AE, et un paiement de 1,4 M€ à l'ASP a été réalisé pour clôturer ce dispositif.

ACTION

04 – Formation professionnelle

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Formation professionnelle			0 0			0 0

Aucune consommation n'a été enregistrée sur cette action en 2024.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation

ACTION**05 – Recherche**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Recherche			0 0			0 0

Aucune consommation n'a été enregistrée sur cette action en 2024.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation

ACTION**06 – Coopération sanitaire**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
06 – Coopération sanitaire			0 0			0 0

Aucune consommation n'a été enregistrée sur cette action en 2024.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation

ACTION

07 – Cohésion territoriale

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
07 – Cohésion territoriale		-19 364 606	0	178 900 000	156 194 997	178 900 000
			-19 364 606			156 194 997

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		-434 042		302 865
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		-434 042		302 865
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-18 930 565	178 900 000	155 892 132
Transferts aux ménages				79 778
Transferts aux entreprises		-17 718 098	5 000 000	29 406 917
Transferts aux collectivités territoriales		-947 209	128 900 000	55 065 995
Transferts aux autres collectivités		-265 258	45 000 000	71 339 442
Total		-19 364 606	178 900 000	156 194 997

TRANSPORT :

Développement et modernisation du réseau routier national et renforcement des ponts : 65,08 M€ de CP versés à l'AFITF en 2024

Les AE prévues par le P364 pour ces mesures ont été entièrement engagées par l'opérateur entre 2020 et 2022 (310 M€). En 2024, le programme 364 a versé 65,08 M€ de CP pour solde tout compte à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) ; la consommation finale de CP par l'AFITF s'élève à 42 M€ au titre de ces mesures pour 2024.

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE :

Fonds tourisme durable : -5 M€ en AE et 13,5 M€ de CP versés à l'ADEME

L'ADEME a consommé l'intégralité des 41,5 M€ d'autorisations d'engagement fin 2024, contribuant à une offre touristique durable et ancrée localement. Pour financer ces projets, 13,5 M€ en crédits de paiement ont été versés en 2024 afin de soutenir l'évolution des modèles économiques et opérationnels du secteur.

Les principaux enjeux de ce fonds étaient de :

- Prioriser le développement durable dans la relance du tourisme,
- Accompagner la transition écologique du secteur,
- Renforcer l'attractivité et la qualité des offres sur tout le territoire.

Les volets de ce plan confiés à l'ADEME concernent plus spécifiquement le développement du vélotourisme, la réduction de l'empreinte écologique du secteur, et le soutien aux établissements touristiques (hôtels, hébergements, restauration), avec un accompagnement financier spécifique via les crédits Destination France et le Fonds Tourisme Durable.

En AE, un retrait d'engagement de 5 M€ a été comptabilisé au titre d'opérations de nettoyage préalables à la clôture du programme 364, et représente environ 10 % de l'enveloppe initiale.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE :

Accélération et sécurisation du déploiement généralisé de la fibre optique à l'horizon 2025 : 30 M€ de CP

Le dispositif « Plan très haut débit » du programme 364 a contribué à financer le déploiement du Plan France très haut débit (PFTHD) en 2024, en complément des crédits ouverts sur les actions 1 et 2 du programme 343 « Plan France très haut débit » de la mission « Économie », dans le cadre de la mesure de « contribution à la généralisation de la fibre optique à horizon 2025 », qui vise particulièrement les territoires les plus isolés. Ces moyens supplémentaires permettent de soutenir des projets portés par les collectivités dans les zones d'initiative publique dont l'ambition était inférieure à 100 % de FttH (« la fibre jusqu'à l'abonné »). Les crédits du programme 364 ne sont toutefois imputés que sur les phases de projets du PFTHD pour lesquelles aucun cofinancement européen à finalité régionale n'est envisagé afin d'éviter le risque de superposition de fonds de soutien, notamment européens.

Les crédits ouverts en LFI 2024 sur le dispositif s'élevaient à 48 M€ en CP. La mesure a également bénéficié d'un report de crédits 2023 sur 2024 de 30 M€, soit un total de crédits disponibles de 78 M€ en CP en 2024.

S'agissant des autorisations d'engagements ouvertes en LFI sur ce programme, l'ensemble des crédits a été engagé en 2021 à la suite à la signature de la convention initialement passée entre l'État et la Caisse des dépôts et consignations le 10 décembre 2021.

La consommation enregistrée sur le Plan très haut débit du programme 364 s'élève à 30 M€ de CP au 31 décembre 2024. Du point de vue de l'opérateur, 59,92 M€ de CP ont été exécutés en 2024 par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), en vue de financer plusieurs projets dont la vision de décaissement auprès des collectivités est la suivante :

- Projet Mégalis Bretagne (volet 2) :

Le syndicat mixte Mégalis Bretagne a signé une convention avec l'ANCT le 12 septembre 2022 et un avenant le 31 août 2023. Cette convention a permis à l'ANCT de réaliser, au regard de l'avancement des déploiements du projet, un premier décaissement de 6,8 M€ fin 2022 et un deuxième de 44,4 M€ pour l'année 2023. En 2024, ce sont 27,2 M€ qui ont été versés au bénéfice du SMO Mégalis Bretagne.

- Projet Auvergne (volet 4 et 5) :

La finalisation du projet de la régie Auvergne numérique (volets 4 et 5 de déploiement) a fait l'objet d'un passage en comité d'engagement, subventions et avances remboursables (CESAR ; composante de la gouvernance du plan France très haut débit) le 8 octobre 2021. Le CESAR a alors proposé un accord préalable de principe au titre de ces deux volets de déploiement, pour un montant total plafond de 64,5 M€ (se décomposant en 59,5 M€ de P364 et 5,1 M€ de P343).

Cet avis positif du CESAR a ensuite été matérialisé par un accord préalable de principe du Premier ministre en date du 3 mars 2022. La régie Auvergne numérique a ainsi pu lancer son marché public de déploiement. La régie Auvergne numérique a déposé un dossier de demande de subvention pour une décision définitive de financement au titre de ses volets 4 et 5 de déploiement : ce montant sera de l'ordre de 60 M€ et pourra être prélevé sur la totalité du P364 consacré à ce projet. Le projet de la régie Auvergne numérique va donc faire l'objet d'une nouvelle décision ministres en décision de financement. C'est uniquement à la suite de ce processus que l'ANCT pourra établir une convention de financement entre elle et la régie Auvergne numérique, et ainsi, procéder à des décaissements en faveur de la collectivité au titre du P364.

- Projet Dordogne (volet 2) :

La convention de financement entre l'ANCT et le Syndicat mixte Périgord Numérique au titre de son deuxième volet de déploiement a été signée le 15 novembre 2022, et a fait l'objet d'un avenant le 18 octobre 2023. Au cours de l'exercice 2023, au regard de l'avancement des déploiements, près de 8,4 M€ ont pu être versés par l'ANCT au Syndicat Mixte Périgord Numérique. En 2024, ce sont 24,6 M€ qui ont été versés au bénéfice du SMO Périgord Numérique.

- Projet Manche (volet 2) :

La convention de financement entre l'Autorité gestionnaire et le Syndicat mixte Manche Numérique au titre de son deuxième volet de déploiement a été signée le 19 octobre 2023. Cette convention a permis à l'ANCT de réaliser, au regard de l'avancement des déploiements du projet, un premier décaissement d'environ 1,4 M € au titre de l'année 2023. En 2024, ce sont 8,2 M€ qui ont été versés au bénéfice du SMO Manche Numérique.

A la suite de la clôture du programme 364 au 31 décembre 2024, des crédits de paiement à hauteur de 120 M€ ont fait l'objet d'un report croisé à destination du P343 afin d'honorer les restes-à-payer affichés par le Plan très haut débit.

Rénovation des commerces de centre-ville (subventions déficit des foncières, aides aux collectivités) : -12,9 M€ en AE et 11 M€ en CP

Des retraits d'engagement à hauteur de 12,9 M€ et des décaissements de 11,04 M€ ont été comptabilisés en 2024 sur le dispositif. A la suite de la clôture du programme 364 au 31 décembre 2024, des crédits de paiement à hauteur de 22,58 M€ ont fait l'objet d'un report croisé à destination du P134 afin d'honorer les restes-à-payer affichés par les subventions au déficit des foncières.

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

Cohésion territoriale – Inclusion numérique : -0,1 M€ en AE et 0,07 M€ en CP

Le Gouvernement a doté le plan de relance d'un volet « inclusion numérique » portant un effort de 250 M€. Cette enveloppe visait à favoriser l'appropriation des usages et des services numériques par les citoyens. Pour ce faire, elle se décomposait en trois axes :

- les conseillers numériques France Services (CNFS) ;
- l'achat de mobilier d'inclusion numérique ;
- le soutien aux aidants numériques.

Au titre de l'exercice 2024, ce dispositif a fait l'objet de reports de crédits à hauteur de 238 205 € de CP. Au 31 décembre 2024, 67 781 € en CP ont été exécutés et un retrait d'AE de 98 742 € a été enregistré.

Au total, entre 2021 et 2024, 247,97 M€ de CP ont été consommés, sur une enveloppe totale de 248,05 M€, tenant compte des retraits d'AE intervenus, portant les restes à payer à 71 784 €. Ce dispositif a fait l'objet d'une bascule sur le programme 112 à compter de 2025.

Soutien aux actions de développement local (PAM, manufactures de proximité) : -1,4 M€ en AE et 36,5 M€ de CP

Plan « Avenir Montagnes » :

Lancé le 27 mai 2021 par le Premier ministre pour répondre aux enjeux du changement climatique en montagne et développer un tourisme plus diversifié, durable et résilient, le Plan « Avenir montagnes » représente une mobilisation de plus de 650 M€ de crédits publics répartis sur 14 mesures, dont 170 M€ de crédits de l'État issus du plan de relance.

Il s'organise autour de trois axes :

- Favoriser la diversification de l'offre touristique et la conquête de nouvelles clientèles ;
- Accélérer la transition écologique des activités touristiques de montagne ;
- Dynamiser l'immobilier de loisir et enrayer le phénomène des « lits froids ».

Le Plan « Avenir Montagnes » se décline en trois volets, investissement, mobilité et ingénierie, pour 331 M€ :

- Le volet de **soutien à l'investissement** à hauteur de 300 M€, Avenir Montagnes Investissement, est financé à parts égales entre l'État et les régions. Il est destiné à soutenir les projets d'investissement des territoires de montagne en faveur du développement d'une offre de tourisme diversifiée, durable et résiliente.
- Le volet de soutien à la mobilité, avec **l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Avenir Montagnes Mobilités** doté de 10 M€ de crédits de l'État et portés par l'ANCT et France Mobilités. Ce dispositif soutient, en termes d'ingénierie, des projets durables et innovants de mobilités dans les territoires de montagne via des actions diverses (diagnostics, études, stratégies et management de la mobilité, infrastructures et équipements, services, outils d'information et évènementiel, animation territoriale).
- Le troisième volet **ingénierie** prévoit une enveloppe de 31 M€ de crédits publics. Ce volet est porté par l'ANCT et accompagne 62 territoires de montagne lauréats qui ont été sélectionnés en deux vagues, en octobre 2021 et en mars 2022. Ces territoires bénéficient notamment du financement sur une base forfaitaire de 60 000 € par an, pendant 2 ans, d'un chef de projets dédié, pour accompagner la conception, la mise en œuvre et le suivi de leurs projets de transition.

Au titre de l'exercice 2024, 35 M€ de CP ont été ouverts en LFI 2024 ; ces crédits ont été complétés de 63,5 M€ de reports, soit une ressource totale de 97 M€ à destination du plan « Avenir Montagnes ». Au 31 décembre 2024, 32,6 M€ de CP ont été exécutés, dont 30,7 M€ au titre du volet investissement, 0,55 M€ au titre du volet ingénierie et 1,3 M€ au titre du volet mobilité.

Le reliquat non consommé s'explique principalement par la conjoncture économique, la disponibilité des artisans et les conditions météorologiques dégradées qui peuvent ralentir considérablement la mise en œuvre des projets en zone montagneuse.

Au total, entre 2021 et 2024, 96,6 M€ de CP ont été exécutés, dont 79,9 M€ de CP au titre du volet investissement, 9,2 M€ de CP au titre du volet ingénierie et 7,5 M€ de CP au titre du volet mobilités. Les restes à payer du « Plan avenir montagnes » s'élèvent à 71,9 M€ et concernent majoritairement le volet investissement (69 M€ de CP). Le dispositif est basculé sur le programme 112 à compter de 2025.

Manufactures de proximité :

Lancé en 2022, le soutien aux manufactures de proximité vise à subventionner des tiers-lieux. Il s'agit d'espaces favorisant la synergie entre acteurs économiques et associatifs au service du développement local. Dédiés à l'artisanat et aux très petites entreprises, ces tiers-lieux sont des espaces de formation, de développement de projets, de promotion des circuits-courts et de mutualisation d'outils et de services. Ils participent à la vie économique locale.

Le dispositif « manufactures de proximité » propose aux lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt de bénéficier d'en moyenne 250 000 € de la part de l'État pour mener à bien le développement de leur structure, dans ses missions de production, d'accompagnement, de conseil et de formation. Ces derniers sont sélectionnés par un comité composé de membres représentant la diversité des parties prenantes (ANCT, DGE, chambres consulaires, réseaux de tiers-lieux, manufactures lauréates des vagues précédentes).

Les manufactures de proximité sélectionnées au sein de 68 départements bénéficient d'un programme d'ingénierie comprenant deux volets :

- Une phase d'incubation de 4 mois à destination des équipes projets pour consolider le projet présenté ;
- Une phase d'accompagnement sur mesure de chaque manufacture, durant 2 ans, une fois les financements octroyés.

En 2024, ce dispositif a bénéficié d'une ressource de 4,6 M€ en CP découlant uniquement de reports. Au 31 décembre 2024, l'exécution s'élève à 3,9 M€ en CP. Les restes-à-payer des manufactures de proximité s'établissent à 0,6 M€, et le dispositif est basculé sur le programme 112 à compter de 2025.

ACTION**08 – Soutien aux personnes précaires**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
08 – Soutien aux personnes précaires		-1 338 082	0 -1 338 082		4 484 987	0 4 484 987

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-1 338 082		4 484 987
Transferts aux autres collectivités		-1 338 082		4 484 987
Total		-1 338 082		4 484 987

Centres d'hébergement d'urgence, AMI « humanisation et soutien aux personnes précaires : -1,3 M€ en AE et 4,5 M€ en CP

Les travaux de nettoyage des engagements juridiques réalisés au cours de l'été 2024 ont abouti à un désengagement à hauteur de 1,3 M€.

Au 31 décembre 2024, les restes-à-payer de ces dispositifs pilotés par la direction générale de la cohésion sociale s'établissent à 1,3 M€ et relèvent de subventions d'investissement. Les dispositifs sont basculés sur le programme 304 à compter de 2025.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANCT - Agence nationale de la cohésion des territoires (P112)	233 322 163	99 697 163				42 075 000
Transferts	233 322 163	99 697 163				42 075 000
ASP - Agence de services et de paiement (P149)		435 873 890				141 641 815
Transferts		435 873 890				141 641 815
ONF - Office national des forêts (P149)		34 400				249 667
Transferts		34 400				249 667
AFITF - Agence de financement des infrastructures de transport de France (P203)		89 920 000				65 080 000
Transferts		89 920 000				65 080 000
CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (P113)		155 200				38 800
Transferts		155 200				38 800
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (P181)		11 500 000				13 500 000
Transferts		11 500 000				13 500 000
Parcs nationaux (P113)		370 938				315 252
Transferts		370 938				315 252
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)		11 500 000				
Transferts		11 500 000				
Universités et assimilés (P150)	14 656 400	14 656 400				
Subventions pour charges de service public	14 656 400	14 656 400				
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)	200 400	200 400				134 500
Subventions pour charges de service public	200 400	200 400				
Transferts						134 500
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	1 143 200	1 143 200				
Subventions pour charges de service public	1 143 200	1 143 200				
Ecoles nationales des sports (P219)						155 520
Transferts						155 520
AFPA - Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (P103)		134 500				
Transferts		134 500				
ANAH - Agence nationale de l'habitat (P135)		6 500 000				
Transferts		6 500 000				
Total	249 322 163	671 686 091				263 190 554
Total des subventions pour charges de service public	16 000 000	16 000 000				
Total des transferts	233 322 163	655 686 091				263 190 554

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2024, leur réalisation 2023 est sans objet.